25340/B

~~Bau 177~~

GRANDPRÉ, L. M. J. O'H. de

H
Bordeaux
Kilpatrick

42.D.9416

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/b2203903x_0001

VOYAGE

A LA

CÔTE OCCIDENTALE

D'AFRIQUE.

On trouve chez le même Libraire :

Voyage dans l'Inde et au Bengale, fait dans les années 1789 et 1790, contenant la description des îles Séchelles et de Trinquemalay, des détails sur le caractère et les arts industrieux des peuples de l'Inde; la description de quelques pratiques religieuses des habitans du Bengale; un coup-d'œil sur les révolutions physiques que ce pays a éprouvées, et enfin un état des forces anglaises dans toute l'Inde, avec un tableau de la politique qui a déterminé les mesures des Français, et hâté leur décadence dans ce pays.

SUIVI d'un Voyage dans la mer Rouge, contenant la description de Moka, et du commerce des Arabes de l'Yémen; des détails sur leur caractère et leurs mœurs, des recherches sur les Volcans de ce pays, et sur le naufrage de l'Archipel de Panchaye dont parle Diodore de Sicile, et qui est entièrement disparu. *Par le même.*

Deux vol. *in*-8.° sur papier carré fin, ornés de très-belles gravures, dessinées sur les lieux par l'auteur, et gravées par les plus habiles artistes; représentant la vue de Calcuta du côté du Gange, du plan de la citadelle de la même ville, etc. etc. Prix 10 fr.

Papier vélin, figures avant la lettre, réunies en atlas. Prix 21 fr.

Nota. *On réunira les premières épreuves de toutes les gravures et cartes des deux voyages en un atlas in*-4.° *pour les personnes qui le desireront.* Prix 25 fr.

VOYAGE

À LA CÔTE OCCIDENTALE

D'AFRIQUE,

FAIT dans les années 1786 et 1787;

CONTENANT la description des mœurs, usages, lois, gouvernement et commerce des États du Congo, fréquentés par les Européens, et un précis de la traite des Noirs, ainsi qu'elle avait lieu avant la Révolution française;

SUIVI d'un Voyage fait au cap de Bonne-Espérance, contenant la description militaire de cette colonie.

PAR L. DEGRANDPRÉ, Officier de la Marine française.

ORNÉS DE VUES, CARTES, ET DU PLAN DE LA CITADELLE DU CAP.

TOME PREMIER.

PARIS,

DENTU, Imprimeur-Libraire, Palais du Tribunat, galeries de bois, n°. 240.

AN IX. — 1801.

9416

AVANT-PROPOS.

Au moment où j'allais publier ce voyage en Afrique, il en a paru un autre fait dans le même pays, par Ch. F. Damberger, commencé en 1781 et terminé en 1797. Je me garderai bien d'en attaquer le style; j'ai trop besoin moi-même d'indulgence à cet égard ; mais comme les faits qu'il renferme démentent presque toutes les idées reçues sur l'Afrique, et contredisent l'ouvrage que j'offre aujourd'hui au public : le combattre, c'est me défendre.

Je n'ai pas assez voyagé pour suivre Damberger d'un bout à

l'autre : depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à Maroc, il n'y a que l'Afrique entière. La distance est trop grande pour que les pays situés entre ces deux villes soient bien connus d'un seul voyageur. Mungo-Park et Levaillant se chargeront vraisemblablement de répondre à cet auteur pour ce qui les concerne; quant à moi, je vais principalement examiner ce qu'il dit du royaume d'Angola, et indiquer quelques erreurs relatives au cap de Bonne-Espérance. Sans m'attacher à l'invraisemblance d'un voyage aussi extraordinaire, inoui jusqu'à ce jour; sans égard à la difficulté, pour ne pas dire à l'impossibilité

de traverser à pied, seul, sans défense, non-seulement des pays barbares, mais encore des déserts que la géographie regarde comme impraticables, et dans lesquels des armées entières ont été englouties (1); sans égard même à la durée romanesque de cet étonnant voyage, et au silence que garde l'auteur sur le lieu de sa naissance, circonstance qui paraîtrait provenir du desir de se soustraire aux recherches de ceux qui veulent connaître un voyageur avant de prononcer sur le degré d'estime qu'il mérite; sans même lui reprocher d'être inconnu au

(1) La 17.e légion romaine.

Cap, et de n'avoir laissé derrière lui aucune trace qui pût déterminer la confiance du public, de n'être pas, enfin, assez connu pour venir, sans preuves, opposer son témoignage seul, aux récits des voyageurs estimables qui l'ont précédé, je releverai seulement quelques assertions fausses et si mal imaginées, qu'il est bien peu de personnes qui ne pussent les démentir.

Qu'est-ce qu'une frégate française dont le nom est si peu français, *Saint-Wembourg ?* nom qui n'exista jamais dans la marine royale, frégate perdue sur la côte des Cafres, en 1783, année pendant laquelle nous n'en avons

perdu aucune. C'est dans cette année que la paix s'est conclue, et les pertes de la France dans ces parages, jusqu'au commencement de 1784, se sont bornées au vaisseau *le Sévère* de 64, naufragé par une évolution manquée, dans la baie du Cap.

Quels sont les quatre régimens français qui, dans l'espace de quelques années, ont été en garnison au cap de Bonne-Espérance (1)? Tout le monde sait qu'avant la guerre d'Amérique, la France n'avait jamais eu de forces militaires dans les établissemens d'une puissance étrangère. Le cabinet de

(1) Tom. I, pag. 45.

Versailles ayant garanti à la Hollande, la possession de toutes ses colonies pendant cette guerre, contribua, pour la première fois, à la défense du Cap. Le régiment de Pondichéry, fait prisonnier à Pondichéry, revenu en Angleterre et de là en France, fut envoyé au Cap, sous le commandement de M. Conway, irlandais, brigadier des armées du roi. Il n'y a jamais eu d'autres régimens français en garnison dans cette ville; encore celui-ci n'y fut-il pas long-tems, puisqu'il n'y arriva que vers le milieu de la guerre. Le régiment d'Austrasie y eut un dépôt, parce que ce corps, qui servait dans l'Inde sous M. de Bussy, ayant

des recrues à recevoir, avait établi pour ses malades un lieu de rafraîchissement à cette extrémité de l'Afrique. En supposant que Damberger se trompât assez pour nommer régiment, un dépôt de malades et de recrues, sans drapeaux et sans état-major, il ne pourrait en compter que deux. La garnison était alors composée du régiment hollandais commandé par M. Gordon, du régiment français de Pondichéry, commandé par M. Conway, et du régiment suisse de Meuron, levé pour la Hollande, et commandé par le colonel de ce nom. Le régiment de Wirtemberg, commandé par M. Van Hugel, n'a fait qu'y passer, et n'a jamais

été compris dans l'état des forces de la place. La légion de Luxembourg, entrée au service de la Hollande, y toucha à son retour de l'Inde ; mais elle campa sur l'île Robin. Ainsi M. Damberger n'a pu avancer que le Cap avait eu quatre régimens français en garnison, sans commettre une erreur d'autant plus considérable, qu'il était parti bien long-tems avant le retour de la légion de Luxembourg, licenciée alors, et qu'il ne peut y avoir vue.

M. Damberger demande (1), dans une note bien injuste envers M. Levaillant : « Quel est celui

(1) Tom. I, pag. 34.

« qui ignore qu'un régiment fran-
« çais qui était au Cap au service
« de la Compagnie, fut obligé de
« quitter cette ville, uniquement
« parce que les officiers de ce ré-
« giment passaient souvent plu-
« sieurs mois de suite chez les
« colons ? » Je lui répondrai que je l'ignore, et bien d'autres ainsi que moi. La Compagnie hollandaise n'a jamais eu qu'un régiment français à son service ; c'est la légion de Luxembourg dont je viens de parler. Elle est venue presqu'à la fin de la guerre, à l'Ile de France, d'où elle est partie pour l'Inde, sous le convoi de la corvette *la Juliette*, commandée par M. Roche.

Lorsqu'elle est revenue de Ceylan, elle a campé sur l'île Robin, comme je l'ai dit, et dans ce moment elle était en route pour l'Europe. Elle étoit alors licenciée, par conséquent, n'était plus au service de la Compagnie à cette époque. Damberger n'aurait donc pu la voir au Cap, s'il eût encore été dans cette ville, puisqu'elle est restée sur l'île Robin. On ne peut non plus présumer qu'il ait voulu parler du régiment de Pondichéry, qui n'a jamais été au service de la Compagnie. Ce corps, placé par une puissance telle que la France pour garder à ses alliés une possession importante, a été traité avec tous les égards qu'on doit à

des protecteurs. Il n'a reçu des ordres que de son souverain, et n'a quitté le Cap que lorsque sa destination ultérieure l'a fait entrer dans l'état des forces, que la France voulait conserver dans l'Inde. Cette assertion de Damberger est aussi fausse que les deux précédentes.

Beaucoup d'esprit, des succès réels et une imagination quelquefois trop vive, ont valu à M. Levaillant bien des ennemis. Il semble aujourd'hui que chacun se donne le mot pour l'attaquer; mais ici M. Damberger le fait avec une passion intolérable. Il ne suffit pas de dire : telle chose n'est pas vraie ; il faut le démontrer, ou

proposer ses doutes avec honnêteté. J'ai moi-même contredit quelquefois M. Levaillant ; mais je n'ai jamais manqué de lui témoigner toute l'estime que je fais de ses recherches. Un voyageur peut se tromper, voir mal ; il n'en a pas moins le mérite d'être allé pour voir, et celui plus grand encore, de chercher à se rendre utile à son siècle, en publiant ses observations. Deux voyageurs peuvent envisager les mêmes objets sous des points de vue différents ; on peut le dire avec politesse, et surtout donner des raisons. Loin de se renfermer dans ce ton d'honnêteté, dont un écrivain ne doit jamais s'écarter, Damberger ose avancer

que Levaillant n'a pas fait les voyages qu'il a écrits. Certainement, il y a de l'impudence à venir dire à l'Europe : l'homme que l'on a connu sur tout le territoire de la colonie du Cap n'y est pas allé ; celui dont les voyages sont avérés, ne les a pas exécutés : et c'est dans la ville même du Cap qu'il s'est procuré les objets de curiosité qu'il a rapportés ! Il me semble qu'il faut être bien hardi pour combattre, par son seul témoignage, la réalité d'un voyage que toute l'Europe reconnaît pour authentique. M. Levaillant est trop au-dessus d'une pareille contradiction pour y être sensible ; peut-être même regardera-t-il comme

au-dessous de lui de répondre au voyageur de Saxe : mais moi, étranger à cette querelle, je crois pouvoir lui demander si c'est dans la ville du Cap que cet estimable voyageur français s'est procuré cette giraffe qui enrichit aujourd'hui notre Muséum d'histoire naturelle. Est-ce aussi dans la ville, qu'il a tué, vidé et empaillé cette immense et superbe collection d'ornithologie dont nous lui avons l'obligation ? Que M. Damberger commence par rendre des services aux sciences, avant de trancher aussi impérieusement (pour ne rien dire de plus) sur le compte de ceux qui ont des droits à la reconnaissance publique.

Si de pareils faits sont prouvés faux, que doit-on penser du reste?

Venons au voyage d'Angola. Damberger a passé par Malembe; et tout ce qu'il nous rapporte de cette ville est de la plus évidente fausseté. Comment se fait-il que les noms qu'on nous donne ici n'aient aucun rapport avec ceux que nous connaissons déja? Le mot *Banze* ou *Banza* signifie en congo, ville. Tous les voyageurs ont dit la même chose; Damberger n'en dit rien. La résidence du roi de Malembe se nomme Banze-Malembe; et d'après la latitude où l'auteur la place sur sa carte, il ne peut en avoir en vue une autre que la véritable. Sa distance

de la côte est à-peu-près de trente lieues ; mais ici notre Saxon n'est plus exact. Cependant, si cette carte se trompe, le texte paraît la corriger, car il dit avoir vu dans cette ville le capitaine hollandais Rosen-Meyer, circonstance qui n'aurait pas eu lieu, si elle eût été très-éloignée dans les terres ; ainsi la carte et le texte ne sont plus d'accord. Cela n'est pas étonnant ; en effet, il serait bien difficile qu'on pût ajouter foi à une carte, très-bien gravée à la vérité ; mais dont la vie de cinquante voyageurs ne suffirait pas pour visiter toute l'étendue. Comment un homme qui veut inspirer de la confiance, peut-il offrir au public une carte qui

n'est évidemment pas de lui, qui même ne peut pas en être ? C'est un charlatanisme choquant. Je voudrais bien savoir comment l'excellent artiste qui l'a gravée a pu déterminer les latitudes du cap Verd et du cap Guardafuy, du cap Natal et du cap Spartel. Est-ce Damberger qui les lui a données ? Il n'y est pas allé. Est-ce aussi à lui qu'il doit la connaissance des positions exactes de *Hallogros*, *Calbongas*, *Ohgothen* et autres noms barbares entassés dans cette carte ? Lorsqu'un voyageur digne de foi en fait dresser une, il se contente d'indiquer ses observations, et le reste du pays reste en blanc. Ce n'est qu'après une longue suite

d'années, que des Danville, ou d'autres géographes éclairés, érudits, réunissent toutes ces étincelles pour en former le faisceau de lumière à la clarté de laquelle se dirige enfin le burin qui trace une carte générale. Dans les voyages récens, au contraire, on prend une ancienne carte, défectueuse ou non, on n'en retranche pas une erreur, et sans compas, on y pose, du bout du doigt, une tache à laquelle on donne tel nom qu'il plaît au voyageur ou à son libraire; et malgré cette fraude évidente, il est à remarquer que la mode a tellement prévalu, qu'un imprimeur regarde un voyage sans carte comme une ville sans maisons, et refuse de l'imprimer. On veut

avoir une carte; et cédant à l'usage, l'auteur en donne une, à la rédaction de laquelle il n'a jamais contribué. Le graveur en change le titre; on y substitue fastueusement le nom de l'auteur, avec la phrase *pour servir*, etc.... et voilà le public assailli d'une carte d'Afrique par Damberger. Un pareil abus est un crime envers les sciences; on ne peut trop en faire justice.

Poursuivons. Damberger a vu la ville de Malembe fermée de murailles bâties de pierres, de gros quartiers de rochers, et précédées d'un fossé. Le château du roi est aussi bâti de pierres, et n'a qu'un étage. Je voudrais bien que ce voyageur nous dît de quelle nature

est la pierre qu'il a vue dans un pays où il n'en existe pas. Le petit état de Malembe repose presqu'entièrement sur un lit d'argile rougeâtre, et s'il recouvre des rochers, ce n'est qu'à une si grande profondeur, qu'on ne les connaît pas. Comment se fait-il que le roi de Malembe ait un château de pierre, tandis que son frère, le mambouc, est réduit à n'habiter qu'une hutte de paille, élevée sur une espèce de théâtre nommé Quibanga, construit en baliveaux par les Européens? Comment se fait-il que la ville de Malembe soit si magnifique, tandis que le roi de Loango, qui n'en est pas loin, ne loge aussi que dans une hutte de paille, dans laquelle je n'ai pu en-

trer qu'en me pliant jusqu'à terre ? Et pourquoi les capitaines européens, qui sont si puissans dans ce pays, ne connaissent-ils pas autre chose que de pareilles huttes sur la côte ? Si les noirs de ce pays sont assez civilisés pour avoir des villes régulièrement bâties, pourquoi tout est-il pour eux un objet de nouveauté ? D'ailleurs, le roi de Malembe en 178... était mort; le trône était vacant depuis long-tems, par le refus que faisait le mambouc Tati d'y monter. Ce prince était encore mambouc en 1787, et s'il eût été roi au moment où Damberger dit avoir passé à Malembe, il n'eût pas manqué de l'accueillir et d'en donner avis aux vaisseaux en traite sur la côte. Tati aime les

Européens; il parle bien français; il est presque civilisé, et bien peu capable des mauvais traitemens que lui impute l'auteur allemand. D'ailleurs, tous les officiers dont il nous donne les noms sont inconnus; qu'est-ce que c'est que la charge *d'Evanga*, dont le nom n'est jamais parvenu aux Européens qui fréquentent ce pays? Qu'est-ce que l'histoire du capitaine hollandais Rosen-Meyer? C'est une nouvelle fable à ajouter à toutes celles dont cet ouvrage est rempli. Qu'on le demande sur les places de Bordeaux, Marseille, la Rochelle, Nantes, Saint-Malo et le Hâvre, tous les capitaines négriers dont ces villes abondent, s'accorderont à dire qu'avant la

révolution, les Hollandais ne fréquentaient plus la côte d'Angola, parce que la traite était montée à un prix si exorbitant, et celui des esclaves dans les colonies hollandaises était si peu proportionné à l'achat, que toute concurrence leur était impossible. Le dernier que j'y ai vu, y était en 1777.

Damberger devoit nous donner un vocabulaire quelconque de la langue de ce pays? C'est un monument qui n'atteste en rien le talent du voyageur; mais au moins il prouve qu'il a visité les pays dont il parle, et malheureusement, si cette preuve manque ici, je dois dire qu'il en existe une infinité d'autres contre la réalité de ce prétendu voyage. Il n'est point de capitaine

négrier qui ne dise, qu'il est d'usage d'envoyer un présent d'eau-de-vie, de quelques vases d'argent, ou de quelques marchandises précieuses au roi, qui donne toujours un esclave en retour. Comment croire que celui de Malembe marchandait avec Rosen-Meyer pour trente dents d'éléphant qu'on regarde comme d'assez peu de valeur en ce pays, et comme bien peu faites pour entrer dans les spéculations d'un capitaine chargé d'acheter plusieurs centaines d'esclaves. Damberger a vu les noirs Congo familiers avec les monnaies d'Europe ; il a changé un florin qu'on a pris en paiement, et on lui a donné une solde en *zimpo*, mot qui n'est pas congo. Pourquoi

donc n'en voit-on jamais dans les mains de ceux qui font la traite avec nous? Pourquoi ne connaissent-ils dans leurs échanges que nos marchandises ? Une petite cloche, un grelot, ont plus de prix à leurs yeux, que la monnaie d'or la plus estimée en Europe. Qu'un capitaine propose de payer un poisson avec un louis, il fera mauvaise chère; il n'en sera pas de même, s'il offre un couteau. Les Portugais eux-mêmes ne traitent qu'avec des marchandises. La France est pleine de négocians qui ont armé des vaisseaux pour la traite; ils diront tous que jamais ils n'ont compté un écu dans les cargaisons qu'ils y envoyaient; et certifieront que le fait avancé par

Damberger sur les monnaies, est aussi faux que tous ceux que j'ai déja contredits.

Il en est de même de l'écriture. Notre Saxon veut que les noirs de Malembe écrivent sur des feuilles de palmier. Il pourrait bien avoir pris cette particularité dans un voyage de l'Inde. Si les noirs de Malembe connaissaient l'écriture, je demande au voyageur allemand dans quelles circonstances ils pourraient l'employer utilement. Ne seroit-ce pas dans le commerce? Eh bien, si Damberger veut faire le voyage de France, et se rendre dans un de nos ports, il entendra tous les capitaines lui dire que si les noirs de ce pays avoient seulement l'idée

de l'écriture, on ne les tromperait pas, comme on le fait journellement, sur les avances qu'on leur donne. Cette assertion est encore une absurdité insoutenable.

Damberger, du fond de la Saxe, nous assure que les noirs de Malembe mangent du lait et de la farine. Pourquoi donc ont-ils regardé les premières vaches que nous leur avons portées comme des prodiges ? Pourquoi n'ont-ils pas dans leur langue, de nom pour les désigner ? Pourquoi ne leur voyons-nous manger que du manioc ? Et pourquoi, dans nos colonies, sont-ils si transportés de joie, quand ils reconnaissent cette racine à leur arrivée ? Ce sont-là des faits si connus, qu'on ne peut

rien leur objecter. Damberger n'a pas été plus heureux ici que dans tout le reste ; il n'a pas connu la nourriture des habitans du pays dont il a parlé.

Une réfutation suivie, de tout ce que ce voyage a de faux et d'erroné deviendrait fatigante ; car il faudrait citer toutes les pages. Je ne ferai plus qu'une question à son auteur : comment se fait-il que jusqu'à ce jour nous n'ayons encore vu que des cheveux crépus en Afrique. S'il ne veut pas en croire mon assertion, Paris, la France, l'Europe, sont pleins de gens qui connaissent nos colonies ; il peut s'informer si jamais on a connu sur les vaisseaux négriers, soit de la côte d'Or, soit de celle

d'Angola, un seul individu dont les cheveux fussent longs et fort beaux, comme ceux qu'il a remarqués à Malembe, et dont les noirs s'entortillaient la tête (1). Une particularité pareille achève de détruire toute apparence de véracité de la part de cet auteur, et relègue son livre dans la classe des romans, parmi lesquels il n'obtiendra que le rang dû à son style.

Damberger ou tout autre compositeur de l'ouvrage en question, qu'on nous donne pour un récit authentique, eût échappé à la conviction de fraude, et se fût enveloppé de l'ombre du doute de la part de ses lecteurs, s'il avait placé

(1) Tome II, pag. 8 et suiv.

toutes les scènes de son roman dans l'intérieur de l'Afrique. Il aurait dit : « Les mœurs que j'ai « décrites sont bien différentes de « celles de la côte visitée par les « voyageurs connus, et l'éloigne- « ment du pays où elles existent « en est cause. » On n'eût pu rien opposer à cette raison, d'autant plus que la première question que l'on fait aux voyageurs est de leur demander s'ils ont pénétré bien loin dans l'intérieur. On se persuade à tort, peut-être, que les mœurs et les usages y sont totalement contraires à ceux de la côte. A l'aide de cette ruse, il eût joui de la crédulité de l'Europe, jusqu'au moment où les sciences se faisant jour dans ces déserts

inconnus, eussent pu y porter le flambeau de la vérité. Mais il a eu la mal-adresse de parler de pays voisins des bords de la mer, et fréquentés par les Européens que le commerce y attire. Cette imprudence, en me faisant découvrir ses erreurs, m'a forcé de les révéler, puisqu'elles auroient pu m'en faire accuser moi-même. Si les observations précises, si les détails circonstanciés que j'ai transmis ne donnent pas encore assez de force à mon témoignage; si l'on ne se contente pas de s'informer à Saint-Malo, à la Rochelle, s'il est vrai que j'aie commandé des vaisseaux destinés pour le pays sur lequel roule cette discussion; si l'on hé-

site à croire à la véracité d'un homme qui obtenait dès-lors assez de confiance pour être revêtu de commandemens aussi importans, on pourra s'en rapporter aux marins que la traite des noirs a conduits sur la côte d'Afrique. Qu'on les consulte sur tous les détails que j'ai donnés. Je ne crains pas d'être démenti. Fort de l'assentiment de tous ceux auxquels on s'adressera, jaloux de l'opinion publique, voulant défendre mon ouvrage contre les objections qu'un pareil livre pourrait lui valoir, je ne balance pas à déclarer que le voyage de Damberger ne me paraît mériter aucune confiance, au moins en ce qui concerne le royaume d'Angola.

INTRODUCTION.

L'AFRIQUE commence à fixer l'attention des savans. Des voyageurs modernes suppléent enfin aux détails qui nous manquaient sur cette partie du monde, et leurs récits estimables remplacent les fables absurdes dont nous étions redevables aux *Merolla*, aux *Battel*, *Dapper*, *Purchass*, et autres voyageurs et compilateurs, que l'on n'a point craint de copier dans tous les traités de géographie et autres livres destinés à l'instruction; leurs erreurs se sont accréditées; il a fallu que des savans

aussi illustres que *Savari, Volney, Sparrman* et *le Vaillant* aient parcouru les extrémités opposées de cette partie du monde, pour y porter le flambeau de la vérité et nous éclairer enfin par leurs recherches.

En dernier lieu, *Mungo Park* et *Browne* viennent de fixer l'attention de l'Europe, par leurs excellens voyages au centre de l'Afrique. Plein de zèle pour la gloire de sa patrie, *le Vaillant* va de nouveau s'élancer dans une carrière qu'il a si souvent parcourue. Ses ouvrages précédens, son nom déja justement célèbre, nous donnent

tout lieu d'espérer que son voyage ne le cédera point en intérêt à ceux des voyageurs anglais ; nous savons quel charme il sait répandre par son élocution et son enjouement, sur un sujet aussi aride, et nous sommes bien persuadés que ce nouveau Voyage ne laissera rien à desirer.

Mais si nous en croyons le bruit public, l'incursion qu'il se propose de faire vers le milieu de l'Afrique, se dirigera principalement sur les traces de *Mungo-Park ;* par conséquent, la partie dont je rends compte ici va encore échapper à des recherches sa-

vantes; j'aurai donc au moins le mérite de la nouveauté. Mais il en est un autre auquel j'ai l'ambition de prétendre, c'est celui de la véracité. En sa faveur, j'espère qu'on voudra bien traiter avec indulgence le style d'un militaire, d'un marin, qui, sous ce double titre, est loin de toute prétention, et dont la plume n'est pas exercée.

Quelques missionnaires, et, après eux, tous les compilateurs qui les ont copiés, n'ont pas craint d'accuser formellement les Africains d'être anthropophages. Croira-t-on, qu'en 1793 on a imprimé à

Londres la seconde édition d'un ouvrage publié par *W.m Perks*, géographe, qui n'a jamais sorti de son cabinet, et dans lequel on lit à l'article de l'Afrique : « Le « royaume de Congo est gouverné « par un roi qui ne se nourrit que « de chair humaine ; ses pour- « voyeurs sont constamment em- « ployés à lui en chercher, et son « palais (1) est rempli de cuisi- « niers qui lui apprêtent cette ef- « froyable nourriture, non pas

(1) Le palais le plus somptueux de tout ce pays, n'est qu'une méchante hutte de paille que six hommes peuvent emporter sur leurs épaules.

« qu'il manque de vivres par ail-
« leurs, mais parce que la chair hu-
« maine est regardée comme une
« friandise. *Because human flesh*
« *is look' d up-on as a dainty* ».
Je ne cite ici cette dégoûtante absurdité que pour faire voir combien on doit se tenir en garde contre les fables des premiers voyageurs ; la suite de cet ouvrage prouvera jusqu'à quel point on a calomnié les peuples de l'Afrique.

Si le voyage de *Mungo-Park*, dans des pays où le mahométisme a pénétré, ne détruit pas sans réplique l'imputation faite aux Afri-

cains d'être cannibales, que pourrait-on répondre au témoignage de *le Vaillant*, dont les passe sont dirigés vers des peuples entièrement sauvages, absolument étrangers à toute espèce de civilisation, et parmi lesquels il n'a rien trouvé qui pût justifier une accusation aussi injuste? Je puis de mon côté certifier qu'il est faux que les noirs Congos mangent de la chair humaine; ces peuples sont doux, ils ont en général horreur de verser le sang, leur caractère timide et paresseux est une donnée en faveur de l'innocence de leurs mœurs. Si quelquefois ils semblent sortir de

ce caractère de douceur, c'est dans l'exécution d'un criminel. Aussitôt qu'il est condamné, la loi l'abandonne à la multitude, chacun se dispute le plaisir de le mettre en pièces ; mais alors même, loin de le dévorer, ils réunissent ses membres épars, qui restent exposés sur un palmier jusqu'à ce que les oiseaux de proie les aient mangés et que le soleil les ait desséchés.

Les peuplades nommées Mondongues et Montékès ont été celles que l'on a principalement accusées, parce qu'elles se liment les dents pour les rendre aigues, et

qu'elles se déchirent le visage par de longues cicatrices ; mais cette mutilation n'est qu'une affaire de mode, et relative à l'idée qu'elles ont de la beauté.

Ce qui paraîtra peut-être assez étrange, c'est que ces mêmes noirs que nous accusons d'être antropophages, nous font le même reproche dans leur pays, et, lorsqu'on nous les vend, ne paraissent agités que d'une seule crainte, celle d'être mangés. On me dira sans doute que c'est au moins une présomption contre eux ; qu'ils ne nous soupçonneraient pas de les vouloir dévorer, s'ils ne prenaient

cette idée dans une coutume établie chez eux.

S'il suffisait d'accuser un peuple d'être antropophage pour l'être soi-même, quelle nation le serait plus que nous? N'avons-nous pas imputé cette horrible coutume à tort et à travers, à tous les peuples que nous ne connaissions pas? Leurs craintes à notre égard sont bien plus fondées; il est tout simple que des malheureux arrachés souvent avec violence du sein de leur famille, n'arrivent à nous qu'avec un sentiment de terreur. Notre couleur, nos habits, la vue de la mer, l'aspect des vaisseaux, tout

doit les frapper et les épouvanter. Leurs craintes se confirment encore par les fers, les chaînes, les armes et l'appareil qui nous environnent. Sont-ils rendus à bord du vaisseau, leurs premiers regards se portent sur des matelots buvant une liqueur vermeille qui ressemble à du sang : des malheureux, simples, ignorans, sauvages, n'ayant aucune idée du vin, adoptent facilement cette prévention vraisemblable, qu'il n'est pas facile ensuite de détruire. Des viandes conservées dans le sel et le salpêtre, rouges et noirâtres, peuvent facilement leur paraître

des débris de leurs semblables. Toutes ces causes réunies leur ont souvent fait craindre d'être dévorés; mais on ne peut inférer de là aucune preuve contre eux. Je puis assurer que sur 1500 que j'ai traités en 1787, il en est bien peu auxquels je n'aie fait la même question; tous ont frémi d'horreur et de dégoût, lorsque je leur ai demandé s'ils avaient mangé ou vu manger de la chair humaine.

J'ai beaucoup côtoyé l'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'à Zeïla en Abyssinie; j'ai vu souvent beaucoup de cruautés, des hommes se jouer de la vie des autres, mais

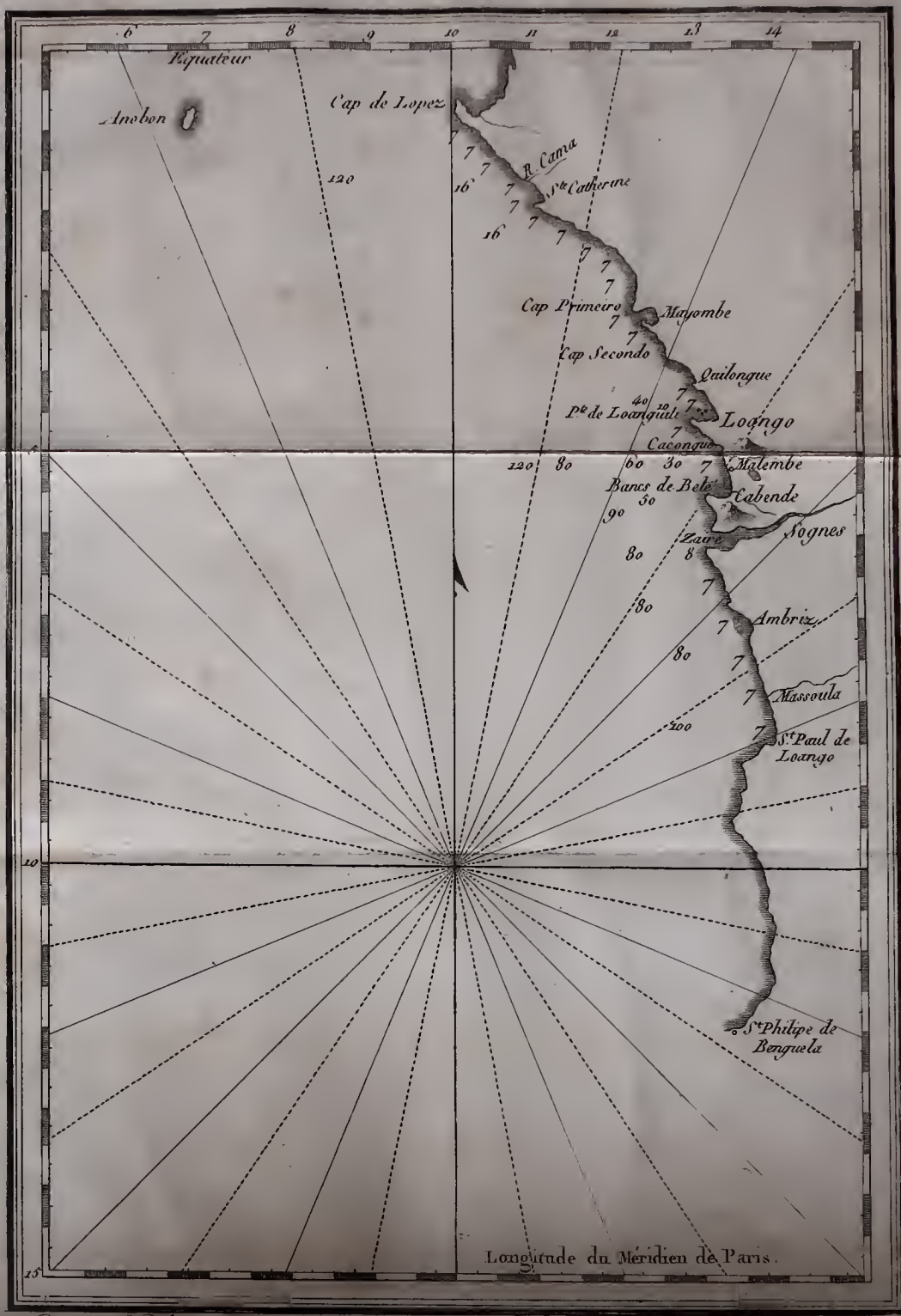

Carte Plate de la Côte d'Angola, pour servir aux Voyages de

jamais rien qui pût mériter aux Africains le reproche d'être antropophages.

On comprend communément, sous le nom générique de côte d'Angola, tout le pays situé entre le cap Lopez-Gonzalvo et Saint-Philippe de Benguela, c'est-à-dire, depuis 0° 44′ de latitude sud, jusques par 12° 14′ aussi sud. Cet espace renferme la colonie portugaise de Saint-Paul de Loango; mais comme les Portugais sont très-jaloux de leur commerce et des mines d'or dont ils veulent dérober la connaissance à l'Europe, ils ne souffrent pas volon-

tiers la visite d'un vaisseau étranger ; ainsi, le premier port où touchent, en venant du sud, ceux qui fréquentent cette côte, est un petit endroit nommé Ambriz, situé par la latitude méridionale de 7° 20′. C'est à proprement parler, depuis ce port jusques au cap de Lopez, que s'étend la côte à laquelle le commerce donne généralement le nom d'Angola. Les cartes de l'Afrique comprennent cette étendue sous les dénominations de Loango, Congo et Angola.

Les naturels de cette contrée qui s'étend cent trente-deux lieues

sur les côtes de l'Océan, se nomment entre eux *Congo*. Le langage Congo leur est commun à tous. Ce pays non-seulement parle la même langue, mais obéit aux mêmes lois, suit les mêmes usages et exerce la même religion. C'est là que la cupidité européenne allait chercher des bras pour cultiver les Antilles, qu'on aurait mieux fait de ne pas dépeupler. C'est de là que nous nous obstinions à transplanter des malheureux sur un sol étranger qui les tuait, tandis qu'avec moins de dépense et plus de succès, nous aurions pu si facilement cultiver le leur.

La traite des Noirs était sans contredit une plaie faite à l'humanité. Si l'on en voulait sonder la profondeur, on pourrait par aperçu dire que, quelque intérêt que les armateurs eussent à les conserver et à les apporter sains et saufs dans les Colonies francaises, quelques précautions qu'ils prissent à cet égard, la perte qu'ils faisaient sur leurs cargaisons pouvait assez généralement s'évaluer à un cinquième ou tout au moins à un sixième.

Ainsi sur cinq cents achetés en Afrique, quatre cents bien portans arrivaient à Saint-Domingue, moi-

tié de ces individus périssaient dans trois ans, et tout au plus le quart des survivans laissait-il de la postérité. Cette proportion n'est pas outrée : pour s'en convaincre, il suffira de calculer que sans compter le Sénégal, la Côte-d'Or, le Benin, le Gabon, pays, qui tous fournissaient des Noirs à Saint-Domingue, la France seule envoyait tous les ans trente vaisseaux au moins, des ports de Marseille, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Saint-Malo et le Hâvre, sur la côte d'Angola. En estimant au plus bas, ils n'enlevaient pas moins de quinze mille esclaves; maintenant

si l'on recherche combien d'individus on a transportés tant de cette côte que des autres points de l'Afrique, depuis que les Français ont mis les Antilles en valeur ; si l'on y ajoute ce que ces individus ont dû produire d'enfans, seulement dans Saint-Domingue, plus, les Noirs introduits dans cette colonie par les interlopes, et enfin la dépopulation d'un million d'hommes, lors de la découverte de l'île, on obtiendra un résultat énorme ; l'on n'aura pour mettre en balance que la population actuelle, et l'on sera effrayé de la perte. Je ne parle ici que de Saint-Domingue, parce

que les autres îles recevaient peu de Noirs de traite française, les Anglais de la Dominique les leur fournissant à bien meilleur marché.

A compter depuis cinquante ans, la somme des importations et des naissances dans cette île s'élève suivant mes recherches à 2,200,000 têtes (1). La colonie n'était pas estimée au commencement de la guerre actuelle contenir au-delà de 700,000 personnes

(1) Robertson assure, sur de bons mémoires, que l'importation annuelle des noirs dans les Antilles, s'élève à 58.000 têtes. *Historical disquisition, Section IV, page* 179.

de toutes couleurs ; il reste donc 1,500,000 individus de perdus : qu'on y ajoute le 1,000,000 détruit par les Espagnols, voilà déja deux millions et demi d'hommes dans une seule île, sacrifiés à l'usage du sucre et du café dont nous nous sommes créés le besoin. Il s'ensuit de notre calcul, qu'indépendamment des pertes faites sur les vaisseaux, la mortalité se serait élevée à 30,000 ames par an, et que les naissances, jointes aux transportations n'auraient produit que 44,000 individus chaque année. On peut raisonnablement estimer les importations, tant fran-

çaises qu'interlopes, à 30,000 têtes annuellement. Ce calcul prouverait que la somme des importations, ne pouvait qu'égaler celle des mortalités, et que la balance n'était en faveur de nos colonies que de 14,000 ames, équivalent à-peu-près des naissances. On se demande avec étonnement, comment 700,000 individus peuvent-ils en perdre 30,000 et n'en produire que 14,000? Il faut l'avouer à notre honte; notre cruauté égala notre avarice; nous spéculions sur l'excès de leur travail, et nous ne craignions pas de les faire périr de fatigue, si le prix que nous ob-

tenions de leurs sueurs égalait celui de leur achat.

En comparant maintenant les autres colonies européennes à la partie française de Saint-Domingue, on pourra calculer ce que l'Amérique a coûté d'hommes à l'Afrique; on arrivera à un résultat que je n'ose donner, de peur de paraître exagéré.

Les Français se sont emparés exclusivement du commerce d'Angola, parce que leurs manufactures leur fournissaient les objets de traite à si bon marché, qu'ils pouvaient élever l'achat des esclaves à un prix qui ne permettait

pas aux autres nations d'entrer en concurrence.

Nous fréquentons ordinairement trois ports, dépendans de trois souverains différens, savoir : Cabende, Malembe, Loango ; on envoie quelquefois à Ambriz de fortes chaloupes pour traiter une petite quantité d'esclaves ; on va rarement à la rivière de Massoula, plus rarement encore à la baie de Mayombe, et presque jamais à la baie de Sainte-Catherine ; on ne touche à ces différentes places, que lorsque le vent et les courans contraires forcent à mouiller vis-à-vis : alors pour employer le tems

que l'on perd à l'ancre, on communique avec les habitans dont on obtient des vivres et quelques esclaves.

Les Anglais exclus de ces trois principaux marchés par le prix des esclaves ont essayé de pénétrer dans le Zaire ; leurs efforts n'ont pas été couronnés d'un succès complet.

La traite se concentre donc dans les trois ports que je viens de nommer, mais sur-tout dans Malembe, qui fournit la plus abondante et la plus belle espèce d'hommes ; cette traite se nomme Congue par excellence.

L'insalubrité du lieu où la traite est établie à Loango, et la qualité inférieure des esclaves qu'on y achète, écartent les vaisseaux de ce port. Il est peu fréquenté; on n'y couche point à terre, et la baie est de difficile accès; sa traite se nomme Mayombe, Montéké et Quibangue; cette dernière est peu abondante, mais elle fournit des individus de la plus grande beauté.

Cabende, le plus joli des trois ports, est aussi réputé mal-sain, d'après le récit qu'en font les naturels, qui n'aiment pas à voir les étrangers s'établir à terre; en con-

séquence l'usage veut que les Européens couchent à bord de leurs vaisseaux. Quoique l'on mouille très-près de terre, cette contrainte est cependant assujettissante, et l'on pourrait d'autant plus s'en affranchir qu'elle ne porte que sur un préjugé. La traite de Cabende est Congue, Mondongue et Sogne; ces noms ainsi que ceux que j'ai cités plus haut sont ceux des peuplades qui fournissent les esclaves, ou au travers desquelles ils passent, et dont ils retiennent la dénomination.

Loango est le plus petit des trois royaumes; c'est cependant le chef-

lieu; le roi est suzerain des deux autres qui lui payent un léger tribut à des époques très-éloignées. Dans ces trois états tout porte l'empreinte d'une conquête très-ancienne. Il paraît que le conquérant se fixa à Loango, du moins la constitution de cet état semble-t-elle l'indiquer : il est seigneur de tout le pays compris entre le cap de Lopèz et Ambriz. Une particularité bien remarquable, c'est qu'on retrouve chez ce peuple exactement les mêmes lois féodales qui existaient chez nous autrefois.

Pour mettre plus d'ordre dans

le compte que je vais en rendre; je le diviserai en quatre chapitres, savoir : *Productions ; Religion ; Mœurs* et *Coutumes ; Gouvernement* et *Législation ; Commerce* et *Ports.*

VOYAGE

A LA CÔTE

OCCIDENTALE D'AFRIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Productions.

La côte d'Angola est un pays neuf. Je ne prétends pas dire que l'Afrique date d'une création récente; tout au contraire atteste son antiquité. En admettant pour fait constant la retraite graduelle des mers, la partie dont je parle aurait été abandonnée de l'Océan, à des tems si reculés qu'on ne pourrait en ce sens l'appeler neuf; mais je veux dire que c'est un pays inconnu jusqu'à ce jour, et dont les germes producteurs peu épuisés par la culture, se sont conservés dans toute leur force végétative. Il est en conséquence cou-

vert d'une multitude de plantes qui attendent les observations des naturalistes pour être connues de l'Europe.

Sol. Le sol y est varié, mais en général il est fort, compacte, lourd et dur ; on n'y trouve ni sable, ni terre légère ; cependant le terrein est susceptible de devenir meuble par la culture. Les cantons que les Noirs défrichent pour leur usage et ceux que nous cultivons autour de nos comptoirs, attestent la fertilité de cette terre alternativement rouge et noire, mais plus souvent rouge. Par-tout le sol m'a paru chargé des dépouilles du règne végétal, mais je ne l'ai trouvé nulle part enrichi aux dépens du règne animal ; point de débris de coquilles, point de pétrifications ; il peut cependant y en exister : pour s'en assurer, il faudrait avoir recours à des fouilles et des recherches que je n'ai pu faire.

J'ai parcouru une très-grande étendue de pays sur cette côte, sans y ren-

contrer ni laves, ni rien qui m'annonçât la présence antérieure d'un volcan; d'où je conclus que s'il en a existé, plusieurs siècles se sont écoulés depuis qu'ils sont éteints.

La forme du Pic de Cabende m'avait fait penser qu'il pourrait être volcanique, et que cette montagne avait brûlé jadis. Jaloux d'en faire la découverte, j'y ai monté sans pouvoir y trouver aucunes traces de cratère, point de laves, point de pierres-ponces, point de rochers décharnés; la végétation était par-tout vigoureuse, les arbres serrés, touffus et forts. J'ai sondé le terrein du haut jusqu'en bas, et n'ai jamais pu trouver le roc avec une aiguille de six pieds. Il en est de même de l'intérieur du pays, où je n'ai rencontré ni rochers, ni montagnes qui pussent donner matière à des observations géologiques.

Le sable de la côte est extrêmement fin et léger, il acquiert une très-grande Sable.

dureté lorsqu'on le mouille et qu'on le presse ; mais quand il est sec, le vent l'emporte facilement : cela semble annoncer qu'il y a long-tems qu'il subit l'action de la mer, bien différent en cela de celui de l'Ascension, île qui porte tous les symptômes d'une conflagration récente, et dont le sable est encore de la grosseur d'un grain d'anis, dans lequel on reconnaît le corail et des détrimens de coquilles, brisés et triturés par le froissement des vagues.

La nature a tout fait pour ce beau pays ; c'est un climat superbe ; jamais sujet aux ouragans, pas même à de légers coups de vent ; les vaisseaux mouillés en pleine côte n'y éprouvent jamais d'accident, point de mauvaises saisons ; les pluies assez rares n'y sont jamais abondantes, elles y tombent irrégulièrement sans être assujetties à un tems plutôt qu'à un autre ; des rosées extrêmement fortes suffisent au développement de la végétation ; ce qu'on

appelle hyvernage consiste en mai, juin et juillet, mois pendant lesquels on éprouve moins de chaleur ; les nuits sont alors plus fraîches, mais sans être froides, et la chaleur du jour y est toujours tempérée par les brises de mer.

Le pays est coupé de rivières et de lacs extrêmement poissonneux ; les montagnes couvertes de bois sont remplies de gibier. Il abonde par troupeaux dans les plaines. Ces dernières sont plus découvertes que les montagnes, et cependant sont enrichies çà et là de gros bouquets de bois. L'eau y est bonne, il y en a par-tout ; la terre produit d'elle-même et sans soins, ce qu'on ne lui arrache ailleurs qu'à force de bras.

Les fruits sauvages y valent ceux que la culture perfectionne dans nos colonies. Les bois sont pleins de citrons, d'oranges amères, d'ananas, de goyaves, de piments, qui tous croissent d'eux-mêmes et sans culture. La ba- Fruits.

nane et le pisang y sont sauvages, et y acquièrent le dernier degré de maturité et de bonté. Dans quelques endroits on foule aux pieds des pois d'espèces entièrement différentes de celles que nous cultivons en Europe, dont ils n'ont pas acquis, à beaucoup près, la saveur et la délicatesse ; ils rampent pour la plupart. Ceux que l'on nomme msangui sont les seuls qui filent le long des arbustes ; leur goût ne ressemble pas mal à celui de nos lentilles. La réglisse y est parasyte. Il est à observer que cette plante, tout au contraire de la nôtre, n'a de saveur que dans la tige ; sa racine est sans goût. Il existe encore une autre espèce de pois improprement nommée pistache. Cette plante pousse une tige rampante ; le fruit reste dans la terre attaché aux racines, qui s'étendent fort au loin : il est renfermé dans une capsule qui en contient un, quelquefois deux, rarement trois, et jamais davantage ; les

singes et les perroquets en sont fort avides ; on est contraint de les leur abandonner ; cependant les naturels en mangent quelquefois, après les avoir fait cuire dans la cendre ou griller sur les charbons. On peut les conserver en les faisant sécher ; ils supportent alors facilement le voyage d'Europe ; mais ils n'y réussissent pas. Soit que la traversée les eût détérioré, ou que la précaution de les sécher en eût détruit le germe, ils n'ont pas répondu aux essais que j'ai faits de les transplanter en France.

La canne à sucre est sauvage en ce pays, elle y vient démesurément grosse, savoureuse et juteuse. Le coco, l'igname et la patate douce s'y rencontrent en abondance. Le travail de la terre est très-léger ; il se borne à la culture du manioque, du maïs et des msangui ; ce sont les femmes qui en sont chargées. La terre extrêmement fertile, ne demande que peu de soins ;

il suffit de la remuer à un pouce de profondeur, et de recouvrir la graine autant qu'il faut pour la garantir des oiseaux; la nature fait le reste. Ce travail n'est pas au-dessus des forces des femmes. Les hommes, assez paresseux lorsqu'ils ne sont pas stimulés, ne s'occupent que du soin d'extraire leur vin de palme; occupation qu'ils abandonneraient encore à leurs femmes, si elles pouvaient monter au haut des arbres; du reste ils pêchent, chassent, coupent du bois, et font le commerce. La végétation très-vigoureuse s'étend jusqu'au bord de la mer, dont la grève est en général fort petite; la vague y baigne souvent le pied des arbres. Le sol neuf et par-tout fertile, n'est cultivé nulle part, si l'on excepte de petits champs que l'on pourrait nommer jardins situés autour des peuplades ou villages. Cette culture est bien peu de chose, et cependant suffit à leurs besoins; le reste du pays

est couvert de grandes herbes hautes de huit pieds, et de la grosseur d'une plume d'oie ; c'est vraiment un ouvrage pénible que de passer au travers. Ces herbes n'étant ni fauchées, ni mangées, grainent, mûrissent, et sèchent. Les Noirs alors y mettent le feu, et la cendre fertilise le terrein qui les produit de nouveau. Il n'est pas rare de voir la côte tout en feu, dans l'espace de deux lieues, ce qui arrive lorsqu'on brûle une plaine parvenue à la maturité. L'incendie alors ne s'arrête qu'au bois. Herbes.

On trouve en cette partie de l'Afrique un arbre nommé mapou, sans contredit le plus gros de la nature. J'en ai vu un que les matelots, formant l'équipage d'une chaloupe, ne pouvaient embrasser en se tenant tous par la main ; or une chaloupe ne peut être équipée de moins de sept hommes. Cet arbre avait donc une circonférence de trente-cinq pieds Arbres.

au moins. Il en est de plus considérables.

Le mapou porte un fruit de la grosseur d'une citrouille, recouvert d'un duvet qui s'enlève aisément et qui produit sur la peau une démangeaison insupportable ; ce duvet couvre une enveloppe ligneuse et dure, de la nature de celle du coco, au milieu de laquelle se trouve un très-petit fruit, qui n'est bon à rien, et dont les Noirs s'abstiennent. Il tient à l'arbre par une tige fort longue, qui rompt aussitôt que le fruit est mûr ; le feuillage ne répond pas aux dimensions de l'arbre ; il est extrêmement clair et la feuille très-petite, longue et pointue. On ne conçoit pas comment la nature qui est si sage, qui a placé dans les différens climats les productions qui leur sont propres, en les adaptant si parfaitement au besoin des hommes et des animaux qui les habitent ; on ne conçoit pas, dis-je, pourquoi elle a donné le

mapou à l'Afrique ; il n'offre aucun ombrage, ne produit aucun fruit valable, ne brûle pas ou du moins brûle difficilement ; c'est un bois spongieux qui n'est propre à aucun usage.

Mais, si on peut accuser la nature de bizarrerie dans la production du mapou, quelles graces ne doit-on pas lui rendre pour le cocotier dont elle a peuplé ces climats ; de tous les présens qu'elle a faits à l'homme, cet arbre est sans contredit le plus précieux ; on ne peut trop en admirer l'utilité : il offre tout ensemble nourriture et rafraîchissement. Tout le monde connoît le coco ; on sait qu'il est rempli d'une eau douce et très-agréable au goût ; lorsqu'il est plus avancé en maturité, cette eau se convertit en une chair de la consistance de celle de l'amande ; le même arbre en produit tout ensemble de verds et de mûrs, et graces à cette admirable fécondité, présente toujours à boire et à manger. La bourre

Cocotier.

qui recouvre le coco sert à faire d'excellens cordages, et dans toute l'Inde on en fait un très-grand usage pour la marine ; le fruit cassé avec precaution donne une vase utile à son cultivateur ; le feuillage du cocotier forme les meilleures couvertures pour les maisons du pays ; elles font diverger les rayons du soleil, laissent une libre circulation à l'air et sont impénétrables à la pluie. Indépendamment de tant d'avantages, on force encore cet arbre à payer un autre tribut, qui consiste à détourner sa sève et à la faire couler dans un vase ; c'est ce qu'on nomme calou ou vin de palme ; enfin lorsqu'on l'abat, il veut encore en expirant faire un dernier présent à son meurtrier, comme s'il voulait le faire rougir de son ingratitude. Son sommet est composé de la naissance des feuilles qui jaillissent toutes du même endroit, elles durcissent en alongeant; mais à leur naissance, elles sont ex-

trêmement tendres, et forment un chou d'une saveur délicieuse. Cette opération faite sur pied, tue l'arbre infailliblement; circonstance qui ne prive pas toujours les amateurs de ce fruit du plaisir de le manger; cette avidité en fait détruire beaucoup. Enfin cet arbre admirable est encore utile après sa mort; le bois en est d'une dureté à faire refouler les meilleurs instrumens tranchans; il est incorruptible, et dans l'Inde où l'on en fait un grand usage, il n'est pas rare de voir des chevrons user deux ou trois maisons.

Indépendamment du cocotier, on trouve dans ce pays tous les autres individus de la famille du palmier; le plus commun est le latanier, et le plus rare est le dattier. Les Noirs font un grand usage des feuilles du latanier, qu'ils emploient à divers tissus.

Les légumes d'Europe y réussissent, mais la plus grande partie ne se reproduit pas; et ceux (comme le chou) Plantes.

qui se reproduisent ne tardent pas à dégénérer ; en un mot, étrangers à ce sol, ils ne peuvent s'y perpétuer. La richesse du terrein, jointe à la grande chaleur, les développe avec une telle force qu'ils excèdent de beaucoup en grosseur ceux qui croissent en Europe. Je ne sais si ce n'est point là la raison qui, en épuisant toutes leurs facultés végétatives, les exténue au point de ne pouvoir se transmettre.

Le froment fait exception à cette règle ; je l'ai vu se reproduire : les épis que j'ai examinés contenaient cinquante-deux grains ; il y en avait peu au-dessous de ce volume.

Animaux. La nomenclature des oiseaux et des animaux de ce pays demanderait, pour être exacte, les connaissances d'un naturaliste. Parmi la foule d'oiseaux qui se sont offerts à ma vue, j'ai distingué la perdrix grise et rouge ; elles ont cela de particulier qu'elles perchent sur les arbres ; la caille, la grive, la

pintade, la tourterelle, le pigeon ramier, la veuve, le cardinal et la poule s'y trouvent à foison ; les Européens y ont porté des oies, des canards et des dindons, mais ils n'y pullulent pas ; l'intérieur renferme quelques autruches, mais en très-petite quantité.

Indépendamment des bêtes féroces, tels que chats-tigres, onces, hyennes, qui peuplent les forêts, les quadrupèdes que l'on rencontre dans ce pays sont les lièvres, les chevreuils, et toutes les espèces d'antilopes ; beaucoup de cabris, et le cochon, espèce de chine, dont le principal caractère est d'avoir la jambe courte et le ventre traînant à terre.

La côte d'Angola proprement dite ne renferme ni moutons, ni vaches, ni chevaux, ni ânes. Quelle qu'en puisse être la raison, il est à présumer que ces animaux y réussiraient si on les y transportait ; il serait bien étonnant

en effet que ce pays fît exception au reste de l'Afrique, où toutes ces espèces ne sont pas rares. La colonie portugaise de Saint-Paul, voisine de la côte dont je rends compte ici, possède de nombreux troupeaux de bœufs. Quelques individus échappés de leurs pâturages sont parvenus jusques aux environs de Loango ; mais soit que les bêtes féroces les aient dévorés, ou que les Noirs les aient tués, ils n'ont pas tardé à être détruits. Les vaisseaux de commerce y portent ordinairement des vaches pour leur usage : tant que ces animaux restent aux mains des Européens, ils s'engraissent et prospèrent ; mais du moment qu'au départ des vaisseaux ils passent dans les mains des Noirs, ils dépérissent et ne survivent pas long-tems.

Sur trente vaisseaux qui fréquentent annuellement cette côte, quinze vaches au moins sont laissées en Afrique ; une telle importation aurait dû

les y multiplier, si l'on y eût porté des mâles.

La facilité de tirer des taureaux de la colonie portugaise de Saint-Paul, aurait sans doute déterminé cette transportation, si l'on s'était aperçu que les femelles se fussent bien conservées; mais soit que les pâturages ne leur soient pas propres, ou que les Noirs ignorent la manière de les soigner, soit enfin que leur caractère paresseux et insouciant, joint à l'avidité de jouir et au dégoût qui, chez eux, suit de près la jouissance, les ait porté à les détruire pour les manger ou pour se dispenser des soins qu'elles exigeaient, aucune n'a vécu assez long-tems pour encourager les vues de ceux qui auraient pu desirer d'y perpétuer l'espèce.

Il est rare que les vaisseaux y laissent des moutons : d'ailleurs parmi ceux qu'on y porte, il ne se trouve jamais de bélier; ainsi l'on ne peut savoir s'ils y réussiraient. On n'a fait jus-

qu'à présent nulle expérience à cet égard. J'ignore à quoi l'on doit attribuer la disette absolue de moutons dans toute cette partie. Une pareille circonstance est d'autant plus étonnante, que l'Afrique en possède une espèce qui lui est propre et qu'on ne retrouve dans aucune autre partie du monde. Leur caractère distinctif est d'avoir de la laine non frisée ; l'individu a les jambes extrêmement longues ; sa queue est grosse, plate et pèse communément 6 à 7 livres ; quelques unes sont beaucoup plus grosses ; il en est d'extraordinaires qui pèsent quelquefois 9 à 10 liv.

Dans les pays où cet animal est commun, les Africains retirent beaucoup de graisse de cette queue, et l'appliquent à différens usages. Au cap de Bonne-Espérance on les jambonne ; cette préparation convertit en mets délicat cette partie graisseuse, qui sans cela ne serait bonne qu'à fournir du suif.

J'ai retrouvé ce mouton par toute l'Afrique ; il est extrêmement commun en Abyssinie, d'où on le porte par troupeaux en Arabie ; j'en ai vu beaucoup arriver pendant mon séjour à Moka.

La côte d'Angola a cela de commun avec toute l'Afrique, que les termites y abondent ; celles qui vivent ici sont de l'espèce nommée termites à tourelle ; leurs nids ne dépassent pas trois pieds de haut ; j'en ai souvent détruit, et l'insecte m'a paru moins actif à rebâtir que dans quelques autres climats ; il ne m'a pas paru non plus aussi courageux à se défendre, quand on attaque son habitation. Les travailleurs s'enfuyaient au plus vîte, et j'étais long-tems avant de voir paraître les guerriers ou défenseurs ; et alors même ils n'ont jamais paru disposés à me poursuivre, se contentant de défendre leurs débris qu'ils n'abandonnaient pas. Leur persévérance a même cédé à mes

Termites.

importunités, et je leur ai fait abandonner leur habitation, après l'avoir détruite, six, cinq et même quatre fois.

Cet insecte dévore dans peu de tems les cases de paille du pays ; mais comme il a la faculté de deviner ce qui est susceptible de s'écrouler, il a soin de remplir de terre-glaise (ou de terre commune qu'il triture et humecte) les pieux sur lesquels les maisons sont portées : précaution qui prévient leur chûte. Les habitans se mettent à l'abri des ravages de ce petit animal, en faisant porter le pied de tous leurs meubles dans un vase plein d'eau. L'insecte alors ne peut y parvenir.

Singes. Les singes sont fort communs dans cette partie de l'Afrique ; les Européens recherchent sur-tout la petite mone à queue longue et figure bleue ; sa grande douceur et sa gentillesse lui ont sans doute valu cette préférence. Dans la grande variété de ces animaux, il est une espèce qui se fait principalement

distinguer par son intelligence ; l'individu est de la taille d'un petit chien de berger, sans queue, poil gris, figure toute noire et calleuse.

J. J. Rousseau a dit en parlant des singes, qu'on serait tenté de faire sur des voyageurs la même question qu'ils se mêlent de résoudre sur ces animaux. Pour éviter l'application, je m'abstiendrai de discuter la question de savoir à quelle espèce appartiennent les singes ; toutefois, il y a dans quelques unes de leurs actions, une combinaison si parfaite d'idée, même de calcul, que l'observateur ne sait s'il doit leur refuser la faculté de raisonner ; le trait suivant, sans résoudre la question, servira du moins à prouver la supériorité de leur intelligence sur les autres animaux.

En 1787, je possédais sur le vaisseau le Comte d'Estaing que je commandais, un singe de l'espèce dont je viens de parler ; c'était une femelle et sujette aux

incommodités périodiques. Lorsqu'elle était sur ses pieds de derrière, sa hauteur était de deux pieds deux pouces et demi ; sa figure était toute noire, sans aucun poil; la peau en était dure, épaisse et calleuse, les joues décharnées; la partie supérieure en était saillante, le nez fort peu protubérant; les mâchoires extrêmement alongées, ce qui rendait sa figure un peu pointue; ses oreilles étaient petites, légèrement garnies de poils dans l'intérieur; l'animal étant debout, ne pouvait entièrement tendre le jarret ; le genou restait toujours un peu plié en dedans, disposition qui l'empêchait de poser le talon lorsqu'il étoit sur les quatre pattes; des muscles très-gros lui tenaient lieu de mollet; ses bras n'étaient pas à beaucoup près aussi longs que ceux des autres espèces.

Cet animal, tel que je viens de le dépeindre, sans cesse en butte aux espiégleries des mousses et des jeunes

gens, avait acquis une méchanceté que rien ne pouvait vaincre. Ce caractère lui valut des ennemis, avec lesquels il semblait jouter, lui de méchanceté, et eux de persévérance à le tourmenter. Frappé de son intelligence à se défendre et même à punir quelquefois ses agresseurs, je fus curieux d'éprouver sa sagacité ; il aimait passionnément l'anisette, et ce fut de cette liqueur dont je me servis pour mon expérience; j'en fis placer une bouteille au milieu de ma chambre de conseil, après avoir pris toutes les précautions possibles pour la rendre inébranlable ; et en effet, elle était tellement attachée par des ficelles, et collée au moyen du bray chaud, qu'elle triompha de tous ses efforts ; je me cachai dans ma chambre à coucher d'où je pouvais voir au travers d'un rideau, tout ce qui se passerait dans la chambre de conseil dans laquelle on le lâcha, et dont on ferma la porte.

La curiosité d'abord, et ensuite l'odeur l'attirèrent vers la bouteille ; ses gambades et ses grimaces manifestèrent sa joie ; il commença par laper autant de liqueur que sa langue pût en atteindre ; à ce moyen il en fit bientôt succéder un autre ; ce fut de tremper le bout de ses doigts qu'il léchait ensuite, essayant inutilement de passer la main dans le goulot trop étroit de la bouteille. Il ne fut pas long-tems à s'apercevoir qu'elle était fixée de manière à rendre inutiles tous ses efforts pour la renverser ; le moyen qu'il mit en usage me frappa alors d'étonnement. Il ramassa dans les coutures et dans tous les coins de la chambre, toute la poussière et le sable qu'il put réunir ; ce qui cessera de paraître extraordinaire, lorsqu'on saura qu'il est d'usage de frotter tous les jours les tillacs d'un vaisseau, et que c'est principalement avec le sable qu'on les nettoie. Le hasard voulut qu'un banc de la chambre

fût entr'ouvert ; il l'ouvrit entièrement, et ne cessa d'en rapporter de la poussière et de l'ordure, jusqu'à ce que, jointe à celle qu'il avait déja réunie dans la chambre, il en eût composé auprès de la bouteille un tas qui lui parut suffisant. Prenant alors de cette poussière dans une main, et appliquant ses lèvres à l'ouverture de la bouteille, il laissa tomber la poudre dans la liqueur, faisant ainsi remonter le liquide à mesure qu'il y substituait un corps solide, et buvant à mesure que cette liqueur surmontait l'orifice du goulot. Il serait parvenu de cette manière à remplir entiérement la bouteille et à en faire sortir toute l'anisette, si l'ivresse la plus complète ne l'avait surpris au milieu de son opération.

Il y a dans ce trait une suite de raisonnement et un jugement si admirable, qu'on ne sait dans quelle classe ranger l'animal qui en a été capable.

On rencontre à la côte d'Angola

Homme des bois. l'Homme-des-Bois que je crois l'Orang-Outang de Buffon ; il est extrêmement rare ; les naturels l'appellent Kimpézéy, c'est le nom congo ; celui de Cojas-Morros que lui donne Dapper, ceux de Mandrils et Beggos qu'on leur donne aussi, ne sont point des noms congos. Battel, en les nommant Pongo ou Enjoko, nous a au moins transmis des noms du pays : le premier signifie le grand être, le fétiche par excellence ; on jure par lui, en disant : *Finga'm zambi pongou-ë ;* le second est l'impératif du verbe se taire ; on dit Jocko pour imposer silence, mais ces deux noms n'ont aucun rapport avec l'animal dont nous parlons. Battel a mal entendu ou mal retenu ; le véritable nom congo est Kimpézéy.

L'intelligence de cet animal est vraiment extraordinaire ; il marche ordinairement debout, appuyé sur une branche d'abre en guise de bâton ; les nègres le redoutent, et ce n'est pas

sans raison ; car il les maltraite durement quand il les rencontre. Ils disent que s'il ne parle pas, c'est par paresse ; ils pensent qu'il craint, en se faisant connaître pour homme, d'être obligé de travailler, mais qu'il pourrait l'un et l'autre, s'il le voulait. Ce préjugé est si fort enraciné chez eux, qu'ils lui parlent lorsqu'ils le rencontrent.

Malgré tous mes efforts pour me procurer un individu de cette espèce, je n'ai pu y parvenir ; mais j'en ai vu un sur un vaisseau en traite ; c'était encore une femelle, et, comme l'autre, sujette aux mêmes incommodités accompagnées des mêmes caractères et des mêmes circonstances que chez les femmes ; je l'ai examinée et mesurée avec attention, elle s'y prêta avec beaucoup de complaisance. Debout, les talons portant à terre, elle était haute de quatre pieds deux pouces huit lignes. Ses bras pendans atteignaient à un pouce au-dessus du genou ; elle était

couverte de poils, le dos fauve, les jambes et bras gris, le ventre blanc, le poil de la tête fauve, et plus court que celui du corps; le sein était dépourvu de poils aux environs du bouton; les fesses étaient charnues, moins cependant que dans l'espèce humaine; elles étaient couvertes de poils, et au lieu de callosités communes à tous les singes, n'avaient qu'un petit durillon que l'animal avait contracté en restant assis; ses jambes étaient fluettes, mais les cuisses étaient extrêmement musculeuses; elle n'avait aucune apparence de queue; et le chirurgien du vaisseau m'assura, après un long examen, qu'il était vraisemblable que l'épine du dos se terminait chez elle par une courbure intérieure, comme dans l'espèce humaine, et que c'était nécessairement à cette disposition qu'elle était redevable de la faculté de marcher debout.

Il serait trop long de citer toutes les preuves que cet animal a données

de son intelligence ; je n'ai recueilli que les plus frappantes. Il avait appris à chauffer le four ; il veillait attentivement à ce qu'il n'échappât aucun charbon qui pût incendier le vaisseau, jugeait parfaitement quand il était suffisamment chaud, et ne manquait jamais d'avertir à propos le boulanger qui, de son côté, sûr de la sagacité de l'animal, s'en reposait sur lui, et se hâtait d'apporter sa pâte aussitôt que le singe venait le chercher, sans que ce dernier l'ait jamais induit en erreur.

Lorsqu'on virait au cabestan, il se mettait de lui-même à tenir dessous (1), et choquait (2) à propos avec plus d'adresse qu'un matelot.

---

(1) On appelle tenir bon dessous, l'action de tirer sur un cable ou tout autre cordage que l'on met autour du cabestan, ce qui fait contre-effort à l'objet sur lequel on fait force, le cabestan rendant d'un côté le cordage qu'il reçoit de l'autre.

(2) On appelle choquer, faire remonter le

Lorsqu'on envergua les voiles pour le départ, il monta, sans y être excité, sur les vergues avec les matelots, qui le traitaient comme un des leurs ; il se serait chargé de l'empointure (partie la plus difficile et la plus périlleuse), si le matelot désigné pour ce service n'avait insisté pour ne pas lui céder la place.

Il amarra les rabands aussi bien qu'aucun matelot ; et voyant engager l'extrémité de ce cordage, pour l'empêcher de pendre il en fit aussitôt autant à ceux dont il était chargé ; sa main se trouvant prise et serrée fortement entre la ralingue et la vergue, il la dégagea sans crier, sans grimaces ni contor-

---

cordage depuis le pied du cabestan jusqu'a l'épaulement qui contre-tient le cable, afin de l'empêcher de monter plus haut ; sans la précaution de choquer, le cordage venant toujours se ranger au-dessous du dernier tour, finirait par s'engager sous le cabestan, et en arrêterait l'exécution.

sions ; et lorsque le travail fut fini, les matelots se retirant, il déploya la supériorité qu'il avait sur eux en agilité, leur passa sur le corps à tous et descendit en un clin-d'œil.

Cet animal ne parvint pas jusqu'en Amérique ; je m'informai soigneusement de ses nouvelles à Saint-Domingue, et j'appris qu'il était mort dans la traversée, victime de la brutalité du second capitaine, qui l'avait injustement et durement maltraité. Cet intéressant animal subit la violence qu'on exerçait contre lui, avec une douceur et une résignation attendrissante, tendant les mains d'un air suppliant, pour obtenir que l'on cessât les coups dont on le frappait. Depuis ce moment il refusa constamment de manger, et mourut de faim et de douleur le cinquième jour, regretté comme un homme aurait pu l'être.

D'après deux traits pareils dont je certifie la vérité, serait-il téméraire de

prononcer que de tous les animaux, le singe est après l'homme celui qui est doué de la plus grande dose d'intelligence. Le cheval, l'éléphant et le chien ont fourni des traits à mettre dans la balance qui, je crois, penche cependant encore du côté du singe.

Le seul trait qui puisse rivaliser avec les deux que je viens de citer, est celui que rapporte le chirurgien Morand, et qui se trouve consigné dans la philosophie de la nature ; je le rapporte ici pour ceux qui n'ont pas lu cet excellent ouvrage.

Morand avaït un ami dont le chien se cassa la patte par accident ; par égard pour son ami, il donna des soins à l'animal et parvint à le guérir parfaitement. Quelque tems après ce chirurgien travaillant dans son cabinet, entendit gratter à sa porte, il ouvrit ; et ce fut avec le plus grand étonnement qu'il vit entrer le même chien qu'il avait guéri, en conduisant un autre

qui venait de subir le même accident, et qui se traînait péniblement sur ses traces. A la bonne heure, pour cette fois encore, lui dit le chirurgien; mais n'y reviens pas.

On trouve de l'ivoire sur la côte d'Angola, mais en petite quantité; les éléphans fuient ordinairement les pays habités, et la rareté de l'ivoire me fait présumer qu'ils sont relégués dans des cantons éloignés dans l'intérieur des terres. C'est principalement de Mayombe que viennent les dents qu'on nous apporte. J'en conclurais que les éléphans se trouvent vers le Gabon, canton plat, couvert et coupé de rivières, espèce de pays dans lequel ces animaux aiment à vivre. J'ai traité à-peu-près trois cents dents à Loango, dans l'espace de six mois, en 1787; la somme des dents apportées à ce marché pendant ce laps de tems, n'excéda pas six cents. Animaux.

Les Noirs élèvent chez eux une

espèce de rat domestique qu'ils appellent cochons d'inde; ils élèvent aussi beaucoup de rats palmistes; ce petit animal me semble appartenir à la famille de l'écureuil; les autres animaux domestiques sont le chat et le chien: ces derniers sont généralement galeux et hargneux.

Oiseaux. Parmi les oiseaux chasseurs, ceux qui m'ont le plus frappé, sont le pelican et le perroquet gris. Le premier se nourrit ordinairement de poisson; mais le perroquet attaque les oiseaux en vie, les combat et les déchire. Cet oiseau est bien différent dans l'état de captivité où nous le voyons en Europe, de ce qu'il est en liberté dans les forêts de l'Afrique; il perd en cage sa force, son agilité, mais sur-tout son audace; et la nourriture à laquelle on l'habitue achève de changer entièrement son caractère. Dans l'état de liberté, au contraire, il est extrêmement redoutable aux oiseaux; son vol est rapide,

et ses inclinations cruelles ; il fait son nid dans la terre, dans laquelle son instinct lui fait deviner les lieux où croît l'espèce de pois nommés pistaches, dont il est très-friand. Les nègres prennent ses petits avec un long bâton garni de bourre par un bout ; l'oiseau pour se défendre présente la serre, et s'empêtre dans cette filasse, au moyen de quoi on le retire de son trou.

J'en ai mis un aux prises avec un épervier en Europe ; et quoique le perroquet eût déja perdu de son énergie, et que l'épervier eût toute la sienne, le combat ne dura qu'un instant, et la mort de ce dernier constata la victoire du perroquet.

Parmi les oiseaux pêcheurs, j'ai distingué à terre le martin pêcheur, et à la mer le plongeon et les mauves de toute espèce.

Les poissons d'eau douce m'ont paru Poissons.

les mêmes que les nôtres ; ceux que l'on prend à la mer par-tout où la profondeur n'excède pas cent brasses, sont pour la plupart semblables à ceux d'Europe. On y distingue une espèce de petit grondin : l'air l'étouffe moins vivement que les autres ; et longtems après être pris, il pousse encore un cri qui semble articuler distinctement cro-cro, ce qui lui a valu son nom.

Il est dangereux de pêcher à la seine ; on court le risque d'être piqué par la torpille, espèce de raye électrique dont la queue est armée d'un dard. La piqûre de ce poisson est fort dangereuse ; elle est ordinairement suivie d'un gonflement considérable dans la partie piquée, accompagné de douleurs cuisantes ; cet état dure plusieurs jours : l'acide neutre en triomphe.

La bécune et le requin sont les poissons chasseurs qui font la guerre aux

hommes sur cette côte. Il est faux de dire, d'après quelques voyageurs, que les Noirs de la côte de Guinée aient le talent de combattre et de vaincre le requin à la nage ; ce monstre est d'une force, d'une agilité qui lui donnent sur les hommes une telle supériorité dans son élément, qu'il n'en voit jamais sans en faire sa proie. Les Noirs, quoiqu'assez bons nageurs, sont d'ailleurs si peu courageux, que loin de chercher à l'attaquer, ils redoutent au contraire de s'exposer à le rencontrer.

Le pays est plein de cent-pieds et de scorpions. Le premier est la scolopendre, le dernier se glisse dans les maisons ; il paraît avoir un goût particulier pour le papier. Lorsque l'on ouvre un livre dont on n'a point fait usage depuis quelque tems, il est prudent de le faire avec précaution, et de le secouer pour éviter la piqûre de cet animal. Reptiles.

Je n'ai vu aucune couleuvre ; mais on m'a fait voir, dans une de mes incursions, un serpent mort dont j'ai fait présent à mon chirurgien. Le reptile avait à-peu-près deux pieds de long ; ses défenses étaient d'un pouce ; elles étaient très-faibles, mais extrêmement aigues et placées comme celles d'un éléphant.

Métaux. Les montagnes de ce pays sont presque toutes ferrugineuses, mais le métal reste enfermé dans les entrailles de la terre, d'où les naturels ne savent pas l'extraire. Les Européens, au surplus, entretiennent leur paresse et leur ignorance à cet égard, en leur en fournissant au-delà de leurs besoins.

Il en est de même du cuivre ; le royaume de Mayombe en produit beaucoup ; mais quoique les Noirs le recherchent avec avidité, et qu'ils sachent l'employer à divers ouvrages qu'ils fabriquent, ils n'ont point encore su l'exploiter ; il est cependant si abon-

dant dans cette province, qu'ils le trouvent à fleur de terre, et que, sans autre travail, ils en retirent de cette manière assez pour suffire à leur consommation.

Les Portugais ont découvert, dans le voisinage de leur colonie de Saint-Paul, des mines d'or et d'argent, et les ont mises en valeur; elles passent pour fort abondantes.

J'ai souvent demandé aux premiers d'entre les Noirs, pourquoi ils ne cherchaient pas à s'enrichir à l'imitation des Portugais, en ouvrant la terre pour y recueillir un métal aussi précieux. Ils m'ont répondu froidement et avec un grand sens, qu'ils ne le pourraient manger, et que puisque l'usage en était inconnu dans leur pays, ce serait une possession inutile qui ne servirait qu'à exciter la cupidité des nations européennes, dont ils ne tarderaient pas à devenir la conquête; qu'au surplus, ils ne savaient pas con-

duire ce genre de travail, et que ceux des leurs qui avaient eu le bonheur de s'échapper de chez les Portugais, leur avaient donné une telle horreur pour les mines, par le récit des souffrances qu'ils y avaient éprouvées, que cela seul suffisait pour les en dégoûter.

Conclusion. Ce rapide exposé démontre la facilité de former des colonies florissantes en ce pays; nous y obtiendrions de la terre les mêmes denrées que dans nos Antilles, et si quelque chose pouvait nous les rendre encore plus précieuses, ce serait de les devoir à des bras libres qu'un modique salaire attirerait dans nos ateliers. Notre commerce, nos manufactures sur-tout y gagneraient. Les espèces numériques y étant inconnues, tout continuerait à s'y faire par échange. Nous y trouverions les mêmes débouchés qu'avant la révolution française; nous y porterions les mêmes cargaisons en re-

tour desquelles nous obtiendrions des denrées au lieu d'esclaves. Les Européens se multipliant dans ces nouveaux établissemens, suffiraient aux consommations des objets que fournit le commerce, et remplaceraient le déficit que devrait nécessairement éprouver le négoce par le dépérissement des colonies des Antilles, aux dépens desquelles, ces nouvelles possessions s'agrandiraient.

Ces consommations s'augmenteraient encore en proportion des fortunes qu'acquerraient les naturels, qui, livrés à eux-mêmes, pourraient jouir du fruit de leurs épargnes, sans être forcés de tout sacrifier à l'enrichissement d'un maître : enfin, en savourant les productions de cette partie du monde, l'homme sensible ne pourrait plus se dire : Celui qui planta ce café l'arrosa des larmes du desespoir, arrachées par le souvenir d'une épouse et d'un enfant chéri dont on le sé-

para dans sa patrie, pour venir sur une terre étrangère servir la cupidité d'un barbare qui l'acheta et l'employa comme une bête de somme, et qui le ménagea moins que ses chevaux, parce qu'il lui coûta moins cher.

Une pareille entreprise ne présente aucune difficulté considérable ; toute cette côte est préparée pour des établissemens ; le pays est peuplé d'habitans adonnés au commerce ; nos marchandises sont devenues pour eux de vrais besoins. Une longue habitude de nous voir a fait succéder l'attachement à la prévention défavorable qu'inspirent d'abord des étrangers ; ils parlent notre langue, sont façonnés à servir, industrieux, tranquilles, doux et trop lâches pour s'opposer à un établissement chez eux. Ils regarderont comme des dieux bienfaisans ceux qui venant occuper avec eux leur pays, leur apprendront à le cultiver au lieu de les vendre. Leur

paresse naturelle est la seule objection valable contre ce projet ; mais ils prouvent que ce défaut n'est pas insurmontable chez eux, en faisant tout le travail des établissemens des Européens sur la côte, pour le modique salaire d'une pagne par semaine, c'est-à-dire pour cinq pieds de toile bleue ; si d'ailleurs ils sont paresseux, c'est que la prodigieuse fertilité du pays fournit sans travail au-delà de leurs besoins. Rien ne peut les engager à plus d'activité, puisque rien ne récompenserait leur labeur, et qu'il n'en résulterait qu'un excès de productions dont ils ne pourraient trouver de débouché.

On doit peu craindre d'en éprouver des sentimens d'aversion pareils à ceux que leur inspirèrent les Portugais, lorsqu'ils vinrent s'établir à Cabende pendant la guerre de l'Amérique. Ils y bâtirent un fort que le gouvernement français fit détruire en

1784 par M. de Marigny ; mais dans cette invasion, les Portugais étaient dévancés par la réputation des cruautés qu'ils exercent à Saint-Paul. Au lieu d'apprendre aux Noirs à travailler librement, et à venir leur vendre le fruit de leur travail, ils les enlevèrent pour les envoyer au Brésil et aux mines de Saint-Paul ; encore ne les payèrent-ils, le petit nombre qu'ils voulurent bien payer, qu'à un prix inférieur à celui de cette colonie où les échanges sont établis sur un pied infiniment modique. Cette diminution parut si sensible aux Noirs accoutumés à traiter avec les Français, que les Portugais eurent contre eux le peuple, les marchands, les courtiers et les princes. Nous fûmes regardés comme des libérateurs, lorsque nous les chassâmes.

Pour les persuader, il suffirait de leur dire : tu veux des marchandises, en voilà ; mais moi, je ne veux plus d'esclaves : tu cultives la terre pour

me vendre des patates et des ignames ; tu cours les bois pour m'apporter des fruits : et bien, cultive-la pour y faire croître du sucre et du café que je t'acheterai. Ainsi, au lieu de me vendre des captifs, tu ne me donneras que le fruit de ton travail ; je cultiverai moi-même avec toi dans un terrein qui n'appartient à personne ; je paierai ceux qui m'aideront ; tu auras la même quantité de marchandises qu'auparavant, et pour en avoir, tu ne seras plus forcé de vendre ton semblable. Est-il un homme juste, dégagé de préjugés, qui pense que des gens simples et droits comme des sauvages, balancent à accepter de telles propositions ?

Quant aux succès que l'on doit se promettre de la culture de ce pays, la facilité d'y employer la charrue, une terre neuve, une fertilité étonnante, un beau climat, des lieux salubres, en les choisissant bien dès le

commencement, des habitans à moitié français parlant notre langue, habitués à nous aimer, à nous obéir, enfin le génie commerçant de ce peuple sont les données en faveur d'un établissement florissant sur cette côte.

CHAPITRE II.

Religion, Mœurs et Usages.

Les peuples qui habitent la côte d'Afrique, depuis le cap de Lopez-Gonzalvo jusqu'au cap de Bonne-Espérance, sont idolâtres. Le christianisme a fait de vains efforts pour y pénétrer. La nouveauté a pu décider les Noirs à accueillir les premiers missionnaires ; mais ces succès n'ont pas été constans. Les Portugais eux-mêmes, malgré l'avantage d'être établis dans le pays, ont d'autant moins réussi à y propager la foi chrétienne, que les naturels ont pris plus d'aversion et moins de confiance pour eux. Idoles.

Les habitans de la côte que je décris ici, ont de grandes et petites idoles ; la garde des grandes est confiée aux

prêtres que l'on nomme *Ganga'm Zambi.* Zambi est la divinité, le Ganga'm est le conjurateur. Ces idoles varient dans leurs proportions ; leur hauteur est depuis un pied jusqu'à deux et demi. La figure est très-bien sculptée, beaucoup mieux même qu'on ne devroit l'espérer d'un peuple aussi grossier. Ces divinités sont toujours armées d'une lance ou d'une lame de couteau sans manche ; leur tête est surmontée d'un bonnet pointu ; elles représentent des dieux vengeurs.

Une particularité très-remarquable, et qui, si elle était approfondie, conduirait sans doute à la connoissance de l'histoire de ce pays ; c'est que ces grandes divinités n'ont point la figure africaine ; leur nez sur-tout est démesurément grand, et de forme aquiline, caractère le plus éloigné des figures du pays.

Jusqu'à ce que l'on ait des informations bien exactes sur la cause d'un

pareil fait, on ne peut que former des conjectures très-vagues sur l'opinion qui leur a fait donner à leurs grandes divinités les traits de figures européennes. J'ai vu plusieurs de ces idoles, mais les Noirs ne m'ont jamais permis ni de les dessiner d'après nature, ni de les examiner d'assez près pour le faire de mémoire; ainsi, je ne puis les transmettre ici.

Je n'ai vu nulle part d'emblême de divinité rémunératrice. Les prêtres, très-grands jongleurs, entretiennent le peuple dans une terreur superstitieuse dont ils font leur profit, et par conséquent ne leur représentent jamais leurs dieux que terribles et irrités. On les appaise par des présens dont les prêtres s'emparent.

Les petites idoles sont les Pénates, les naturels les appellent *Kissy;* ce sont des espèces de fétiches à l'usage de tout le monde. La liste en est fort nombreuse; ils président à tous les

besoins de la vie, mais sur-tout au boire et manger. La statue n'excède pas six pouces de hauteur, et n'est jamais plus petite que trois pouces. La face est la seule chose que l'on puisse reconnaître, le reste est informe et grotesque ; elle est communément surmontée d'un bonnet pointu, orné d'une petite plume consacrée; plusieurs petits morceaux d'étoffe de la plus dégoûtante mal-propreté attachés ou collés à l'idole, forment son habillement ; le tout est enduit d'une croûte de poudre rouge, la figure sur-tout est soupoudrée de poussière de diveres couleurs.

Lorsqu'un Noir boit ou mange, un serviteur fait essai des mets et de la boisson, précaution que le maître prend contre ses domestiques ; ils appellent cela *tama'm Kissy* (tirer le fétiche). Après cet essai, il mange ; et pour se prémunir contre ses ennemis secrets ou étrangers, il remplit

sa bouche des mets qui lui sont présentés, et après les avoir bien mâchés, il les crache à la figure de l'idole qui reste ainsi barbouillée pendant le repas. Il en fait de même de son vin de palme, après quoi il reste persuadé qu'il ne peut être empoisonné. Cette petite statue toujours arrosée de la sorte et jamais nettoyée, finit par être très-sale, ce qui n'est pas un inconvénient pour les Noirs congos, car la mal-propreté est le défaut chéri de cette nation. Ces petites idoles influent sur la santé ; leur conjurateur se nomme *Ganga'm Kissy ;* il est chez eux ce que sont les médecins chez nous.

On consulte les grands Dieux dans les occasions importantes, dans un danger imminent, à la veille d'un grand voyage et pour les épreuves d'un coupable.

Voici encore une particularité des plus remarquables, et dont la connaissance parfaite fournirait sans doute Epreuves.

des matériaux à l'histoire de ces peuples. Ils emploient dans les affaires criminelles les mêmes épreuves qui furent jadis en usage parmi nous pour connaître le coupable. Lorsqu'un grand crime est commis, ceux qui sont soupçonnés se purgent par le fétiche. L'accusé va devant les prêtres, et en présence d'une foule de peuple, demande l'épreuve du poison ; on nomme cela avaler le fétiche (*noua'm Kissy*). Cette demande lui est aussitôt accordée, et on lui présente une tasse de coco remplie d'une liqueur consacrée. Si cette boisson ne produit sur lui aucun effet, il sort acquitté de l'accusation, s'il succombe au contraire, le premier symptôme de l'effet du poison est le signal auquel il est mis en pièces par la multitude ; il n'y a pas d'autre supplice. Ses membres épars sont réunis et accrochés à un palmier jusqu'à ce que les oiseaux de proie les aient dévorés.

L'épreuve de l'eau n'est pas en usage ; il est à croire qu'ils n'ont pas trouvé le moyen de la vaincre comme les autres , et de se rendre maîtres de l'issue pour la diriger à leur gré.

Les prêtres refusent l'épreuve du poison lorsqu'ils le jugent à propos, pour y substituer celle du feu ; elle consiste à tenir dans la main un charbon ardent ; s'il ne laisse aucune trace de brûlure après lui , l'accusé sort triomphant. On le reconduit à sa maison avec solennité , portant devant lui le fétiche qui l'a défendu. Quel que soit le moyen que les prêtres emploient pour préserver la peau de l'action du feu , il est certain qu'ils savent la rendre incombustible , et qu'au moyen d'une préparation préalable , ils font succomber à leur gré ceux que leur haîne ou leur vengeance dévouent à la mort. Ils sont sous ce rapport d'autant plus redoutables , qu'ils dirigent les accusations et qu'on

n'en sort acquitté qu'à force de présens.

Il arrive quelquefois qu'un homme est soumis à l'épreuve pour un crime commis à vingt lieues de lui, quoique l'alibi soit prouvé. Telle est leur superstition, qu'ils sont fermement persuadés qu'on a le pouvoir d'envoyer à qui l'on veut le mauvais vent (c'est ainsi qu'ils désignent en français le mauvais esprit), et que par ce moyen on peut se rendre coupable de la mort d'un homme, quoique très-éloigné. Toutes les morts inopinées sont pour les prêtres des motifs d'épreuves dont on ne sort acquitté qu'en satisfaisant leur cupidité, à moins qu'ils n'aient des raisons particulières de faire succomber l'accusé que rien alors ne peut sauver. Cette injuste coutume ouvre la porte aux inimitiés secrètes, et alimente l'avidité de ces ministres de la religion. Toutes les fois qu'il meurt un homme d'une certaine for-

tune, ses garçons sont tous forcés de se soumettre à l'épreuve, pour se laver du soupçon d'avoir contribué à sa mort.

On consulte encore les Ganga pour la pluie ou pour le vent : on demande la première pour les besoins de la terre, ce qui arrive rarement, parce que les rosées très-abondantes y suppléent; mais ils ont souvent recours à leurs fétiches pour obtenir du vent lorsque la disette des marchandises leur fait désirer l'arrivée de quelques vaisseaux.

Le prêtre s'enferme dans sa hutte de paille ; il la fait trembler, fait sortir de la fumée entre les joncs qui la composent, et retourne à la multitude ébahie, qu'un superstitieux hébêtement tient en admiration, persuadée que cette hutte n'a tremblé et n'a fumé que par un pouvoir surnaturel.

L'imposteur est assez habile pour

ne pas se compromettre ; il ne fait parler le Zambi qu'après avoir consulté l'atmosphère, et ne promet de la pluie ou du vent que sur la presque certitude que l'une ou l'autre aura lieu. Il reçoit des présens et donne en retour une plume consacrée de queue de perroquet à celui qui est venu le consulter.

Langage. La langue congo est extrêmement douce, coulante et flexible ; elle n'est pas sonore, mais agréable ; on en pourra juger par un court vocabulaire que je donnerai à la fin de ce chapitre. Les diphtongues se suivent avec rapidité ; aussi cette langue prête-t-elle beaucoup à l'expression des sentimens violens ; ce qui ne l'empêche pas d'être très-douce en amour ; elle a cela de commun avec la langue scandinave, avec le suédois, que la plupart des verbes se terminent en *a* ; leurs conjugaisons n'ont que deux tems, présent et passé. Ils ne con-

naissent point de futur, et ne le désignent que par un tems présent. Le passé des verbes en *a* se termine en *i*. Cette conjugaison me parait avoir une racine latine, et peut-être viendrait-elle de la première des Romains, elle en a conservé l'impératif et le passé.

Cette ressemblance, quoiqu'imparfaite, pourrait, en l'approfondissant, devenir une trace à l'aide de laquelle il serait possible de se guider dans l'obscurité de l'histoire de ce pays.

Si la grammaire du congo mieux approfondie, décélait quelques vestiges plus prononcés de la langue latine, il me semblerait facile d'expliquer comment l'infinitif se serait perdu, et comment l'impératif lui aurait été substitué. En supposant que l'analogie fût bien prouvée entre ces deux langues, paraîtrait-il ridicule de conjecturer que quelques Romains aient fait dans le siècle des guerres puniques

la conquête de ce pays ? N'avons-nous pas perdu la trace d'une armée latine, qui, dit-on, fut engloutie dans les sables de l'Afrique ? Serait-il impossible que quelques individus échappés à ce désastre fussent parvenus jusques dans ces climats, et qu'épouvantés des dangers qu'ils avaient courus dans les sables, privés des moyens de retourner chez eux par mer, jaloux de jouir de leurs conquêtes et de devenir indépendants de leur patrie, ils eussent pris le parti de se fixer en Afrique et d'oublier Rome en donnant des lois à leurs nouveaux sujets ? Ils leur auraient inspiré l'idée de la supériorité des Européens, opinion qui sans doute aurait déterminé les traits de la figure de leurs grandes divinités ; ils les auraient traités comme des esclaves, ce qui aurait produit la servitude de main-morte qui est encore en vigueur aujourd'hui dans ces climats. Enfin ils leur auraient transmis

leur langage qui n'aurait pas tardé à se corrompre d'autant plus vîte que les conquérans étant en petit nombre, et diminuant journellement, auraient vraisemblablement été dans l'impuissance de leur enseigner l'art d'écrire, et par conséquent n'auraient pu poser des règles invariables pour maintenir la langue dans sa pureté, sur-tout, si, réduits à un trop petit nombre pour se soutenir, ils avaient fini par adopter les usages et la langue de ceux qu'ils avaient vaincus. Les deux idiomes se seraient alors confondus, et il en serait résulté un langage barbare, portant seulement quelques vestiges imperceptibles de celui que les vainqueurs apportèrent. On expliquerait aussi facilement comment l'impératif est devenu l'infinitif, en disant que le vainqueur commandant presque toujours à celui qu'il a soumis, ne lui laisse entendre que l'impératif, que celui-ci peu instruit ne manque

pas de prendre pour le tems unique du verbe. Nous en avons la preuve dans la manière dont les Noirs parlent français dans nos colonies ; au surplus, ce n'est ici qu'une conjecture à laquelle je suis bien loin de donner de la validité.

Parmi les raisons sans nombre qu'on pourrait m'alléguer pour réfuter une pareille supposition, on me citerait sans doute l'exemple des Chinois, qui vaincus par les Tartares, leur ont cependant donné leur langue et leurs mœurs ; on ajouterait celui des Brames, qui souvent conquis et dépouillés, se sont isolés au milieu du monde, conservant entre eux sans altération leur langue et leurs caractères, qu'ils ont enveloppé d'un secret assez impénétrable pour en dérober la connaissance au reste du monde.

Pour que cette objection fût fondée, il faudrait qu'il y eût parité dans les faits ; il faudrait que les habitans de la partie de l'Afrique, dont je parle

ici, eussent été, avant l'époque où ils furent conquis, aussi nombreux que les Chinois, et aussi supérieurs à leurs conquérans en talens en en morale que ceux-ci l'étaient aux Tartares, ou qu'ils eussent été autant au-dessus du reste des hommes, que l'étaient les Brames par leurs lumières et leur antiquité : autrement, l'objection ne me paraît pas triomphante contre ma supposition.

Maisons.

Les Noirs congos habitent des huttes de paille. Ces habitations simples, dénuées des commodités de la vie, ne sont cependant pas désagréables ; elles sont faites de jonc, de la grosseur de ceux de Malac, mais mous et sans vernis ; ils sont joints ensemble et contenus par des baguettes de bois, attachés l'un à l'autre des deux côtés de la muraille par des liens d'herbes qui passent au travers.

Pour flatter l'œil par une disposition symétrique, ils ont soin de placer

ces baguettes, ainsi que les nœuds qui les attachent, à des distances égales. Plusieurs petits bâtons liés ensemble sur le comble, supportent le toît composé de feuilles sèches de palmier. Cette couverture est impénétrable à la pluie; quelques maisons ont des portes de bois; cela dépend du rang et de la fortune des particuliers qui les possèdent, rarement sont-elles percées de fenêtres.

Il est peu de Noirs qui connaissent l'usage des tables et des siéges; je n'en ai vu qu'un; c'était une espèce de tabouret de paille, de la forme d'un cylindre. Il me fut présenté chez le capitaine mort du roi de Loango; mais ce meuble n'était-là que comme un objet de luxe à l'usage des Européens qui venaient visiter le maître de la maison. Ordinairement ils s'asseyent par terre ou sur un tapis, lorsque leur fortune leur permet d'en faire la dépense.

L'homme aisé a plusieurs cases, c'est le nom que je donnerai désormais à leurs maisons. L'une est destinée aux cuisines ; chacune de ses femmes en a une particulière, où elle vit avec ses enfans ; plusieurs autres sont à l'usage personnel du maître. Elles sont toutes construites au milieu d'un très-grand entourage de paille, renfermant plusieurs cours ; le quartier des femmes est séparé, et personne n'y entre. Indépendamment de toutes ces cours distinctes, chaque case est précédée d'un petit carré vide, dans lequel s'élève un petit toît attenant à la case. Il est supporté par des bâtons en guise de colonnes ; c'est indifféremment dans l'un de ces endroits que le Noir reçoit ses visites, et jamais dans sa case qui rarement est autre chose qu'un réduit obscur dans lequel on entre en rampant. Il fait étendre un tapis sous ce petit toît ; il s'y place le plus près qu'il peut de la porte de la case. A côté de

lui, sous le même toît, sont les personnes auxquelles il fait accueil ; devant lui sont rangés, en cercle et sans abri dans le carré, ses garçons et la foule qui suit le visiteur ; car le luxe consiste à se faire accompagner par une quantité de domestiques, qui la plupart n'en ont que le titre. Comme l'usage est d'abreuver la suite de ceux que l'on reçoit, beaucoup de fainéans se disent garçons d'un homme riche, pour avoir droit de le suivre par-tout où ils croient recevoir à boire. Lorsque la visite a lieu le jour, on ne présente que de l'eau-de-vie ; mais au soleil couchant on boit du vin de palme, fraîchement extrait de l'arbre ; à cette boisson succède toujours l'eau-de-vie, dont ils sont passionnément avides.

Une quantité de petits chemins, larges de deux pieds, mènent à toutes ces différentes cases, entre deux murailles de jonc très-élevées, ce qui

Dessiné d'après nature par C. P.

Michel. Sculp.

Quibangua et intérieur d'un comptoir européen sur la côte d'Angola en Afrique.

forme un labyrinthe complet auquel il faut être accoutumé pour ne pas s'y égarer. Je me suis souvent trouvé au quartier des femmes, à l'instant où je croyais arriver à la porte extérieure : méprise qui ne plaisait pas toujours aux maris naturellement très-jaloux.

Toutes les maisons de ce pays ne se ressemblent pas ; celles qui sont voisines des lieux fréquentés par les Européens sont de beaucoup supérieures. Le desir de se soustraire au désagrément d'habiter dans la poussière, a déterminé les marchands qui fréquentent cette côte à élever leurs maisons de quelques pieds au-dessus de la terre ; c'est ce qu'on appelle un guibangua. Ces édifices sont construits avec de gros baliveaux que l'on fait couper à ce dessein ; leur longueur est telle que lorsqu'ils sont enfoncés, il en reste à-peu-près sept pieds hors de terre. On les place à côté l'un de l'autre sans intervalle, en les mariant avec des

chevilles de fer, des traverses et tout ce qui peut assurer leur solidité; ces baliveaux supportent des solives sur lesquelles on établit un plancher; c'est sur cet échafaud que l'on élève une grande case de paille, sur le devant de laquelle on ménage une gallerie; ce dernier endroit est armé quelquefois de pierriers, d'espingolles, même de petits canons. La case est percée de portes, de fenêtres, tapissée et meublée de manière à offrir toutes les commodités que cette situation comporte.

Ces habitations peu somptueuses remplissent parfaitement l'objet qu'on se propose, et servent d'abri contre le soleil et la pluie; elles ont toute la solidité nécessaire pour le pays. Les Européens les entourent de toutes les cases qui peuvent leur être utiles, telles que case à marchandises, case des officiers, case du chirurgien, case à l'eau-de-vie, case à poules, cuisine, forge, infirmerie, étable et

prison. Enfin ils cultivent un jardin dans lequel ils élèvent des légumes d'Europe ; ce qui leur compose une habitation considérable dans un très-grand entourage ; ils y font une garde très-exacte, sur-tout à Malembe où l'on séjourne à terre en permanence. Ceux des Nègres qui ont le moyen de bâtir des guibangua dans ce genre, les imitent, celui sur-tout du mambouc de Malembe mérite attention. Quoique ce ne soit qu'une cabane de paille, on a pris tant de soin pour la distribuer et la meubler élégamment, que ce serait même en Europe une habitation supérieure à bien des maisons du peuple.

Les Noirs congos ne comptent qu'une ville par royaume ; ils l'appellent Banze ou Banza : c'est leur capitale ; ainsi l'on dit Banze-Malembe, Banze-Loango, pour désigner la résidence du roi de ces états, mais ils ont beaucoup de villages. Ces villes sont un

assemblage irrégulier de huttes telles que je viens de décrire ; elles sont communément au milieu d'un très-grand bois de palmiers, dans le voisinage de quelques lacs, d'une rivière ou de quelques sources abondantes ; elles ne renferment aucunes rues spacieuses, mais de petits chemins ou plutôt des sentiers étroits qui conduisent d'une habitation à l'autre. On se rappelle que j'ai nommé entourage l'enceinte extérieure qui renferme l'habitation de chaque famille. Comme ces familles peuvent être très-considérables, la population d'une ville peut être forte, sans que pour cela les entourages soient nombreux. Par exemple, Banze. Loango a bien près d'une lieue carrée, ce qui fait près de quatre lieues de tour ; et cependant un aussi grand espace ne renferme pas au-delà de 500 entourages, contenant une population d'à-peu-près 15000 ames. Chaque entourage est environné d'un terrein cul-

tivé en manioque pour l'usage des habitans. On y trouve des légumes et des fruits destinés aux Européens. Le piment réunit sur-tout les soins des naturels ; ce fruit leur est nécessaire pour leur cuisine, ils en font un très-grand usage et en éprouvent de salutaires effets ; comme tonique, il est nécessaire dans un pays chaud pour faciliter les fonctions de l'estomac énervé par les transpirations continuelles.

Tout le terrein qui renferme la ville est planté de palmiers et de cocotiers ; ce sont les arbres nourriciers du pays, et les Noirs qui sentent combien ils leur sont nécessaires, ne s'établissent jamais que dans leur voisinage, et donnent tous leurs soins à les faire pulluler dans leur habitation. Indépendamment des chemins qui conduisent d'un entourage à l'autre, on trouve de distance en distance de grands carrés battus ; ils servent de Villes.

marché et de lieux de divertissement aux enfans ; c'est aussi là que se tiennent les cabales. Les villes au surplus fourmillent de volailles, de cochons, de cabris et d'enfans tous nus, qui se vautrent dans la poussière pêle-mêle avec les animaux.

En approchant d'une ville, on ne la voit point, les arbres et les buissons la dérobent aux yeux ; la fumée seule peut l'indiquer, à moins qu'on ne passe sous le vent. L'odeur alors la trahit ; l'infection qui s'en exhale ne peut se comparer qu'à celle que l'on respire dans quelques villages de la Forêt Noire en Allemagne, dans lesquels on est empoisonné l'hiver par l'odeur fétide des choux-croutes et du lard pourri.

Costume. Les Noirs congo marchent presque nus. Les parties du corps qu'ils recouvrent sont vêtues avec grace ; on peut voir sur la gravure ci-jointe la description exacte de leur habille-

Dessiné d'après nature, par G. P. Le Villain Sc.

Pangou, courtier de Loangue.

ment. Leur grosse cravatte est de morfil ; ce n'est qu'après une longue habitude qu'ils ont le cou assez endurci pour n'en être pas blessés ; leur pagne était autrefois de *macoute*, mot du pays qui signifie étoffe de paille ; mais depuis que le commerce des Européens y a introduit le luxe, cette pagne est devenue de toile, d'indienne, de soie, de drap, même de velours. Ils sont excessivement avides de corail rouge ; c'est le comble du luxe, et ils le recherchent avec ardeur pour leur parure. Les gens riches portent une longue chaîne d'argent, qui fait huit ou dix tours sur les reins ; mais de toute leur toilette, la pièce la plus importante est une peau de chat, garnie de grelots et de petites clochettes qu'ils portent à l'endroit des parties naturelles ; c'est ce qu'ils appellent leur *canda*. Ce mot veut dire peau ; on dit *bizi 'm canda*, peau de bête. Cette partie de leur habillement est le cachet

de l'honneur ; ils en sont extrêmement jaloux ; et c'est insulter vivement, c'est même dégrader un homme que de lui arracher sa peau de chat ; il n'est personne qui ne s'exposât à tout plutôt que de souffrir qu'on la lui enlevât. Les esclaves ne peuvent en porter, c'est la décoration par excellence ; elle devrait n'appartenir qu'aux princes, et tout au plus aux seigneurs suzerains. Mais comme tout dégénère dans les mœurs, et qu'on s'est relâché à cet égard, de proche en proche le canda a gagné d'abord les courtiers, puis leurs garçons, et enfin les marchands ; mais tous y mettent le même point d'honneur.

Bracelets. On retrouve à la côte d'Angola l'usage des bracelets ; cette parure, répandue sur tout le globe parmi toutes les nations civilisées et sauvages, se reproduit même chez des peuples auxquels on ne devait soupçonner aucune communication antérieure avec le reste du monde : cet ornement est-il indiqué

par la nature ? et comment se fait-il qu'il soit d'un usage aussi général ? Georges Keate a publié chez Tourneisen, en 1789, à Basle, le récit du naufrage du capitaine Wilson, commandant le paquebot Antelope, perdu sur les îles Pélew. Il raconte que l'ordre de l'Os était tenu en haute considération dans ce pays, et que la plus grande faveur que le chef de ces îles pût conférer au capitaine Wilson, comme une marque de son respect, de son estime et de son amitié, fut de le recevoir chevalier de l'Os, *knight of the bone*. La cérémonie fut de lui passer à grand peine un bracelet d'os de poisson autour du poignet. La position de cette île aurait cependant bien dû la soustraire à la mode générale, et l'on ne peut concevoir d'où lui venait cette conformité de parure avec des peuples dont ses habitans devaient n'avoir jamais entendu parler. En un mot, l'usage des bracelets est général

à tous les peuples, et leur origine se perd dans la nuit des tems.

Les Noirs congo en portent d'énormes, tant aux bras qu'aux jambes; ce sont de gros anneaux de cuivre ou de fer. Tel est leur amour pour cette parure, qu'ils ont la constance de souffrir qu'on les ferme sur leur poignet à coups de marteau. La douleur que leur fait subir cette opération, cède à la vanité de s'en parer; j'en ai vus de si pesans, qu'ils leur occasionnaient des durillons aux bras et aux jambes.

L'habillement des femmes est moins noble; elles ne portent ni bonnet, ni peau de chat, et leur pagne ne traîne point à terre; mais elles se couvrent d'une prodigieuse quantité de rassades, sorte de grain de verre de diverses couleurs que les Européens leur portent. Cette bigarrure fait un tel effet sur leur peau noire, que malgré le spectacle continuel de leur nudité, elles paraissent piquantes sous cette parure; elles se

Dessiné d'après nature, par G. P.

Godfroi. Sc.

Princesse née de Malembe.

couvrent la gorge d'une petite pagne d'étoffe, ainsi qu'on peut le voir dans la gravure ci-jointe, et sont au surplus, ainsi que les hommes, très-avides de corail ; cette substance est pour eux le *nec plus ultrà* de la richesse ; elle est à leurs yeux ce que le diamant est pour nous.

Cet habillement, ainsi que je viens de le décrire, décline à mesure qu'il s'éloigne des gens riches, pour s'approcher de la classe du peuple.

Quant à nos esclaves, la propreté nous impose la loi de les tenir complètement nus. Cet état n'est point gênant pour eux, car la pudeur est un sentiment qu'ils ignorent. Les Européens ne tardent pas à partager cette froide indifférence, et deviennent bientôt insensibles à des attraits qui, dans d'autres tems, commandent leurs hommages.

Usage de se colorer la figure.

Une singularité non moins surprenante que celle des épreuves, c'est la

coutume de se peindre la figure et les bras, précisément comme les Indiens. Tout le monde sait que les sectateurs des différens rites de l'Inde s'appliquent tous de la poudre de couleur sur le front; la forme, la place et la couleur varient suivant les rites. Il m'a semblé que les sectateurs de *Chiven*, dans la presqu'île de l'Inde, portaient sur le front des marques absolument semblables à celles usitées sur la côte d'Afrique. Cet objet est à vérifier. Il reste à rechercher pourquoi ils auraient adopté les marques d'un rite, plutôt que celles d'un autre ; il faudrait s'assurer s'ils ont reçu cette coutume de l'Asie, ou s'ils la leur ont transmise ; il faudrait enfin découvrir si, par cette analogie avec les peuples de l'Inde, on ne pourrait pas parvenir à saisir quelques traces de leur histoire.

Par quelle étonnante conformité, par quelle tradition que je ne puis concevoir, retrouve-t-on chez un peu-

ple de sauvages nus, sans caractère d'écriture, sans hiéroplyphes, sans monumens, enfin sans aucun symbole qui puisse perpétuer les idées ; comment, dis-je, peut-on retrouver les Pénates des Romains, des divinités majeures d'une figure différente de celles de leurs adorateurs, des épreuves qui avaient lieu chez nous il y a plusieurs siècles, la servitude de main-morte de l'Esclavonie et du Holstein, le tout mêlé à des coutumes religieuses de l'Asie ?

Les hommes, et non les femmes, se colorent la peau ; tous ne le font pas : ceux même qui se soumettent à cette coutume, ne la pratiquent pas tous les jours. Un Noir de Loango, nommé Pangou, surnommé Bauman, celui dont j'ai donné le portrait, le plus intelligent que j'aie rencontré, et le seul auquel j'aie vu un vrai desir de s'instruire, m'a dit qu'il ne pouvait me rendre raison de cet usage ; c'était, disait-

il, un fétiche que les Gamga'm Zambi lui faisaient payer très cher ; circonstance qui n'avait pas contribué à augmenter son respect pour cette pratique religieuse, qui n'était à ses yeux qu'un moyen de s'enrichir. Cette réponse, dictée par l'ignorance, ne m'a pas satisfait, et de l'insouciance de cet homme j'ai conclu qu'ils tiennent cette coutume d'un autre peuple par une tradition très-vague.

J'ai assisté un matin à la peinture du mafouc vaba à Malembe. Un Noir très-sale et très-mal vêtu, dont je reconnus d'abord la profession à ses grimaces, à son affectation et à sa ridicule importance, lui appliquait de cette poudre en présence de deux de ses femmes ; elle était contenue dans de petits sachets de toile sale, et d'un tissu assez clair pour la laisser passer en frappant doucement l'endroit qu'il voulait colorer ; elle était appliquée en trois raies bien distinctes, situées hori-

zontalement sur le front, les tempes et les bras. Le mafouc et ses femmes, contenus par la présence du jongleur, gardaient leur gravité devant lui ; mais leur respect fit place à des éclats immodérés, aussitôt qu'il fut parti.

J'observai tout en grand silence et avec bien de l'ennui, car la cérémonie dura plus d'une heure ; enfin, quand elle fut finie, j'en demandai l'explication, et après plusieurs questions, je sus que le mafouc venant avec moi sur rade, avait fait fétiche pour la mer, le vent, les poissons, les tigres, etc. Il me parut cependant que sa confiance dans ce préservatif était assez médiocre ; car lorsque je le fis reconduire à terre le soir, il demanda avec instance un flambeau ou au moins un fanal, dont la lumière pût effrayer les bêtes féroces, s'il s'en trouvait sur son chemin.

Les Noirs congo sont en général lâches, cependant quelques exemples Caractère.

ont prouvé qu'ils étaient susceptibles d'acquérir du courage ; du reste, ils sont doux, bons et francs, mais avares, quelquefois vains et paresseux.

Ce dernier défaut n'est que le résultat de leur peu de commerce ; ils n'ont d'autre motif d'activité que la vente des esclaves, et leurs besoins une fois satisfaits par ailleurs, ils n'auraient aucuns débouchés pour l'excédent de leurs denrées. Leur industrie serait donc en pure perte ; aussi ne travaillent-ils tout juste que ce qu'il faut pour vivre : mais ils sont fort actifs pour la traite, et ne craignent aucun travail, lorsque leur salaire doit consister en eau-de-vie.

Leur vanité ne porte guère que sur leur parure ; rien n'est si plaisant que de les voir se pavaner avec orgueil sous une veste riche, ou sous un habit brodé, vieux restes de friperie qu'on leur donne, et qu'ils mettent sur la peau sans chemise. Mais, comme la

jouissance du moment est la seule qu'ils desirent, ils ne tardent pas à se dégoûter de cet ajustement, et le donnent à leur premier garçon qui, d'abord enchanté, s'en lasse de même, et le passe à des garçons inférieurs, qui bientôt n'en veulent plus ; si bien que le malheureux habit arrive à quelque misérable du peuple, mais si rempli de vermine, si sale, si gras, si imbibé de sueur, qu'on ne peut plus reconnaître ni la couleur ni la broderie.

Semblables aux singes qui peuplent leurs forêts, ils sont imitateurs ; cette disposition annonce les premiers pas vers la civilisation. Tout peuple qui quitte de lui-même ses usages pour en adopter d'étrangers, manifeste le desir de perfectionner les siens, bien différent en cela de l'apathie des Hotentois, qu'aucune nouveauté ne flatte, et qui ne renonceraient que difficilement à leur dégoûtante mal-propreté.

Les Noirs de la côte d'Angola ne voulurent plus que des uniformes et des épaulettes, lorsqu'ils eurent vu les officiers de la marine, venus en 1784 avec M. de Marigny, pour détruire le fort que les Portugais avaient bâti à Cabende. Les capitaines du commerce furent contraints de se prêter à cette mode, et de leur porter des uniformes de toutes couleurs, ornés d'épaulettes ; ils les reçurent avec transports, et les maintinrent à un prix très-haut, s'imaginant acquérir une grande importance, parce qu'ils étaient revêtus d'un habit pour lequel ils avaient vu qu'on avait de la déférence. Cette mode a passé très-vîte, parce qu'on ne leur porta que du faux, tant en or qu'en argent, et que ces ornemens devinrent si noirs qu'ils s'en dégoûtèrent bientôt.

C'est par une suite de ce caractère imitateur, qu'ils ont donné le nom de capitaine à tous ceux qui sont chargés en chef d'un emploi quelconque, par

la raison qu'ils ne voient point parmi nous de dignité supérieure à celle-là. En conséquence, tout homme qui commande, n'importe ce que ce puisse être, est capitaine; ils nomment capitaine chaîne, celui qui conduit les captifs enchaînés, tant pour le travail du comptoir, que ceux que l'on embarque et que l'on n'envoie à bord qu'avec précaution. Cet homme est armé d'un sabre, et se croit un personnage très-considérable. Le capitaine l'eau, le capitaine bois, le capitaine poule, le capitaine pêche, prennent ainsi le nom de leur emploi. Le capitaine chasse est le plus respecté ; la grande considération qu'il s'arroge, vient du courage qu'il a de mal tirer un coup de fusil, intrépidité qui commande le respect à beaucoup de naturels ; enfin, ceux qui vont extraire le vin de palme sont capitaines vin de palme.

Extraction du vin de palme.

On sait que le tronc du palmier est dégarni de branches et de feuilles, et

qu'il forme une colonne nue, au haut de laquelle, comme un chapiteau, se trouvent les branches. Quelque difficile que cela paraisse, les Noirs y montent en un clin-d'œil. Le capitaine vin de palme est pourvu d'un cercle de bois verd et liant, de la grandeur d'un cercle de barrique; il l'attache fortement, après y avoir renfermé lui et l'arbre ; puis s'adossant contre le cercle, il pousse fortement des genoux et des pieds sur le tronc raboteux du palmier. D'un léger mouvement, il fait sauter son cercle deux pieds plus haut, et en se repliant il monte ses pieds d'autant : il répète cette manœuvre bien simple, jusqu'à ce qu'il soit parvenu au sommet. Quelquefois le cercle casse, ou l'amarrage glisse : alors l'homme fait une rude chûte, se tue ou se blesse, suivant la hauteur dont il tombe.

Lorsque le capitaine vin de palme est au haut du cocotier, il en coupe une branche en bec de flûte, y ajuste

une feuille en guise d'entonnoir, et l'adapte à une callebasse qu'il y laisse vingt-quatre heures, et qui, dans ce laps de temps, se remplit plus ou moins, suivant la vigueur de l'arbre.

Le cocotier ainsi mis en perce, ne produit point de fruits ; la sève détournée se porte toute à la blessure : on a soin d'empêcher qu'elle ne se cicatrise, en la renouvelant d'un coup de couteau : les arbres épuisés demandent cette opération tous les jours.

La sève du cocotier est blanchâtre, elle fermente beaucoup et aigrit très-vîte. Elle paraît d'abord désagréable aux étrangers, mais on s'y habitue, et l'on finit par l'aimer : elle a le montant du vin de Champagne, et paraît très-douce quand elle est fraîche.

Les chants des habitans de la côte d'Angola, sont dignes d'attention et supérieurs à ce qu'on doit raisonnablement attendre d'une nation sauvage. S'ils ne connaissent pas les fi-

nesses de l'art, s'ils n'ont point de mélodie, en un mot, pour parler d'après le dictionnaire de musique, si leurs airs ne renferment pas une succession de sons tellement ordonnés selon les lois du rhythme et de la modulation, qu'elle forme un sens agréable à l'oreille ; au moins paraît-il que la nature leur a donné des organes assez délicats, l'oreille assez fine pour les conduire à l'harmonie ; ils chantent avec une précision admirable ; l'air à la vérité est barbare, mais ils chantent la première partie, la seconde et la basse, et cette harmonie est aussi exacte qu'elle puisse être ; je veux dire que si on donnait à un compositeur de Paris, la première partie d'une de leurs chansons, il ferait sur cet air une seconde partie et une basse exactement les mêmes que celles que l'on chante chez les Nègres. Ils accompagnent leurs chants d'une danse plus musicale que gracieuse.

Celui qui conduit la danse se place devant les danseurs, qui se disposent sur une ou deux lignes, lorsqu'ils sont nombreux; sinon ils se rangent en cercle, au milieu duquel s'enferme le maître. Cet homme leur enseigne d'abord le pas qu'il veut leur faire exécuter, et danse lui-même devant eux; ensuite il les divise en première partie, seconde et basse, ayant soin de placer chacun suivant son genre de voix. Il leur chante alors successivement les trois parties de la chanson qu'il veut leur apprendre. Il ne leur faut pas un long tems pour les retenir, car toute la chanson se borne à deux ou trois phrases qui se répètent continuellement. Plusieurs de ces airs consistent dans un dialogue avec le maître qui chante seul, et auquel on répond en chœur. Lorsque chacun connaît bien la partie qu'il doit exécuter, ils commencent tous ensemble; chaque mesure est accompagnée d'un saut sur

un ou deux pieds, et le tems où la mesure finit est marqué d'un coup de pied avec un ensemble étonnant. Chaque tems de la mesure est déterminé et précisé par un claquement de mains; et si le mouvement est lent, ils feront de ces claquemens le même usage que nous faisons des notes noires ou croches, c'est-à-dire, qu'ils marqueront le tems par autant de battemens de main qu'ils jugeront nécessaires pour donner de l'expression au mouvement; et cette expression est sensible. Un étranger juge très-bien si le sujet est triste, grave ou gai. Leurs chants sont accompagnés d'un ou de plusieurs tambours, le tout avec un ensemble, une précision qui étonnent l'oreille la mieux exercée.

Le tambour congo est un instrument qui varie dans sa forme et ses proportions : il y en a pour la danse et pour les fêtes publiques, pour l'alarme et pour la guerre. Ces derniers

ressemblent parfaitement pour la forme à nos tymbales; ceux d'alarmes ressemblent à ceux des fêtes, mais ils sont plus gros; enfin les plus petits sont ceux dont on se sert pour la danse : ce dernier est fait d'une grosse branche de mapou, sa longueur est d'environ sept pieds, et son diamètre d'à-peu-près quinze pouces; un des bouts est recouvert d'une peau de cabri mal tendue, et qui rend un son très-sourd. L'instrument est souvent creusé à l'aide du feu, mais il reste toujours si épais, que le bois ne peut vibrer; par conséquent il ne rend jamais qu'un son imparfait. Celui qui le touche s'assied dessus, ou le porte entre ses jambes suspendu à une corde. Ils ignorent l'usage des baguettes et ne battent qu'avec la main.

Leurs instrumens de musique ne répondent pas à leurs chants; ils ont une espèce de violon fait d'un fruit de mapou, sur lequel ils tendent trois

cordes qu'ils pincent avec les doigts comme la guitare ; ils adaptent un manche à ce mauvais instrument, mais il ne sert que pour tendre les cordes sur lesquelles ils ne touchent pas. Ils tiennent leur violon entre les deux mains, le manche tourné en-dehors, et pincent avec les deux pouces en chantant une chanson nazarde assez déplaisante. Je n'ai jamais pu déterminer exactement l'accord respectif des trois cordes. Il m'a semblé qu'il n'y avait qu'un ton entre les deux grosses, et je crois me rappeler que l'intervalle entre la chanterelle et la seconde, était d'une tierce-majeure. Mais cette mesure n'est pas exacte, et leur accompagnement est désagréable, c'est un bruit discord qui ne signifie rien.

Ils ont aussi des trompettes très-bruyantes, les unes de bois et les autres d'ivoire. Ces dernières sont très-rares, parce que devant être d'un

seul morceau, il est difficile de trouver une dent d'éléphant assez grosse. Ils les accordent passablement entre elles; mais c'est toujours une musique barbare.

Leur avarice se manifeste dans l'avidité qu'ils ont de ramasser le plus qu'ils peuvent de marchandises d'Europe ; et ce n'est qu'en rapport avec elles , qu'ils règlent le degré d'estime qu'ils accordent à toutes. Un trait arrivé à Malembe pourra peindre leur caractère.

Un prêtre français nommé Joly, mis- Missions.
sionnaire en ce pays, remplissait son ministère avec zèle ; mais le tableau de la vie éternelle , quelque brillant qu'il pût le rendre , ne séduisait point les Congo. Le séjour du paradis leur semblait d'autant plus insipide, qu'on ne leur promettait pas d'y boire de l'eau-de-vie ; ils s'en plaignaient beaucoup et préféraient le voyage de France d'où leur venait cette précieuse li-

queur ; aussi le missionnaire ne faisait point de prosélytes. Enfin l'un d'eux, vaincu par les sollicitations du prêtre, consentit à entrer en composition, lui promit d'aller en paradis, en lui demandant combien cela lui vaudrait de marchandises. Mais aucunes, lui répondit le prêtre. Expliquons-nous, repliqua le Noir : je te demande combien de marchandises tu me donneras pour le voyage que tu me proposes. Le missionnaire lui réitéra avec onction la réponse négative, en l'accompagnant de tout ce qui pouvait le séduire. L'autre lui répondit en son mauvais français : *Haben qui ça. Toi croire moi va courir là pour rien, baille marchandises.* Le missionnaire insista au moins sur le baptême, mais il ne put en obtenir d'autre réponse que *baille marchandises, baille l'eau-de-vie.* Jamais mission n'eut moins de succès. M. Joly séjourna deux ans à Malembe ; pendant ce laps de tems,

il ne baptisa qu'un homme, encore était-ce un esclave défectueux que personne ne voulait acheter. Les marchands, pour s'en défaire, allaient le précipiter du haut de la montagne ; il y courut plein de zèle, et parvint à l'obtenir pour un peu d'eau-de-vie ; et, graces à sa difformité, ce malheureux devint chrétien.

Ce n'est pas là le seul exemple des missions infructueuses ; j'en ai vu arriver une de la Rochelle en 1777. Elle était composée de quatre prêtres italiens pleins de zèle, qui se rendaient dans la peuplade des Sognes bien munis de présens et de tout ce qui pouvait assurer leurs succès ; ils devaient d'ailleurs trouver dans le pays beaucoup d'effets et de richesses appartenants à une mission précédente, que des maladies et d'autres circonstances avaient écartée de ses travaux apostoliques.

J'étais alors à Cabende ; les bons

pères arrivèrent à Malembe avec le capitaine Le Senne. Le préfet, accompagné d'un des trois autres, prit les devants, se rendit à Cabende, d'où je facilitai son départ. Aussitôt qu'ils furent rendus à leur destination, ils nous écrivirent que leur voyage était fini, mais qu'ils avaient couru quelques risques de se noyer en passant le Zaire dans une pirogue. Soit hasard, soit mauvaise volonté, les Noirs les avaient fait chavirer ; ils étaient cependant heureusement rendus à Banze Sogne, d'où ils nous demandaient leurs compagnons. Je les expédiai aussitôt ; mais au bout d'à-peu-près dix jours, je les vis revenir tout épouvantés, doutant encore de leur existence ; ils furent plusieurs jours à se remettre de leur frayeur, et nous apprirent qu'à leur arrivée, ils avaient trouvé les deux autres empoisonnés, morts et enterrés. Ils s'attendaient à subir le même sort, et l'un d'eux, déja tout résigné, ne songea

plus qu'à s'administrer les secours spirituels ; mais l'autre, plus jeune, plus éveillé, qui tenait plus à la vie, imagina de tromper les Noirs ; et paraissant attribuer la mort des deux autres à des causes naturelles, il persuada aux habitans qu'il avait laissés derrière lui la plus grande partie des présens qui leur étaient destinés, et qui ne seraient délivrés qu'à eux-mêmes ; qu'étant venus sur deux vaisseaux différens, il était indispensable qu'ils vinssent tous les deux les chercher, parce qu'ils ne pouvaient donner quittance l'un pour l'autre.

Bien certains de les empoisonner à leur tour, mais avides de posséder auparavant les présens qu'on leur annonçait, les Noirs furent dupes du stratagême, leur demandèrent le baptême pour quelques femmes et quelques enfans qu'ils leur présentèrent ; et les croyant séduits par cette apparence de conversion, leur fournirent des hamacs

pour revenir à la côte : ainsi finit la mission. Nous les repassâmes à Saint-Domingue, bien satisfaits d'être échappés, et assez peu disposés à retourner de nouveau rappeler au giron de l'église des brebis qui empoisonnaient leur pasteur. Si ce fait dément l'assertion que j'ai donnée qu'ils avaient en horreur de verser le sang humain, au moins est-ce une preuve qu'ils ne sont pas antropophages ; mais, à bien considérer la chose, les Noirs n'ont peut-être pas autant de torts qu'ils paraissent au premier coup-d'œil. Les missionnaires s'attirent souvent eux-mêmes un pareil sort ; s'ils essayaient d'employer la persuasion, et qu'ils se bornassent-là, il arriverait peut-être qu'ils n'auraient aucun succès ; mais, à coup sûr aussi, ils n'eprouveraient aucun mauvais traitement, et peut-être enfin le temps couronnerait-il leur patience, sur-tout, si, laissant aux pères de famille la liberté d'achever leur carrière

comme ils le jugeraient à propos, ils s'attachaient uniquement aux enfans. Mais, non : parlant à peine quelques mots de la langue de ces peuples, ne pouvant leur rien expliquer, par conséquent raisonner avec eux sur rien, ils débutent par leur imposer les privations les plus sensibles, par vouloir les assujétir de prime-abord à toutes les particularités du culte, avec la rigidité des tems de la primitive église. La polygamie est en usage dans un pays brûlant, où le sang embrâsé des habitans leur fait un besoin de la pluralité des femmes. On a vu de ces missionnaires saintement frénétiques, vouloir employer la violence pour leur arracher leurs femmes; et comme les gens en place donnent l'exemple aux autres, c'est aussi sur ceux-là qu'ils ont prétendu, de préférence, exercer leur zèle apostolique. Il n'est pas étonnant que les Noirs n'aient pas voulu le souffrir : et quel attachement des hommes,

guidés par la simple nature, peuvent-ils concevoir pour des gens qui ne viennent chez eux que pour les tourmenter, pour leur imposer les pratiques les plus assujétissantes, qui ne leur parlent que pour les gronder, et enfin qui veulent à toute force porter le trouble et le désordre dans leurs familles, en les forçant à répudier leurs épouses, et priver leurs enfans de leurs mères ?

Je suis convaincu qu'il est facile de civiliser les peuples du Congo, mais il faut gagner leur confiance par des bienfaits ; il faudrait des missionnaires qui, sachant différer à les instruire jusqu'à ce qu'ils pussent bien les comprendre, s'attachassent d'abord à leur être utiles. Des chirurgiens pour les secourir dans leurs maladies, des hommes qui leur enseigneraient l'agriculture, voilà les missionnaires qui verraient leurs soins couronnés du succès.

Hamacs. Les Noirs congos voyagent à pied, à moins qu'ils n'aient une fortune suf-

Dessiné d'après nature, par C. P

N. Courbe. Sculp.

Tati, surnommé Desponts, courtier de Malembe, venant de sa petite-terre, en hamac.

fisante pour se faire porter en hamac. La gravure ci-jointe fera connaître cette espèce de voiture.

C'est une laisse très-forte d'étoffe de coton. Je n'ai point dit à l'article des productions qu'il y fût indigène, parce que je n'en ai point vu sur pied ; mais leurs hamacs sont une preuve qu'ils connaissent cet arbuste, et qu'ils savent recueillir et travailler cette production.

Ce tissu de coton est percé aux deux bouts de plusieurs œillets, par le moyen desquels on le tend fortement à l'aide de plusieurs cordons attachés à deux chevilles qui traversent un long bambou de 24 ou 25 pieds de long.

Le voyageur passe ses jambes entre le bâton et l'étoffe dans laquelle il s'assit, et qui lui prend depuis les jarrets jusqu'aux reins. Dans cette situation, ses jambes restent pendantes, et le bâton lui passant devant l'estomac, lui sert d'appui ; il voyage ainsi

de côté ; quatre porteurs se chargent des extrémités du bambou, et sous ce fardeau courent avec une étonnante rapidité. Ce hamac est très-élastique ; rien au monde n'égale la douceur d'une pareille voiture : le seul inconvénient qu'elle ait pour un Européen, c'est que l'étoffe qui passe sous les jarrets, occasionne un étranglement qui arrête la circulation du sang dans les jambes ; mais ce désagrément pour nous cesse d'en être un pour eux, parce que, accoutumés à passer leur vie assis, et les jambes repliées sous eux, ils prennent cette attitude dans leur hamac, au moyen de quoi ils n'éprouvent aucune incommodité.

Nourriture. Les mets ordinaires des Congos sont la racine de manioque fermentée jusqu'à l'aigreur, et cuite au bain-marie ; elle est alors tendre, savoureuse, et leur tient lieu de pain.

Ils font en outre un cary, espèce de ragoût assaisonné d'huile de pal-

mier, d'une espèce de tomates, de terra merita et de piment. Cet assaisonnement est communément joint à du poisson et quelquefois à de la volaille ; il est d'une force de piment insupportable pour ceux qui n'y sont pas habitués ; l'effet qu'il produit alors dans la bouche, est toujours pour un étranger celui d'un charbon ardent, et dès le premier morceau fait suer de la tête aux pieds.

Les habitans de la côte vivent principalement de poisson, qu'ils font sécher au soleil ; ils joignent à leur cary des bananes grillées et cueillies avant leur maturité, des pistaches cuites sous la cendre, des fruits, quelques volailles rôties, peu de légumes, et rarement du gibier, fort peu de cabris et de cochons, qu'ils laissent pulluler pour les vendre aux Européens.

L'usage de la polygamie les autorise à prendre tout autant de femmes qu'ils jugent à propos ; elles sont esclaves ; cependant lorsqu'un Noir prend la fille Mariages.

d'un suzerain ou d'un homme quelconque son égal, il ne peut la vendre ; il a ce droit sur toutes les autres, mais il l'exerce bien rarement. Dans l'intérieur de la maison, cette femme n'aura aucune distinction ; elle sera confondue avec ses esclaves. Il n'y a point de cérémonie de mariage : l'homme accepte ou prend une femme, et dès ce moment il est son maître, sans l'intervention des prêtres : il vit indistinctement avec toutes ses épouses, et leur distribue ses faveurs suivant sa fantaisie ; chaque femme vit avec sa famille dans une case séparée.

Une seule cour est commune à toutes ces cases. Assez ordinairement les femmes se réunissent ensemble auprès de leur mari, sur-tout à l'heure du vin de palme, excepté dans le temps des indispositions périodiques ; la femme est alors réputée impure et se dérobe à tous les yeux ; elle doit être renfermée pendant six jours, sans être

aperçue par aucun être vivant ; si, par mégarde ou autrement, elle se laisse apercevoir, les six jours recommencent. Ses compagnes lui apportent ses vivres à la porte de sa case, où elle les prend quand on s'est éloigné. Ces indispositions ne durent pas six jours ; mais aussitôt qu'elles cessent, elle s'enduit de terre rouge depuis la tête jusqu'aux pieds : figure, cheveux, tout est rouge ; elle reste ainsi jusqu'au terme fixé par l'usage ; alors elle va se baigner ; cette terre rouge absorbe toute la saleté de la peau ; aussi sort-t-elle du bain plus belle, c'est-à-dire, plus noire que jamais.

Les femmes ne sont pas les seules qui fassent usage de terre rouge pour se nettoyer ; les hommes l'emploient de leur côté, et laissent un petit cercle de cette couleur autour des ongles des pieds et des mains, pour attester leur propreté, tant il est vrai que tout est relatif. De la terre qui,

chez eux est le *maximum* de la propreté, serait pour nous une saleté repoussante ; cependant ce rouge fait un effet assez piquant sur ce fond noir. Il paraîtra peut-être étrange à des dames d'Europe, qu'on puisse déployer de la coquetterie dans un pareil ajustement ; mais quelque surprise que cela leur occasionne, je dois dire que ce petit cercle rouge, cette rassade, ce corail, dont j'ai parlé, ces anneaux de cuivre, sont l'équivalent des parures somptueuses de nos climats. Tout cela marche au même but, et l'atteint également ; c'est celui de plaire : les femmes y réussissent par-tout.

Rangs. Les rangs de la société, sans égard aux charges du gouvernement, sont réglés ainsi : le roi et sa famille, les princes-nés, les maris de princesses, les suzerains, les courtiers, les marchands et les garçons.

Garçons. Ces derniers sont les serviteurs de toute espèce : ils constituent la classe

du peuple ; beaucoup d'entre eux sont esclaves et soumis aux caprices de leur maître, qui les vend suivant sa volonté. Il en est beaucoup d'autres qui ne craignent pas un pareil sort, quoique la loi les y assujettisse comme esclaves ; mais soit que leur richesse leur donne une considération qui les met à l'abri, soit qu'une longue filiation dans le lieu de leur résidence, les y ait tellement naturalisés que leur maître craigne de les vendre, ou ne veuille pas s'en priver, il y a pour eux une espèce de prescription sur laquelle on pourrait passer, mais cependant à laquelle on s'astreint. Ils disent bien qu'ils sont esclaves ; le maître connait ses droits, mais ne les exerce jamais.

Marchands.

La foule immense qui parcourt l'Afrique pour chercher des captifs, constitue la classe des marchands. Pour parvenir jusqu'aux Européens, ils sont obligés de s'adresser à des intermé-

diaires. Ces derniers sont les courtiers ; ils traitent directement avec les capitaines. La confiance qu'ils inspirent à ces marchands, est décidée par leur richesse ou leur puissance ; aussi sont-ils tous propriétaires. Leur habitation, située dans les environs de la pointe (on nomme ainsi le lieu de la traite) se nomme en français petite terre ; c'est le nom qu'ils ont adopté. Ils y reçoivent leurs marchands, les fêtent pour les décider à revenir, et le plus souvent leur abandonnent le prix entier de l'esclave, ne se réservant que le courtage, rétribution qu'ils reçoivent des Européens.

Courtiers. Tout homme peut être courtier, pourvu que les marchands aient confiance en lui ; les propriétaires, même leurs garçons, les seigneurs suzerains, les officiers publics, les princes même sont courtiers. C'est dans la société le rang qui suit immédiatement celui de prince ; un Noir qui vient visiter

un comptoir, s'honore plus d'être qualifié grand courtier que de toute autre dénomination. Un des premiers officiers publics destitué redevient courtier, c'est-à-dire, n'est plus que cela ; car il n'a jamais cessé de l'être pendant l'exercice de sa charge. Les Européens ont contribué à augmenter cette considération, en traitant avec plus d'égard que toute autre, une classe utile à leur commerce ; leur distinction pour eux a commandé le respect au reste du peuple ; chacun a l'ambition de devenir courtier et se borne là.

Suzerains.

Le seigneur suzerain est un riche propriétaire, qui n'est point attaché à la glèbe ; mais il est serf du roi et des princes-nés qui ont droit de le vendre. Le nommé Tati, de Malembe, fils du Mafouc Vaba, le troisième personnage de l'état, fut ainsi vendu ; il était cependant frère de père du roi de Cabende. M. Desponts, capitaine d'un vaisseau de commerce, qui l'avait vu précédem-

ment dans son enfance chez le mafouc son père, fut tout surpris de le reconnaître un jour, conduisant un cabrouet au Cap-Français ; il se hâta de l'acheter et de le rendre à sa patrie, où il est devenu puissamment riche. Il a pris le nom de Tati Desponts par reconnaissance pour son bienfaiteur. Le mafouc Vaba, son père, avait épousé une princesse, sœur du roi de Cabende; il en eut un fils qui fut prince Vaba, et que sa naissance a depuis appelé au trône; ainsi les lois du pays sont telles que le frère du roi de Cabende a été vendu publiquement comme esclave par son suzerain : il jouit aujourd'hui d'une fortune d'autant plus considérable, que c'est de tous ses enfans celui que préfère le vieux Vaba, qui s'est dépouillé de presque tout en sa faveur. Il est devenu si puissant, qu'il nargue aujourd'hui ouvertement le même prince qui l'a vendu autrefois, quoique ce dernier ait conservé sur lui tous ses droits,

qu'il ne manquerait pas vraisemblablement d'exercer s'il était assez fort pour le faire impunément.

Les princes se divisent en deux classes : princes-nés et maris de princesses ; c'est ici l'usage le plus singulier que j'aie jamais remarqué. C'est la mère qui anoblit, et non pas le père. Un prince-né, eût-il mille enfans, aucun ne sera prince si la mère n'est pas née princesse ; les enfans d'une princesse, au contraire, seront tous princes-nés, quel que soit le père. Voilà pourquoi Tati Desponts, dont je viens de parler, a été vendu, sa mère étant une femme du commun, tandis que son frère qui devait le jour au même père, mais à une princesse-née, est devenu roi par le privilège de sa naissance. La même loi exclut l'enfant de l'héritage de son père; ils donnent pour raison de cet usage, qu'on n'est jamais certain de connaître le père d'un enfant, et qu'au

Princes.

contraire il n'y a pas de doute sur sa mère.

Les princes et princesses-nés jouissent d'un rang très-élevé, et d'un pouvoir très-étendu ; ils ont le droit de vendre quiconque n'est pas prince comme eux, on leur prodigue les respects et les hommages ; en leur parlant, on leur donne le titre de *moëne*, (monsieur) ; lorsqu'on parle d'eux, on les désigne par le titre de *foumou ;* ces deux noms sont communs aux deux sexes. Les officiers publics leur cèdent le pas par-tout ; ils marchent avec tout le faste barbare qu'ils peuvent déployer; ils reçoivent le *saquila*, et le rendent rarement. Saquila est un hommage.

Les princes et princesses ont le droit de prendre des maris et des épouses partout où ils veulent, et aussi souvent qu'ils veulent, sans consulter l'objet de leur choix, que l'on force d'accepter cet honneur, ou plutôt que l'on enlève comme une victime pour le prince,

comme une proie pour la princesse, et qu'ils répudient à leur gré pour en prendre d'autres. Cette coutume ne m'a pas semblé étrange pour les princes : les plus forts ont fait la loi, et il ne m'a pas paru surprenant que chez des sauvages, un sexe faible fut opprimé ; mais elle m'a frappé d'étonnement à l'égard des princesses. Je me suis informé de la raison qui pouvait leur assigner un pareil droit, et j'ai appris qu'elles en jouissaient par raison d'état. En effet, puisqu'elles seules peuvent produire des princes, il faut pour en perpétuer la race, qu'elles aient le droit de se marier à leur volonté, et d'essayer successivement quels sont ceux qui peuvent les rendre mères. Cependant, pour prévenir le libertinage et assurer leur fécondité, elles ne peuvent avoir qu'un mari à-la-fois ; mais elles le répudient aussi souvent qu'elles le jugent à propos, et contraignent tel autre qu'elles choi-

sissent à les épouser. Elles appellent répudier, donner bon vent : cela consiste à souffler sur la personne répudiée, en dirigeant vers elle la main qui sert de conducteur au souffle.

La princesse se décide pour un homme par caprice ou par avarice : il arrivera qu'elle répudiera son mari après l'avoir ruiné pour en prendre un autre dont elle connait la fortune ; car lorsqu'elles ont honoré quelqu'un de leur choix, elles conservent l'autorité sur lui et ne tardent pas à consommer sa ruine ; aussi les hommes en général regardent-ils cet honneur comme un malheur : il est rare que leur fortune ne se dissipe pas en peu de tems ; et dès qu'ils n'ont plus rien, la princesse, par un abus de son privilége, leur donne bon vent et en prend un autre.

L'homme, ainsi choisi par une princesse, ne peut avoir aucune autre femme sous peine de la vie ; il ne doit

ni en voir, ni en être vu; aussi, toutes les fois qu'il sort, il est précédé sur son chemin d'une espèce de cloche de muletier, que l'on appelle *gongon*. Le porteur de cet instrument annonce à haute voix son passage; à ce signal, toutes les femmes se retournent et mettent la main sur leurs yeux, si elles sont dans un endroit d'où elles ne puissent fuir; car si leur retraite est possible, elles s'écartent du chemin et se cachent jusqu'à ce qu'il soit passé.

Cet état malheureux du choix de la princesse est très-dur, et lui paraît bien tel, sur-tout si elle est vieille, laide et exigeante.

Pendant tout le temps qu'il vit avec elle, il est prince, et jouit d'une très-grande considération. S'il est répudié, il devient ce qu'il était auparavant; mais s'il lui survit, c'est-à-dire, si elle meurt pendant qu'elle est sa femme, il retient toute sa vie le titre et les honneurs de son rang; on le nomme alors

nouni'm foumou, (mari de princesse). Dans l'un et l'autre cas, son sort dépend toujours de ses enfans qui sont princes-nés ; presque toujours les princes-nés ont des frères de père qui sont garçons de quelque courtier, et souvent très-misérables.

Il arrive quelquefois que pour éviter d'être ruiné par sa femme, et pour retenir le rang de prince, l'homme choisi par la princesse pour être son mari, se hâte de la rendre mère, puis l'empoisonne impitoyablement, se purge par l'épreuve dont il sort acquitté, moyennant des présens, et fixe ainsi son sort en retenant chez lui son enfant prince-né, qu'il élève avec soin, et dont il est ensuite protégé. Cette méthode d'empoisonner les princesses, les a rendues plus circonspectes ; il n'est pas rare d'en voir aujourd'hui qui se fixent à un seul mari.

Le prince-né a pour fortune celle de sa mère, de son frère ou de son

oncle ; et s'il n'en a point, c'est-à-dire que si tous ces héritages réunis ne lui en composent pas une suffisante, le roi lui assigne une propriété ; ce qui lui est d'autant plus facile, que les trois quarts du pays sont incultes, n'appartiennent à personne, et sont réunis à son domaine, dont il dispose à son gré.

Le prince fait mettre ce terrein en valeur par le peuple, en encourageant par des franchises les vassaux d'un autre seigneur à déserter pour s'établir chez lui. Lorsque celui-ci les revendique, cela occasionne une guerre, ou au moins une forte cabale, qui finit toujours au préjudice des serfs.

Fêtes. Le peuple se rassemble en très-grande quantité pour des réjouissances, des cabales ou de grandes cérémonies. Ces assemblées offrent le spectacle de quelques pantomimes très-lubriques, genre de récréation fort du goût des naturels, dont elles sont en

conséquence fort applaudies ; ils y hurlent, y dansent, y battent du tambour, et boivent beaucoup d'eau-de-vie. Ce dernier article leur est devenu aussi nécessaire que l'air qu'ils respirent. Ils y font beaucoup *sanga*, sorte de course et d'imprécation militaire, dont on peut voir la représentation dans la gravure ci-jointe. Je fus témoin d'une de ces fêtes en 1787, à la mort du roi de Loango. Comme ce prince est suzerain des royaumes voisins, on déploya en cette occasion plus de faste qu'il n'est d'usage dans toute autre. J'observe que c'est pour me conformer à la coutume, que je nomme rois et royaumes, de petits chefs tous nus, et de très-petites étendues de pays. Aucun d'eux n'est véritablement puissant, mais tous ensemble forment une très-grande population.

Le corps du roi défunt fut exposé suivant l'usage, et tous les princes ses

vassaux vinrent en personne ou par députation lui rendre hommage, chacun suivant le rang de sa naissance. Ils arrivèrent à la tête de tous leurs serfs, rangés en bataillon, et marchant assez bien en ordre. Je n'ai jamais pu savoir d'où leur venait le talent de se former militairement en troupe, d'autant que dans leurs expéditions, ils semblent l'oublier : rien n'est si confus qu'un corps de soldats allant en guerre.

Chaque bande, en entrant dans la plaine qu'on avait défrichée à ce dessein, allait occuper la place qui lui était destinée : la totalité des troupes était disposée dans la forme d'un grand cercle autour du mort ; en arrivant sur le terrein, chacun s'asseyait sur les talons, dans cette posture qui leur donnait assez l'apparence d'une foule de gros singes : ils tenaient leurs fusils du bras droit, la crosse en terre, et la main gauche était libre pour la pipe, car tous fumaient. Les chefs, assis devant leurs

vassaux sur des tapis, pliaient leurs jambes comme font nos tailleurs.

La pantomime fut exécutée par plusieurs personnages vêtus d'une espèce de sac couvert de plumes blanches, bizarrement cousues ; leur tête était surmontée d'un capuchon pareil à la casaque, et la figure était masquée par le bec et moitié de la tête d'un pélican ; ils portaient avec jactance un priape énorme qu'ils agitaient avec un ressort, accompagnant cela d'attitudes et de mouvemens de la plus dégoûtante indécence pour un Européen, mais infiniment agréables aux spectateurs, dont les mœurs sont bien différentes des nôtres. Des sauvages ne connaissent point la pudeur, et comme tout est relatif aux idées que l'on a des choses, ils ne connaissent rien de plaisant, si cela n'a quelque rapport au spectacle dont je viens de donner la description ; mais de mon côté, fidèle aux idées relatives que

nous avons de la décence, j'ai adouci mes crayons dans l'esquisse que je viens de tracer (et que je suis bien loin d'avoir rendu ressemblante) dans la vue de ménager la délicatesse de mes lecteurs.

Les femmes du défunt sur-tout paraissaient prendre un très-grand plaisir à cette cérémonie; elles étaient sept, et quatre enfans rangés autour du corps. La fête fut du reste semblable aux autres : on y dansa beaucoup, on y hurla, on fit des fétiches, et l'on tira force coups de fusil en l'air ; enfin on défila autour du cadavre après avoir fait sanga.

Je cherchai, mais envain, à démêler leurs idées et le motif de chaque particularité de leurs cérémonies ; je ne vis de bien prononcé, de distinct pour un Européen, que l'hommage des vassaux. Il se manifesta par des tributs de macoute et par un profond saquila que l'on fit au cadavre, en présence

du conseil de régence, dont le chef reçut l'hommage au nom du roi.

Les Noirs qui auraient pu me donner quelque explication, étaient tous occupés à la cérémonie, où chacun jouait son rôle avec infiniment d'importance. L'un d'eux le mafouc Pangou, m'imposa même silence sur une de mes questions : ainsi je n'ai rien pu saisir qui pût m'éclaircir aucuns points de leur mythologie.

Cabales. Les assemblées que l'on appelle cabales, sont à proprement parler un tribunal; ils ont adopté ce mot du français, et s'en servent même dans leur langue. Tous les procès se jugent par une cabale, et toutes les affaires s'y décident; ils disent en français faire cabale, arranger la cabale; et lorsqu'une chose quelconque est décidée, soit affaire contentieuse, soit même marché particulier entre deux personnes, ils disent, la cabale est finie. Un amant brouillé avec sa

maîtresse, lui dirait tendrement, au moment de la réconciliation : cabale finie, ne sois plus fâchée.

Ces assemblées se ressemblent toutes ; celui qui fait la cabale est assis vis-à-vis de son adversaire ; ils sont placés l'un à l'égard de l'autre aux extrémités du diamètre d'un grand cercle formé par la foule. Les armes y sont prohibées et doivent être tenues à l'écart. Si l'affaire concerne des intérêts particuliers, héritages ou propriétés, le suzerain des parties préside et juge la cabale, pourvu qu'elle se tienne dans l'étendue de son fief. Si l'affaire s'est passée sur un terrein qui n'a point de suzerain, les parties sont contraintes de se pourvoir par-devant le gouverneur le plus voisin ; mais si l'affaire concerne le commerce, les parties accompagnées du suzerain ou du gouverneur se transportent vis-à-vis le mafouc ; le juge de première instance donne ses conclusions, et le mafouc

prononce. Si l'affaire a rapport à des faits passés sur le bord de la mer, le makimbe, juge-né de ce terrein, prononce en première instance ; il intervient ensuite dans la cabale par-devant le mafouc et donne ses conclusions d'après lesquelles ce dernier prononce. S'il est question d'une affaire passée à la pointe, le mafouc seul en prend connaissance. En un mot, par-tout où il se trouve, il est le premier magistrat ; il est donc assez ordinaire qu'une affaire exige le concours de deux juges. Il en est quelques-unes qui peuvent exiger la présence de tous. Par exemple si le vassal d'un suzerain meurt inopinément ou autrement sur le bord de la mer, si son neveu habite un village de la juridiction d'un gouverneur, et que lui vassal laisse en mourant des dettes et des créances chez les Européens dont il pouvait être courtier, l'affaire de la succession ne peut être réglée que par le concours de tous

les magistrats réunis dans une cabale présidée par le mafouc. Dans cet exemple le suzerain prend connaissance des affaires de son vassal décédé ; le neveu qui doit en hériter se pourvoit pardevant le gouverneur sous l'autorité duquel il vit ; le makimbe intervient dans cette affaire, parce que le mort a péri dans son district, et le mafouc évoque à lui la cabale, parce que dans la succession, il y a des relations commerciales avec les Européens.

Quel que soit le motif qui décide une cabale, quelqu'un se charge toujours de l'arranger et les parties s'accordent de bonne foi. Le juge n'a souvent qu'à prononcer l'accord dont ils sont convenus.

La foule des intéressés à la cabale, ainsi que tous les spectateurs, se rangent autour d'un grand cercle, au milieu duquel on place un tapis, sur lequel on dépose, aux frais des parties, une quantité de flacons d'eau-de-vie,

proportionnée au nombre des assistans ; car sans eau-de-vie point d'affaire; ce proverbe remplace là celui que nous connaissons en Europe : point d'argent point de Suisse.

La scène se passe dans une spacieuse cour ou au milieu d'un champ, chacun y peut parler à son tour ; quiconque déclare avoir quelque chose à dire est écouté, même lorsqu'il n'est pas intéressé à l'affaire, circonstances qui prolongent d'autant plus la séance, que le plaidoyer est toujours accompagné de libations et mêlé de chansons. La foule y répond en laissant échapper entre les dents un son nazard que l'on accorde à la finale du chanteur. Chaque assistant assis par terre forme une chaîne avec son voisin ; tous se tiennent par la main, agitent ensemble les bras de bas en haut et balancent leur corps en avant et en arrière. Je ne puis donner d'idée plus correcte de cette cérémonie, qu'en la comparant

à celle des juifs dans certains momens de leur prière en synagogue.

Lorsque le jugement est prononcé, on achève de boire l'eau-de-vie, puis on fait saquila et sanga, après que le président a prononcé cabale finie.

Le saquila est un hommage ou un simple salut; cela dépend de la manière dont il est fait; le petit saquila n'appartient qu'aux rois et aux princes, eux seuls l'emploient, et tout autre qu'eux insulterait la personne à laquelle il l'adresserait. Il consiste à remuer deux doigts, en montrant la main à celui pour qui il est destiné. Saquila.

Le second saquila est le plus usité, il se fait d'égal à égal, il consiste à alonger les deux bras vis-à-vis de la personne que l'on salue, en joignant les deux mains entre lesquelles on laisse du vide, de manière qu'en frappant elles puissent rendre un son gros et concentré. On donne dabord un grand coup, puis successivement plu-

sieurs autres rapidement, en augmentant de rapidité et diminuant de bruit, jusqu'à ce qu'on n'en rende plus du tout. Cela se fait à trois reprises et n'est alors qu'un salut. S'il se fait d'égal à égal, les deux personnages le font en même tems ; si leurs rangs ne sont pas égaux, cette nuance se marque en ce que le supérieur ne fait saquila qu'après l'autre.

Cette cérémonie devient un hommage en mettant les mains jointes dans celles de la personne à laquelle on veut rendre des respects, de la même manière exactement que l'on prêtait autrefois hommage-lige chez nous.

Le troisième saquila est celui du plus profond respect, et se donne aux princes par les simples courtiers et par les suzerains. Il diffère de l'autre, en ce qu'il se fait à genou.

Enfin, le dernier de tous est celui de l'abjection ; les esclaves l'emploient vis-à-vis des princes, et quelquefois

Dessiné d'après nature par G. P. Michel. Sculp.

Sanga.

vis-à-vis de leurs maîtres. Celui qui le fait, doit se prosterner, prendre un pied de celui qu'il salue, et le mettre sur sa tête ; ensuite il frappe la terre du dos de la main, et de l'intérieur se touche le front à plusieurs reprises, en répétant, *Moëne minou*, *montou akou* (Monseigneur, je suis votre esclave). Le maître dans ce cas lui rendra le premier saquila.

Sanga.

On peut voir la représentation du sanga dans la planche ci-jointe ; c'est une chanson de guerre, une imprécation, un défi, un signe de réjouissance. Mais, quel que soit le motif pour lequel ils l'emploient, le sanga est toujours accompagné d'une imprécation à l'ennemi présent ou supposé, ou au fétiche.

Il n'est pas facile de bien faire sanga ; il faut être pour cela doué de beaucoup d'agilité ; celui qui le fait, commence par marcher gravement devant la multitude, qui fait continuellement saquila ; peu-à-peu il s'anime, et sem-

ble narguer quelqu'un, retrousse sa pagne, quelquefois même la jette loin de lui, montre ses fesses, tord la bouche, roule les yeux en grinçant des dents. Lorsqu'il est suffisamment excité, il parcourt vivement cinquante pas à-peu-près : il termine cette course par une gambade et une culbute ; il prononce alors l'imprécation en revenant avec fureur sur ses pas, un bras tendu, et agitant l'autre violemment ; les assistans l'encouragent par des hurlemens et les cris les plus perçans. Après avoir répété cette course cinq ou six fois, l'imprécation est finie ; il fait alors le geste de quelqu'un qui précipiterait quelque chose sur les spectateurs qui cessent de faire saquila, et se frappent alors la poitrine du plat des deux mains, aussi rapidement qu'ils peuvent, en articulant un son entre les dents, qui semble prononcer *sic sic* de la même manière qu'on excite les chiens au combat.

Le sanga se termine par un profond saquila au personnage le plus éminent, qui souvent fait sanga à son tour. L'eau-de-vie vient encore jouer un grand rôle dans cette cérémonie : on abreuve toute la foule, et il n'est pas rare que cela se termine par des rixes violentes, résultat de l'ivresse.

Les Congos, tels que je viens de les décrire, ont à peine quelque connaissance des arts utiles ; mais cependant on y entrevoit déja le germe de la civilisation. Leur avidité pour tout ce qui est nouveau, décèle un mécontentement sensible de leurs usages, et le desir inquiet d'en acquérir de meilleurs. Ils ont une légère connaissance de musique et de sculpture. Ils cultivent leur terre, donc ils connaissent l'agriculture. Si les matériaux qu'ils emploient dans leur architecture sont défectueux, puisque tout est de paille, au moins la forme de leurs maisons est-elle régulière ? Deux pignons et deux mu-

railles de jonc supportent un toît d'une forme pareille aux nôtres ; et si ces édifices étaient construits plus solidement, s'ils étaient plus grands, il ne leur manquerait rien quant à la forme.

Ils n'ont aucune idée de l'écriture ni de la peinture, et c'est peut-être la première fois que l'on a vu un peuple avoir des sculptures avant le dessin ; il semblerait que ce dernier dût marcher avant l'autre, puisqu'on ne peut rien sculpter sans l'avoir dessiné auparavant.

Ici cependant les Noirs modèlent leurs idoles, sculptent sur leurs tambours et autres meubles des bas-reliefs, grotesques et bizarres, il est vrai ; mais, tout informes que soient ces bas-reliefs, ce sont toujours des sculptures ; et cependant ils n'ont aucuns dessins ; ils sont même si étrangers à toute espèce de peinture, que non-seulement un portrait, mais encore une mauvaise tête crayonnée négligemment sous

leurs yeux, excitent en eux le plus vif étonnement.

Ils n'ont aucune idée de l'astronomie ; leur tems est divisé en jour et nuit : le coucher et le lever du soleil déterminent l'un et l'autre ; ils ne connaissent point l'année, et cela n'est pas étonnant ; placés par cinq degrés de latitude, le soleil, à cette distance de l'équateur, leur paraît toujours se coucher à la même heure et sensiblement au même endroit. Ils ne connaissent donc aucunes révolutions du soleil ; mais celles de la lune étant plus sensibles, ils les ont remarquées et comptent par lunes. Du reste, ils ne connaissent point la division par heure ; ils distinguent le matin et le soir, ainsi que le moment du midi ; ils savent aussi reconnaître à-peu-près le moment où le soleil est à 45 degrés sur l'horizon ; ils disent alors qu'il est au milieu, avant ou après midi.

Leur navigation se borne à la pêche, Navigation.

ils se servent de pirogues creusées à l'aide du feu ; cette frêle embarcation n'est qu'un tronc d'arbre, qui n'est même pas façonné en dehors, elle est seulement applatie par-dessous ; la forme en est longue et étroite, il en est de fort grandes, certaines contiennent jusqu'à trente rameurs qui s'y tiennent à genoux ou assis sur les talons, et cela par précaution, car la pirogue n'ayant aucun appui par les formes, a le côté très-faible et chavire très-facilement : ils les conduisent avec des pagayes avec lesquelles ils les font marcher très-vîte.

Cependant quelle que soit la rapidité de leurs embarcations, ils vont peu au large, à moins qu'ils n'aillent au-devant de quelques vaisseaux ; ils les emploient principalement à la pêche. Leurs filets ne sauraient être plus mauvais ; ils ont voulu les modéler sur les nôtres, mais ils n'ont pu les faire aussi bons. Dénués de chanvre, ils ont été forcés d'avoir

recours au latanier et à la bourre de coco ; mais leur patience n'a pas été à l'épreuve de ce travail ; ils ont fait les mailles prodigieusement grandes, excepté le sac qui est très-serré.

Quelque défectueux que soient ces filets, la côte est si poissonneuse que leurs pêches seraient fort abondantes s'ils étaient plus adroits ; mais ils ne peuvent parvenir à faire couler la partie inférieure du filet, faute de plomb ou d'autre corps assez lourd pour l'empêcher de flotter ; il surnage donc, et le poisson passe par-dessous ; mais il se trouve en si grande abondance, que le sac en ramasse toujours assez pour les besoins des Noirs. Il est de ces filets si démesurément grands, qu'il faut deux ou trois pirogues pour les alonger. Les naturels accourent sur le rivage au nombre de deux cents et plus pour les tirer à terre ; ils partagent ensuite le poisson, le font sécher, et puis l'emploient à leur cary.

Chasse. Ils réussissent encore moins à la chasse qu'à la pêche ; ils ne peuvent aller qu'à l'affût, car ils n'ont point de chiens dressés ; et quelque chose d'assez remarquable, c'est que les chiens d'Europe y perdent le nez. J'ai porté à Malembe un excellent épagneul, très-ferme à l'arrêt, et qui devint tellement privé de l'exercice de ce sens, qu'il ne sentait plus rien, à peine même reconnaissait-il ses vivres ; et ce qui paraîtra plus étonnant, c'est qu'il recouvra pleinement son odorat après quelque séjour en Europe. Ce n'est pas le seul exemple que l'on connaisse ; il reste maintenant à savoir si cela provient du canton, du pays en général, ou du long séjour à bord des vaisseaux. Si c'est le dernier, pourquoi l'animal n'a-t-il pas recouvré le nez après quelque séjour à terre, ainsi qu'il a fait à son retour en France. Si c'est au climat qu'il devait cette privation, pourquoi les chiens ne la subissent-ils pas par la

même latitude dans les autres parties du monde. J'en ai eu à Ceylan, qui chassaient parfaitement : le climat est cependant à-peu-près le même.

Si les Noirs chassent mal, ce n'est pas faute d'intelligence pour trouver le gibier sans le secours des chiens ; mais ils sont d'une mal-adresse étonnante à tirer. Cela provient de la frayeur mortelle que leur inspirent les fusils, et il faut avouer que jamais peur ne fut plus fondée. Rien n'est aussi mauvais que les armes qu'on leur porte ; peu instruits des effets de la poudre, ils pensent que plus ils en mettent, et plus facilement ils doivent tuer ; en conséquence, ils les chargent de manière qu'il est bien rare qu'un fusil tire quatre coups sans leur crever dans les mains. La plupart des chasseurs sont estropiés, malgré la précaution qu'ils prennent de faire fétiche, et de conjurer le fusil de ne pas les blesser ; il en résulte qu'ils ne tirent qu'en trem-

blant. Le chasseur ajuste long-tems la pièce, tourne la tête, et fait feu. Le coup n'est pas plutôt parti qu'il laisse tomber le fusil en s'enfuyant à toutes jambes ; il ne revient qu'un quart-d'heure après rechercher son fusil dont il s'approche en hésitant. Quant au gibier, s'il n'a fait que le blesser, il est perdu ; mais s'il l'a tué, et que quelque animal vorace ne l'ait pas emporté, il le retrouve, et l'apporte en triomphe.

Guerre. Si leur courage ne brille pas dans leur manière de faire la guerre aux animaux, ils n'en développent pas davantage dans celle qu'ils se font entre eux : quelles que soient la haîne, la vengeance ou la fureur qui les portent à guerroyer, rien n'est aussi timide que leurs dispositions pour aller à l'ennemi. Une armée de deux cents garçons est très-considérable et très-rare ; assez communément les suzerains se font la guerre avec une troupe de cent et au-dessous. Ils marchent dans la plus

grande confusion, se disputant beaucoup et s'arrêtant à chaque pas, toujours disposés à rester en arrière, et querellant pour les places de devant, que personne n'est jaloux d'occuper. Quelques-uns portent un fusil, d'autres un pistolet : les uns ont un sabre, et d'autres des munitions. Ils sont conduits par leur suzerain ; mais si le roi ou le mambouc font la guerre à leurs sujets, ils s'abstiennent d'y aller en personne, et remettent le commandement de leur troupe à un homme que l'on connaît à Loango, sous le nom de soldat-roi, et à Malembe et Cabende, sous ceux de capitaine-mort ou capitaine-guerre. La marque de sa dignité est un bonnet surmonté d'un diadême de plumes rouges de queue de perroquet : ce malheurenx peut à peine suffire à porter ses armes ; il a cinq ou six paires de pistolets, deux ou trois poignards au moins, deux sabres et un couple de fusils : il s'avance téméraï-

rement en avant de sa troupe lorsque l'ennemi n'est pas en vue, tire un pistolet en l'air, et, tout fier de cet exploit, revient d'un air important quereller les plus lents à marcher. On choisit pour ce brillant emploi celui qui fait le mieux une hideuse grimace ; il doit sur-tout parfaitement faire sanga. A ces vertus militaires s'il joint quelque exploit dans une cabale, ou s'il a tué quelque chat-tigre dans sa vie, il n'est personne qui ne tremble à son aspect. Son courage passe pour surnaturel ; et cependant ce héros fuit devant un enfant Européen, armé d'un mauvais sabre.

Les ennemis se rencontrent enfin, et du plus loin qu'ils s'aperçoivent, ils font halte à une distance considérable les uns des autres, à moins qu'ils ne se joignent inopinément dans un bois. Chaque parti fait alors retraite, et ce n'est pas sans peine qu'ils parviennent à choisir pour champ de bataille une

très-grande plaine aux extrémités de laquelle ils campent séparés par une lieue d'intervalle. A cette distance, ils se narguent et font sanga : les plus intrépides s'avancent jusqu'à cent pas en avant de leur troupe et la rejoignent bien vîte ; ils tirent force coups de fusils qui ne portent pas à moitié chemin, chantent et hurlent comme de vrais barbares ; et s'ils sont à portée, c'est-à-dire à deux heures de marche de quelque comptoir européen, ils envoient chercher de l'eau-de-vie : cette liqueur n'est pas plutôt arrivée, qu'oubliant leurs ennemis, ils ne pensent qu'à danser au son du tambour, et passent la nuit en réjouissance jusqu'au lendemain, s'inquiétant fort peu de ce que l'ennemi fera de son côté. Ils ont en effet bien peu à craindre, car il n'y en a pas un qu'aucun motif humain pût déterminer à s'éloigner la nuit à cent pas de sa troupe.

Deux ou trois journées pareilles ne décident rien ; alors on a recours à une embuscade ; l'affaire peut dans ce cas être meurtrière. Un parti se cache dans les herbes, sur le chemin que doit prendre la troupe ennemie ; leur excessive hauteur facilite cette manœuvre. Si la troupe n'est pas avertie, elle donne dans le piège, et les embusqués font feu dessus à bout portant. Les deux partis détalent alors dans la plus grande confusion, aussi effrayés les uns que les autres : chacun tire de son côté, laissant les morts et les blessés sur la place. Il leur faut au moins vingt-quatre heures pour se rallier à une lieue de-là, et le lendemain ils reviennent en tremblant chercher ceux qu'ils ont laissés sur le champ de bataille. Quant à la troupe sur laquelle on a fait feu, elle se dissipe à l'instant et pour toujours : aucune puissance humaine ne pourrait la rallier ; et c'est tout ce que peut faire celui à qui elle appartient.

que de se préparer à la défense dans sa petite terre.

Si la troupe embusquée est beaucoup plus forte que l'autre, ou si quelque garçon seulement du parti ennemi lui tombe entre les mains, alors on ne tue point; on fait des prisonniers; deux d'entr'eux, un seul même sera réservé pour être mis en pièces, si l'affaire est assez grave pour mériter une pareille exécution; on en vendra peut-être quelques-uns, et une cabale ajustera l'affaire du reste.

Une embuscade pareille finit ordinairement une guerre; les deux partis trouvent un médiateur; on s'assemble, et on fait cabale; si elle ne s'arrange point, elle peut être ensanglantée, mais il est rare qu'on ne fasse pas cabale finie. Le vaincu se soumet, on fait sanga, et l'on boit tout autant d'eau-de-vie qu'on peut s'en procurer.

Mort, deuil et funérailles.

Les Noirs congos enterrent leurs morts; mais ils les pleurent long-temps

avant de les confier à la terre, et comme le jour des funérailles est celui qui termine le deuil, il est consacré aux réjouissances. L'enterrement d'un Noir n'est donc point une cérémonie funèbre : tout y respire la joie. On y fait sanga, on y boit de l'eau-de-vie, et l'on quitte le deuil.

Ce deuil consiste à ne porter que des pagnes de macoute, à laisser croître ongles, barbe et cheveux, et à ne pas se laver ; ensorte que, lorsqu'un deuil est un peu long, celui qui le porte est un être fort dégoûtant. Le précepte leur fait aussi un devoir de s'abstenir d'eau-de-vie ; mais ici leurs lois sont insuffisantes, et n'ont encore pu surmonter leur amour pour cette liqueur. Le texte dit qu'on ne doit point boire de *malavou*. Comme ce mot signifie eau-de-vie et vin de palme, ils profitent du double-sens, et s'abstiennent de ce dernier ; au moyen de quoi, ils éludent le précepte.

Fac. 1re

Dessiné d'après nature par L. P.

Michel. Sculp.

Vue de la montagne de Cabende prise au midi,
et
Deuil du masouc, Andris Poucouta, macaye.

Un Noir congo n'est pas plutôt mort, qu'on le revêt de ce qu'il a de plus précieux. On l'expose sur un lit d'honneur, placé au milieu d'une grande cour, sous un toît supporté par des bâtons en guise de colonnes ; on en tapisse l'intérieur des meilleures marchandises du défunt : on peut en voir la présentation dans la gravure ci-jointe. Là, sa famille et ses amis viennent le pleurer deux fois par jour ; et comme on y donne de l'eau-de-vie, ceux même qui ne sont que simple connaissance, viennent se joindre aux pleureurs, et gagner par leurs larmes quelques gouttes de cette précieuse liqueur. J'ai voulu m'assurer si vraiment ils versaient des pleurs, et j'ai été surpris de voir qu'effectivement ils en répandaient avec une facilité merveilleuse ; il leur suffit de fermer les yeux bien serrés, tout aussi-tôt ils larmoyent. Est-ce sensibilité ? est-ce faculté physique ?

Les femmes du défunt sont rangées autour du cadavre, et font très-profondément *saquila* à ceux qui viennent pleurer. Les personnes riches ne viennent point sans un léger tribut de fruits ou d'autres choses. Le deuil est conduit par des pleureuses à gages, qui font le tour de l'appentis sous lequel repose le corps, gesticulant, levant les mains au ciel, hurlant les éloges du mort, et lui demandant dans leurs chansons pourquoi il a quitté sa famille; ils lui font à cet égard tous les reproches que leur imagination leur suggère. Le refrein est une lamentation que l'on répète en chœur. Les pleureuses exécutent en même-tems une espèce de danse ou pas mesuré, en pirouettant doucement; les assistans se mettent à la queue en arrivant, et répètent le chœur. Il en vient tant, qu'enfin ce n'est plus qu'un grand cercle qui remplit toute la cour, et qui tourne continuellement autour du mort.

Quand un ami a fait cinq ou six tours, il se retire après avoir bu de l'eau-de-vie au préalable; il en revient d'autres qui prennent sa place, de sorte que le cercle ne diminue point. Cet exercice serait très-pénible s'il était continu; mais il ne dure qu'un certain tems le matin, et autant l'après midi : j'ignore quels procédés ils emploient pour déterminer la durée de cette procession, qui m'a paru fixée à deux heures chaque fois.

Le second jour, on bâtit derrière l'appentis une autre case pour le mort, et on lui substitue un simulacre, auquel on continue de rendre les mêmes honneurs, que l'on pleure régulièrement deux fois par jour, et auquel on sert à manger aux heures accoutumées. Cependant, le cadavre est emporté dans cette autre maison. On commence par le laver avec une forte décoction de manioque; cette racine est corrosive, l'eau en est astringente,

dessèche la peau, et la blanchit comme la chaux. On le pose ensuite dans une attitude prescrite par le fétiche ; il a la face tournée vers le couchant, les deux genoux pliés légèrement, le pied gauche levé en arrière, le bras droit tombant alongé, la main droite fermée tournée vers l'Orient, le bras gauche levé, la main gauche ouverte, les doits séparés et crochus, tournés vers le couchant, comme un homme qui voudrait saisir une mouche au vol. Quoiqu'en dégageant les faits du ridicule qui les enveloppe, les coutumes, les traditions puissent presque toujours conduire au profit de l'histoire, et que par conséquent elles ne soient jamais à mépriser ; néanmoins les raisons que les Noirs m'ont données touchant l'usage de placer ainsi leurs morts, m'ont paru si futiles et tellement enveloppées de fables dégoûtantes et ridicules, que j'ai supposé qu'ils ignoraient les vraies bases de

cette particularité de leurs coutumes. J'ai pensé qu'ils pouvaient la tenir d'une tradition trop ancienne pour rien assigner de positif à ce sujet.

On assujettit le cadavre dans la position que je viens de décrire : et à l'aide d'un feu continuel mais léger que l'on fait sous son fondement, on parvient à lui vider les intestins, et à le sécher comme du parchemin. Lorsqu'il est suffisamment blanchi, on l'enduit d'une croûte épaisse de terre rouge ; et quand tout est sec, on commence à le couvrir de marchandises, c'est ce qu'on appelle paquer.

On le revêtit d'abord de son corail s'il en a, et de tout ce qu'il a de plus précieux : cela doit périr avec lui. mais pourquoi ? si c'était par avarice et pour ne vouloir pas se séparer de ses richesses, même au tombeau, le même sentiment devrait agir sur l'héritier qui se refuserait à cette perte. Tout ce que j'ai appris, c'est qu'ils en

agissent ainsi par une obéissance aveugle pour le Kissy qui leur en fait le précepte, et qu'ils sont trop ignorans pour se permettre de raisonner sur leur religion, à laquelle ils s'astreignent implicitement.

Lorsque le cadavre est ainsi revêtu, on entortille ses membres et son corps de macoutes cousues ensemble. A ces macoutes, on en joint d'autres, on en ajoute tant, qu'enfin la masse devenant informe, on cesse de s'assujettir à marquer les bras et les jambes. On entasse des macoutes roulées en si grande quantité, que l'objet n'est plus qu'un tas de cette étoffe.

Plus un mort était riche, et plus on le paque ; bientôt la maison est trop petite, on lui en fait une autre ; et la masse grossisant tous les jours, on est forcé d'en faire encore une plus grande, jusqu'à ce qu'enfin l'héritier trouve son parent assez gros ; proportion qui est toujours en raison de l'héritage qu'il

laisse; alors, on cesse de le paquer avec des macoutes : l'on y substitue des étoffes d'Europe, des toiles bleues, des indiennes, du drap et des soieries.

Quand enfin cette masse informe acquiert les dimensions que l'héritier veut lui donner, on creuse au loin un trou énorme, au fond duquel on élève une maison sans toît, assez grande pour contenir le mort. On fixe alors le jour de l'enterrement. Ce jour arrivé, on quitte le deuil, et les femmes passent avec toute la fortune du mort au pouvoir de l'héritier.

Au jour fixé, on le traîne à la fosse; on le descend dans cette maison dont on remet le toît; on lui sert à manger et à boire pour un certain tems, et l'on couvre le tout de terre, laissant quelques pierres ou autres choses qui puissent indiquer le lieu de la sépulture. Ils croient que le fétiche erre continuellement autour de ce tombeau, et qu'il veille à ce qu'on ne

le viole pas ; aussi , lorsque leur chemin les conduit auprès de quelques-uns de ces asiles de la mort, ils passent rapidement et détournent les yeux avec une frayeur superstitieuse.

J'ai voulu savoir s'ils croyaient que ce fût la divinité , ou l'ame du défunt qui protégeait ce tombeau ; ils m'ont dit que c'était le Kissy, et qu'il tuerait infailliblement ceux qui en approcheraient. Réponse après laquelle il n'y avait plus rien à dire ; car ils n'auraient jamais répété que Kissy, méthode qui n'est pas nouvelle pour rendre raison de ce qu'on ne comprend pas, lorsqu'on ne peut l'expliquer autrement.

Il semble , d'après cela , qu'ils ne connaissent pas l'ame, par conséquent qu'ils n'ont aucune idée d'une vie future. En effet , ils n'ont aucun dieu rémunérateur , et leur *fétiche* , leur *zambi* , autant que j'ai pu l'apprendre , ne paraissent pas exercer leur vengeance terrible au-delà de la vie.

Les prêtres ne sont pour rien à leurs enterremens : je ne leur connais aucun conte de revenans. Rien chez eux ne m'a fait croire qu'ils connussent la métempsycose ; ils croiraient donc que tout finit avec eux. Cependant, comment expliquer le soin qu'ils ont de servir à manger à leurs morts, et de leur laisser des vivres dans leur tombeau, mais plus encore celui de les revêtir de ce qu'ils aimaient le mieux pendant leur vie, et de les enterrer dans une maison. On veut donc plaire au défunt ; on ne veut pas qu'il soit mal, c'est lui supposer des sensations ; s'il ne mange pas, l'odeur des mets lui sera agréable, c'est croire qu'il peut sentir ou voir. Il ne meurt donc pas tout-à-fait ; l'ame serait donc immortelle. Mais que devient-elle ? Ils ont des dieux majeurs qu'on leur représente terribles et irrités ; mais si leur pouvoir ne peut les atteindre au-delà du tombeau, ce n'est donc pas à eux

qu'ils doivent l'existence. Qui les a donc créés ? Et après la mort, que devient-on ? ils s'arrêtent-là. Je n'ai pu percer plus loin. Le reste de leur mythologie est un tissu de fables dont il est impossible de soutenir l'absurdité.

Un fameux personnage mourut pendant mon séjour en ce pays ; il se nommait Andriz Poucouta ; il avait été mafouc et puis macaye à Cabende. Je fus curieux de le voir inhumer. La gravure ci-jointe donnera une idée précise de ces funérailles.

La masse qui le représentait était au moins de vingt pieds de long, sur quatorze de haut et huit d'épaisseur ; elle était surmontée d'une petite tête, qui désignait celle du mort. On avait employé un an à le paquer et à le pleurer ; aussi ceux qui en portaient le deuil étaient-ils horribles à voir et à sentir : telle était sa pesanteur, qu'on n'aurait jamais pu le traîner jusqu'à

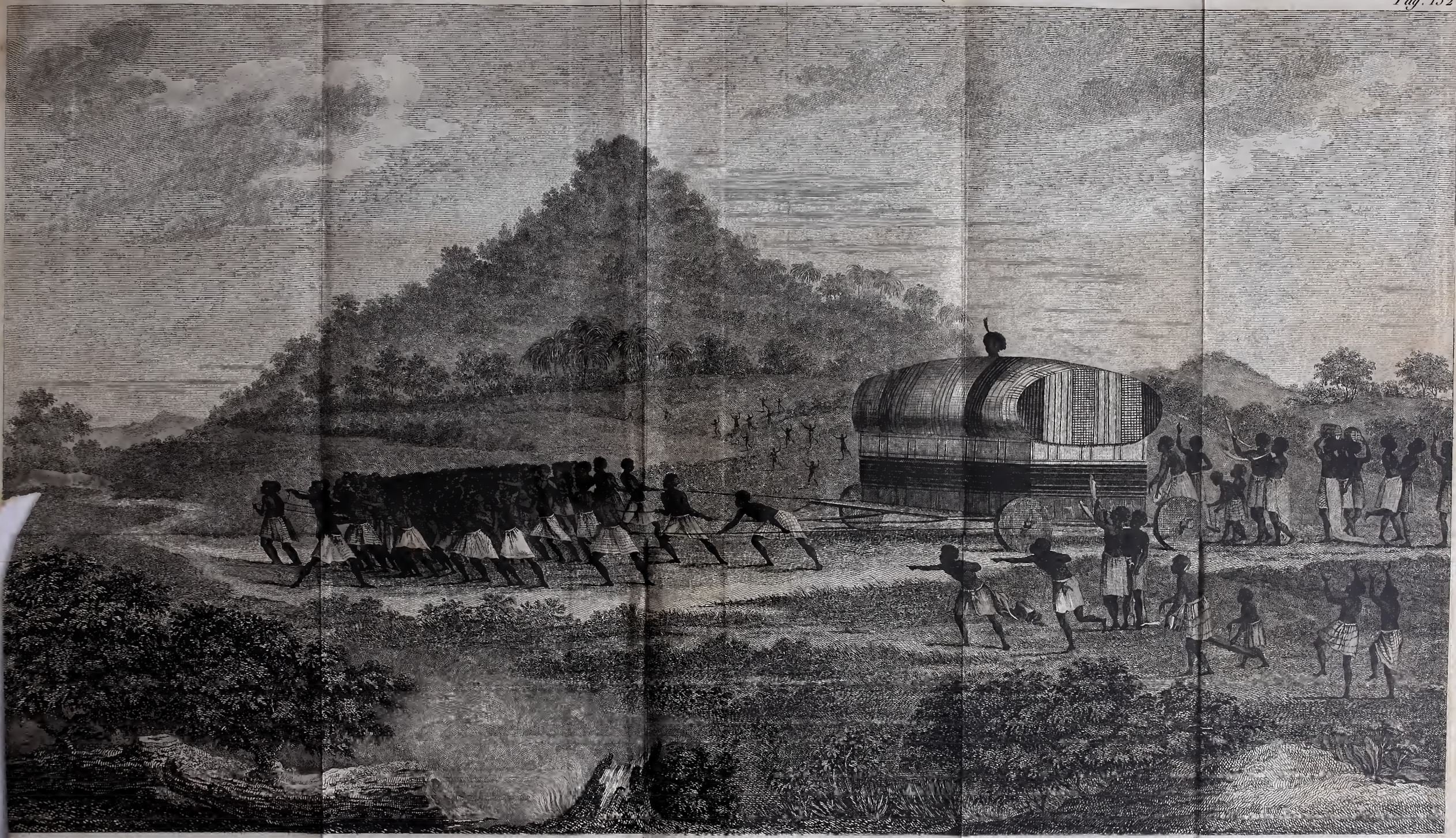

Dessiné d'après nature, par C. P.

Michel. Sculp.

Vue de la montagne de Cabende, prise au nord,

et

Enterrement du mafouc, Andris Poucouta, macaye.

son tombeau, éloigné de plus d'une lieue de sa maison, si les charpentiers européens ne lui avaient construit une espèce de voiture, que l'on nomme communément *diable*. Ce ne fut qu'avec des peines infinies, qu'on parvint à le mettre sur cette machine; et quand il y fut, la difficulté fut de le faire mouvoir. Les capitaines, en traite, prêtèrent à l'héritier un grelin neuf de cinq pouces, et une hansière neuve de trois pouces. Plus de cinq-cents garçons furent attelés à-la-fois sur ces cordages; tout cassa à plusieurs reprises; et ce fut avec un travail incroyable, qu'on l'amena à sa destination. Les roues, d'un seul morceau, enfonçant à chaque instant dans le terrein qu'on avait défriché pour lui servir de chemin, ne roulaient qu'avec peine; les essieux de bois verd cassèrent plusieurs fois. Enfin, au bout de quatre jours de marche et de fatigue, il arriva; mais quand il

fallut le descendre dans le tombeau ; leur génie fut à court, tous leurs efforts furent inutiles ; ils furent contraints de défaire la maison, et tout uniment le firent rouler dans le trou. Ils ne se mirent pas en peine de l'y faire tomber droit ou en travers ; car il n'était pas en leur pouvoir de le placer comme ils voulaient ; ils reconstruisirent la maison tout autour, placèrent le toît et achevèrent de l'enterrer. Ils mirent sur sa tombe deux magnifiques dents d'éléphant, dont la plus petite avait cinq pieds de longueur ; elles furent percées par la racine de deux trous, pour admettre deux barres de fer en croix, précaution qui les fixa dans la terre où elles furent enfoncées de deux pieds. Sur la partie non enfouie, le charpentier de mon vaisseau grava profondément ces mots : *Mafouc, Andriz Poucouta, Macaye.* On voit encore ce monument aujourd'hui.

Ce Poucouta laissa des richesses immenses, qui passèrent à son frère Andriz Samba, au préjudice des enfans qui devinrent très-malheureux, en vertu de la loi qui ne permet pas que les enfans héritent de leur père, dont rien ne peut assurer l'identité. Le frère, au contraire, bien connu pour être sorti de la même mère, hérita; et à son défaut, c'eût été le fils de la sœur, et ainsi de suite en suivant la filiation par les femmes.

VOCABULAIRE CONGO.

Zambi,	*dieu.*
Kissi,	*fétiché.*
Bacala,	*homme,*
Quinto,	*femme,*
Fioté,	*noir.*
Mondele,	*blanc.*
Foumou,	*prince.*
Cama,	*femme de prince.*
Cazi,	*épouse.*
Cazi amé,	*ma femme.*
Zina,	*nom.*
Mama,	*mère.*
Tata,	*père.*
Moéna,	*enfant.*
Moéné,	*monseigneur.*
Montou,	*esclave.*
Minou,	*moi.*

Gaye *ou* Cou,	*toi.*
Yacou, Koacou,	*à toi, toi-même.*
Yamé, Koamé,	*à moi, moi-même.*
Yandi, Koandi,	*lui, elle.*
Co *ou* pey,	*négative.*
Bacanaco,	*il n'y en a pas.*
Inga,	*oui,*
Gueté,	*merci,*
Bazou,	*feu, chaud.*
Kiosey,	*froid.*
Mazia,	*eau.*
Malavou,	*vin de palme, eau-de-vie.*
Malavou wini,	*vin.*
Menga,	*sang.*
Bizi,	*bête.*
Mfou,	*poisson.*
Bolo,	*pain.*
Kincololo,	*perdrix.*
Bielazi,	*piment.*

Canda,	*peau.*
Coco,	*main.*
Belé,	*couteau.*
Llelé,	*pagne.*
Gonda,	*lune.*
Mouilou,	*nuit.*
Monambou,	*bord de la mer.*
Katiansi,	*moitié.*
Boeye,	*chien.*
Coussou,	*perroquet.*
Mambote,	*c'est bon.*
Botéco,	*c'est mauvais.*
Vesee,	*os.*
Mti,	*bâton.*
Macondia,	*fèves bouillies.*
Cacata,	*beaucoup.*
Katikoa,	*qu'est-ce.*
Keleca,	*en vérité.*
Catiboubou,	*comme ça.*
Bayayai !	*hélas !*

Zaza,	*vaisseau.*
Llezé,	*petit.*
Nnené,	*grand.*
Neno,	*parties sexuelles de la femme.*
Sondo,	*nimphes.*
Didy,	*autre partie sexuelle.*
Fouini,	*partie postérieure.*
Macata,	*testicule.*
Seté *ou* Soutou,	*parties sexuelles de l'homme.*
Touvy,	*excrément.*
Nena,	*aller à la selle.*
Souba,	*lâcher de l'eau.*
Fouené,	*assez.*
Calavansi,	*ce soir.*
Bazimené,	*demain matin.*
Songa,	*jonction des deux sexes.*

Cóta,	*descendre, se cacher.*
Sala,	*travailler.*
Cimba,	*serrer.*
Touala,	*donner.*
Tomba,	*vouloir.*
Giboula,	*ouvrir.*
Jibica,	*fermer.*
Lala,	*dormir.*
Mampoutou,	*France.*
Voutouca,	*se retirer.*
Doc,	*marche.*
Lia,	*manger.*
Noua,	*boire.*
Fouta,	*payer.*
Quina,	*danser.*
Fifa,	*donner un baiser.*
Telema,	*se lever.*
Coenda,	*s'en aller.*
Anda,	*aller.*

Isa,	*venir.*
Couisa.	*s'en venir.*
Foua,	*mort, tuer.*
Fouili,	*mourir, c'est le prétérit de* Foua.
Vounda,	*blesser.*
Bonga,	*saisir.*
Bourica,	*casser.*
Bauma,	*avoir peur.*
Basica,	*monter.*
Bica,	*attendre, laisser.*
Finga,	*jurer.*
Mona,	*regarder.*
Bobo,	*un peu.*
Kelé,	*se porter.*
Tondezey,	*être content.*
Noucou,	*puer.* } ne se conju-
Louvounou,	*mentir.* } guent point.
Lila,	*pleurer.*
Couci,	*pet.*

Nena couci,	*faire un pet.*
Fingam Zambi,	*je jure Dieu.*
Cani,	*ami.*
Moéka,	*un.*
Wali,	*deux.*
Tatou,	*trois.*
Nna,	*quatre.*
Tanou,	*cinq.*
Sambanou,	*six.*
Samboaly,	*sept.*
Nnana,	*huit.*
Ivoua,	*neuf.*
Icoumi,	*dix.*

CHAPITRE III.

Gouvernement et Législation.

Le gouvernement de tous les états répandus sur cette côte, est despotique; mais ce despotisme est subordonné à la puissance du roi.

Il peut tout s'il a la force en main; quelquefois il éprouve de la résistance, et ne peut faire obéir ses vassaux qu'en leur faisant la guerre, dont il ne sort pas toujours victorieux, c'est-à-dire que la constitution de l'état lui accorde un pouvoir illimité auquel ses sujets refusent de se soumettre quand ils le peuvent : tableau frappant des premiers âges des monarchies de l'Europe.

A Cabende, Malembe, Sogne, Mayombe et Sainte-Catherine, le trône est héréditaire. Le nom de Sainte-Ca-

therine leur vient des Portugais, qui ont ainsi nommé une petite baie au nord du cap Primeiro ; ce port est la capitale d'un état qui s'est soustrait au royaume de Mayombe, dont il était autrefois une subdivision. Le royaume de Loango seul est électif ; il paraît que ce fut-là que se fixa le conquérant, lorsque le pays reçut la loi d'un vainqueur ; les autres états ne sont que des fiefs qui en relèvent ; en effet tout a dû le décider de préférence pour cet endroit, la situation en est admirable, le terrein extrêmement fertile, l'eau y est excellente ; la ville n'est qu'à une lieue du bord de la mer, circonstance qui ne devait pas alors influer sur la prospérité de cet état, autant qu'elle l'a pu faire depuis, lorsque le commerce des Européens est venu étendre ses relations avec la côte, mais qui néanmoins devait entrer dans les motifs qui l'ont porté à choisir ce séjour, n'eût-ce été que pour se procurer plus facilement

par la pêche, des subsistances assez communément rares dans le moment d'une invasion ou dans l'établissement d'un pays neuf. Dans les autres royaumes au contraire, Banze est à des distances considérables de la côte; à Malembe il faut trois jours pour s'y rendre, il en faut deux à Cabende, et l'on peut estimer la journée à dix lieues, pourvu qu'on veuille faire la dépense d'une quantité suffisante de garçons pour se relayer souvent.

Loango est d'ailleurs au centre de ses fiefs. Si la traite ne s'est pas toute concentrée dans ce port, c'est que la baie n'est pas assez profonde pour les grands vaisseaux, et que l'abord en est défendu par un banc de rochers, qui en rend l'accès dangereux. La mer n'y brise que dans les raz de marée, mais dans tout autre tems rien n'indique cet écueil aux navigateurs, qui d'après cela s'en sont éloignés d'autant plus volontiers que la belle traite n'arrivant dans ce port

qu'au travers des pays de Malembe et de Cabende, les rois de ces deux états ont trouvé tout simple de l'arrêter au passage et d'appeler les vaisseaux chez eux, au grand regret du roi de Loango, qui comme suzerain avait quelques droits à la préférence, mais qui manquant de pouvoir pour l'obtenir de force, a vu passer à ses voisins un commerce qu'il n'a pu retenir chez lui.

Les autres souverains de cette côte sont forcés de payer un tribut de quelques femmes au roi de Loango, à des époques assez éloignées, mais surtout à leur avénement à la couronne : ils sont d'ailleurs soumis à l'hommage. Cette cérémonie a lieu à son élection et à sa mort. Les rois de Mayombe, Malembe et Cabende n'y viennent pas en personne, mais ils envoient des princes de leur sang, qui s'acquittent de cet hommage en leur nom. Les autres y viennent eux-mêmes. L'émissaire du

roi de Cabende prend le pas sur tous les autres à cette cérémonie.

Le trône de Loango est électif; mais il ne peut être occupé que par un prince-né, et ce prince peut être choisi non seulement parmi tous ceux du royaume, mais encore parmi ceux de tous les autres états tributaires : il suffit d'être prince-né dans un des royaumes relevant de celui de Loango, pour être éligible.

On pourrait supposer que le vainqueur, après avoir établi le siége de sa puissance en ce pays, donna des fiefs à ses enfans ou à ses principaux chefs à foi et hommage, et à charge d'un tribut, qui vraisemblablement fut toujours en diminuant, ainsi que l'autorité du suzerain, et qui ne se reconnait plus qu'au léger vestige de l'hommage qui subsiste aujourd'hui. Cette supposition ne paraîtra pas étrange, si l'on considère que tous ces peuples parlent la même langue, ont la même

religion, suivent les mêmes lois, observent les mêmes usages, et sont gouvernés de la même manière. Il paraît au surplus que ce législateur, quel qu'il fût, était un homme très-sage ; il pressentit que ses vassaux se rendraient indépendans, et que leur puissance ne pouvait se former qu'aux dépens de celle de sa couronne, et ce n'est pas avoir été mal-adroit que d'avoir réussi à conserver à ses successeurs une souveraineté, bien légère à la vérité, mais qui leur eût échappée, s'il n'avait intéressé chacun des feudataires à maintenir la suzeraineté sur le trône de Loango, en leur donnant à tous le droit d'y monter. En effet, tel prince aujourd'hui assez puissant pour se soustraire à son seigneur, s'y soumet cependant, parce qu'il est possible qu'en soutenant cette féodalité, il travaille pour lui ou pour ses neveux, qui peuvent être appelés à cette couronne. Cette vue m'a paru profonde, et il est hors de

doute que ce fut l'intention du fondateur. Cette probabilité devient presque une certitude, lorsqu'on veut tirer quelques inductions des fables qu'une tradition orale et bien vague leur a transmise, sur les premiers habitans de leur pays (1). Le législateur au surplus connaissait le cœur humain, et ne manqua pas de décorer sa politique du nom d'utilité publique et de bonheur général, motifs toujours puissans sur la multitude. Il ordonna que son successeur serait choisi parmi ceux des princes ses vassaux qui seraient jugés dignes de régner, et que celui qui serait reconnu pour le meilleur, pour celui qui plus que les autres serait capable de rendre son peuple heureux, serait élu. C'est encore dans un

(1) De toutes ces fables, la seule chose qui m'ait paru distincte, c'est que leurs ancêtres devaient être d'une très-grande stature et d'une force considérable.

tel esprit, que ce choix se fait aujourd'hui, ou du moins est-ce le motif apparent par lequel les électeurs disent se laisser conduire dans leur nomination : il ordonna en même tems un conseil de régence pour nommer le roi, et gouverner dans l'interrègne. Cette forme a scrupuleusement été observée jusqu'à ce jour ; et comme il fallait éviter qu'un membre du conseil n'y acquît assez d'influence par son mérite ou autrement pour se faire élire, il en exclut tous ceux qui pouvaient avoir droit au trône ; ainsi aucun prince n'y est admis.

Aussitôt que le roi meurt le conseil s'assemble ; il est composé des principaux officiers de la couronne dont le principal est le capitaine-mort du roi. (1). C'est encore un usage qui me pa-

(1) Dans ce royaume, cet officier est le premier ministre ; chez les autres rois, au contraire, le capitaine mort n'est qu'un chétif officier.

rait décéler cette ancienne invasion que je soupçonne. Il est tout simple qu'un conquérant ait déployé de la sévérité pour se maintenir dans sa conquête, et que le ministre de ses volontés ait souvent été chargé d'exécutions sanguinaires : il en a retenu le nom de capitaine-mort, mot qui rend en français le nom qu'il porte en congo ; il s'empare de l'autorité au décès de son maître, et préside le conseil. Il s'adjoint les autres officiers, tels que le mafouc, le maquimbe, le monibanze, le monibèle et deux suzerains à son choix. Ces sept membres composent la régence, et jouissent d'une autorité illimitée, non individuellement mais collectivement ; ils règnent jusqu'à ce qu'ils aient nommé un roi : ordinairement ils diffèrent

---

même un garçon, qui n'est chez eux que ce qu'est le soldat roi chez celui-ci.

long-tems, rien ne les assujettit à nommer plutôt qu'ils ne veulent ; et comme pendant tout l'interrègne ils sont inamovibles, ils retardent toujours l'élection par le double motif de conserver et la régence, et les places dont ils sont d'ailleurs en possession ; en conséquence ils ne manquent jamais d'excuses, alléguant toujours le bien public: moyen qui leur réussit. Ils sont bien certains que le nouveau roi ne se sera pas plutôt emparé de l'autorité, qu'il les déposera pour placer ses créatures ; ils profitent donc du tems qu'ils sont en place pour se hâter de faire fortune, et ne procèdent à l'élection que quand ils ne peuvent plus reculer. Ils choisissent ordinairement un prince très-vieux, dans l'espoir d'un prochain interrègne ; ils s'attachent sur-tout à ce qu'il soit d'un caractère débonnaire ; comme il est plus que vraisemblable qu'ils auront commis des exactions pendant la régence, il leur faut un

maître dont la douceur leur assure l'impunité. Au surplus ils ne sont inaccessibles ni à la brigue, ni à la corruption, et il arrive très-souvent que le prince élu a payé son sceptre à beaux deniers comptants, cest-à-dire en marchandises.

Lorsqu'enfin ils ont déterminé leur choix, on l'annonce aux suzerains, ceux-ci à leurs vassaux, et tout le monde s'empresse de manifester sa joie. On députe au prince élu, pour le prier de venir gouverner ses nouveaux sujets : on n'a pas de peine à croire qu'il ne refuse jamais. Il se rend donc à leurs vœux, et souvent signalera son pouvoir par quelque cruauté, qu'il déguisera sous le nom de juste punition. Il ne manquera pas de se défaire de ceux qui lui auront donné lieu d'exercer sa vengeance, à moins qu'ils ne soient assez forts pour lui tenir tête : dans ce cas, ils se retirent à leur petite terre, et s'arment. Le résultat est une

guerre qui finit par une cabale : le plus souvent les Européens cherchent à mettre les deux partis d'accord, parce que le moindre mal qui puisse arriver, c'est que le particulier retiré chez lui fera boucher les chemins qui l'avoisinent, et par ce moyen intercepte la traite qui ne peut plus venir au bord de la mer : il suffit même que les marchands apprennent à de très-grandes distances que tel canton est en guerre, pour qu'ils s'arrêtent aussitôt ; ce qui produit immédiatement une stagnation dans le commerce.

C'est une circonstance bien étrange que celle qui, remettant au peuple tous ses droits, en lui laissant le choix de son souverain, ne les lui abandonne que pour un moment, moment qu'il doit employer à se nommer un despote dont il devient l'esclave, et qui le lendemain a droit de vie et de mort sur ceux qui la veille ont créé son pouvoir. N'est-ce pas le statuaire trem-

blant devant l'idole que ses mains ont fabriqué ? Comment se fait-il que le peuple, resaisi de son autorité, s'en départe encore en faveur d'un nouveau maître ?

Les princes ne sont point admis au conseil des électeurs ; par conséquent, ils ne peuvent influer ni sur les opérations qui en émanent, ni sur la volonté de la nation ; ainsi, quoique leur intérêt soit que la loi qui fixe la couronne parmi eux se maintienne, et que l'autorité du souverain soit sans bornes envers tout ce qui n'est pas prince comme eux, ce n'est cependant point à eux que cette loi doit sa perpétuité.

Ce ne peut être non plus leur puissance qui en impose au conseil de régence ; ce n'est point la crainte qu'ils inspirent qui le force à s'astreindre aux anciens usages ; car leur nombre est si petit, que, sans compter les forces de l'état qui sont en ce mo-

ment à la disposition du capitaine-mort, les suzerains seuls suffiraient pour les anéantir, s'ils voulaient réunir leurs moyens pour les attaquer ; malgré cela, ils fléchissent sous l'autorité des princes, et ne songent pas même à profiter d'un interrègne pour s'y soustraire. Cette soumission est d'autant plus étonnante, qu'elle est sans intérêt, et n'amène aucune chance en leur faveur. Ils ne peuvent parvenir à ce rang élevé, que l'on ne tient que de la naissance ; en maintenant les princes, leur ambition ne peut aller qu'à se marier avec une princesse ; cette perspective ne leur promet ni un pouvoir assez étendu, ni un rang assez élevé, pour les intéresser à leur conservation et les dédommager des avantages qu'ils perdent en ne limitant point leur pouvoir excessif ; l'usage ne s'en soutient pas moins, et cela par attachement aux anciennes lois, par un respect involontaire dont le tems leur a im-

posé l'habitude, et sur lequel repose la solidité de leur gouvernement.

Toute autorité cesse devant le conseil de régence, qui dispose des forces de l'état. Les princes eux-mêmes y sont soumis, et en attendent leur sort; puisque que c'est de ce conseil que dépend la couronne qu'ils ambitionnent, ils en sont exclus. Les voilà donc déchus momentanément du pouvoir suprême; c'est la nation qui s'en trouve resaisie, le peuple est donc rentré dans l'exercice plein et sans réserve de sa puissance! Eh bien, tel est l'empire du préjugé qui l'asservit, ou des principes auxquels il se soumet, qu'il persiste à river sur lui-même les fers de l'esclavage le plus complet.

La constitution qui détermine le mode de nomination au trône est vicieuse, puisqu'aucuns pouvoirs ne sont balancés, et que l'exécution des lois du fondateur dépend de la vo-

lonté de ceux qui obéissent. A chaque interrègne, cette volonté pourrait se manifester sans secousse; la forme du gouvernement pourrait se changer sans convulsion, sans déchiremens. Le capitaine-mort, sur-tout, qui pendant la vie du roi a, comme premier ministre, disposé des forces militaires, qui depuis sa mort en conserve le commandement immédiat, et qui joint à tout ce pouvoir la place de président du conseil de régence, homme-né dans la classe des suzerains, par conséquent esclave des princes qui peuvent le vendre, et, par cette raison, leur ennemi au moins secret s'il ne l'est ouvertement; ce capitaine-mort, dis-je, qui pourrait si facilement lever le premier l'étendard de la révolte et le faire impunément, pour qui le succès paraîtrait assuré, qui pourrait en un mot usurper la couronne et asservir les princes, même les détruire, et par ce moyen renverser la constitu-

tion de l'état ; ce capitaine-mort, enfin, que rien ne pourrait arrêter dans l'exécution de ses projets ambitieux, est la preuve la plus sensible du vice des usages existans, puisqu'il suffit de sa volonté pour culbuter l'ordre établi, et que son intérêt le porte à cette volonté. Cependant, il n'y a pas d'exemple qu'un seul ait tenté de secouer le joug.

On conçoit comment un roi puissant, ayant conquis une nation sauvage, l'ayant civilisée et rendue heureuse, ses sujets par reconnaissance aient fixé la couronne dans sa famille, et par un acte formel aient juré, pour eux et leur postérité, attachement et fidélité à ses descendans. Mais ici le cas est bien différent, il est presqu'impossible que le roi élu soit de la lignée du législateur : non-seulement cette lignée s'est toujours écartée de sa souche par les mariages continuels des princesses avec toutes

les classes du peuple sur qui tombent leurs choix, mais encore parce que tout prince-né peut prétendre à la couronne, quelle que soit la source dont il provienne; et qu'il est très-possible, qu'au lieu de descendre du premier qui donna des lois à ce pays, il doive son origine à quelques-uns des serviteurs de ce premier monarque, investis de quelques fiefs qu'ils durent à ses bontés ou à leurs services, et en vertu desquels ils parvinrent au rang qu'ils ont transmis à leurs descendans.

Le prince élu n'a aucun droit exclusif à la couronne; il ne la doit qu'à la volonté du conseil qui l'appelle au trône, et qui lui donne librement et volontairement le pouvoir le plus absolu, pouvoir dont le fondateur ne dut être redevable qu'à ses armes ou à ses vertus. Je conviens que cette royauté est la plus légitime, puisqu'elle est le résultat de la volonté

des peuples, et que cette volonté se manifeste à chaque avènement, en choisissant celui qui en est l'objet; mais il est bien étonnant que leur ténacité aux anciens usages, leur fasse conférer cette couronne avec des pouvoirs aussi absolus. Ne doit-on pas admirer l'étrange soumission par laquelle toute cette nation qui pourrait à chaque vacation du trône changer si facilement la forme de son gouvernement, et en prendre un qui la garantît au moins du sort affreux d'être vendue et transportée dans des terres étrangères, persiste néanmoins à se créer un despote dont le pouvoir est sans bornes, et auquel elle se soumet aveuglément, sans lui prescrire d'autre obligation que sa volonté?

Le roi de Loango, en montant au trône, prend soin des femmes et des enfans de son prédécesseur; les uns et les autres sont restés à la charge de la régence pendant tout l'interrègne.

Quant aux neveux du défunt, ils entrent dans la classe des princes-nés, et ses enfans soumis à la loi commune deviennent ce qu'ils peuvent; mais le roi leur fait ordinairement une fortune avant sa mort, et leur sort n'est pas toujours à plaindre.

L'administration royale est donc composée ainsi :

A Loango : le roi, le capitaine-mort, le mafouc, le maquimbe, le monibanze et le monibèle, outre le soldat-roi, et quelques suzerains et gouverneurs. Il n'en est pas ainsi des autres états : comme ils sont héréditaires, l'héritier présomptif est nécessairement le second personnage ; il se nomme mambouc; après lui vient le premier ministre, que l'on nomme macaye. L'administration de ces royaumes est donc composée ainsi :

Le roi, le mambouc, le macaye, le mafouc, le maquimbe, le monibanze, le monibèle et soldat-roi, qu'on nomme

ici capitaine-mort, les gouverneurs et suzerains.

Le roi est le maître absolu, nomme les officiers et les destitue suivant son bon plaisir, dispose de la vie et de la liberté de tous ses sujets, les princes-nés exceptés. Mais ses moyens coërcitifs sont bien peu de chose en tant que roi ; il n'en a pas beaucoup plus qu'il n'en avait avant de monter sur le trône, et s'il n'a pas des amis puissans qui le secondent, il arrive très-souvent que ses vassaux lui résistent. Il est beaucoup de princes-nés, de suzerains même, qu'il n'est pas en son pouvoir de réduire. Il n'est pas sans exemple qu'ayant destitué un mafouc et nommé un autre en sa place, le destitué fasse étrangler son successeur à son arrivée, et refuse de remettre le bonnet : (cette coiffure est la marque de sa dignité). Cela arrive moins à Loango qu'ailleurs, parce que le roi étant près de la mer et du commerce, tous les officiers

sont auprès de lui dans la même ville, où son pouvoir excède le leur ; mais à Malembe et Cabende ces querelles sont très-communes. Tout le terrein appartient au roi, c'est-à-dire que son domaine se compose de tout ce qui n'appartient à personne ; et cela comprend plus de la moitié du pays.

La forme du gouvernement et la traite continuelle d'esclaves que les Européens y maintiennent, ne cessent, malgré la polygamie et la fécondité des femmes, de dépeupler ces contrées. D'ailleurs, les besoins de ces hommes sont si peu de chose, que très-peu de terre peut les leur fournir ; et comme ils ne cultivent précisément que ce qu'il faut pour les nourrir, la moitié du pays reste inculte, par la raison qu'il y a peu de bras employés à la terre, et que ces bras cultivent peu. Aussi lorsqu'un suzerain ne se trouve pas bien où il est, il n'est pas embarrassé pour être mieux ; il en est quitte pour

changer de place, et va s'établir où il juge à props, sans s'assujétir à autre chose qu'à prévenir le roi. Sa majesté s'empare du terrein qu'il quitte, moyennant quoi lui suzerain devient maître du lieu qu'il vient occuper; il transporte avec lui toute sa petite terre, c'est-à-dire qu'il emporte ses meubles, ses maisons, ses entourages, et qu'il est suivi de ses vassaux. Garçons, femmes, enfans, serviteurs et autres, tous partent avec lui, et s'établissent de nouveau autour de lui. Au bout d'un mois, l'herbe a poussé sur le terrein abandonné, et l'œil le plus fin n'y reconnaîtrait aucun vestige d'habitation précédente.

Le roi, comme souverain seigneur de tout le pays, dispose de tout terrein qui n'est pas occupé, et peut le donner à qui il juge à propos. C'est ainsi qu'il assignera une petite terre à un prince qui n'en a point, en lui donnant quelques vassaux de ses pro-

pres villages, qui, dans ce cas, sont forcés de s'attacher à leur nouveau seigneur. Celui-ci joindra à ces vassaux trop peu nombreux des esclaves ordinaires qu'il achètera : les premiers se désigneront par le nom de fils de terre, et les autres par celui de montou, captif.

Ce prince est d'ailleurs, comme roi, maître des villages qui ne sont point petite terre : ces villages et Banze sa capitale, forment sa puissance ; et s'il pouvait réunir facilement la totalité de ses moyens, il serait de beaucoup plus fort qu'aucun de ses vassaux ; mais, rarement (pour ne pas dire jamais) est-il en son pouvoir d'assembler ses forces. Le plus petit suzerain bloquera les chemins de manière à ce qu'aucuns vassaux n'oseront se mettre en route pour joindre le roi, qui, de son côté, ne pourra leur envoyer aucun ordre ; les gouverneurs, d'ailleurs peu jaloux de s'exposer à la guerre pour soutenir un

maître dont le peu de pouvoir fait leur sûreté, ne marchent que lorsqu'ils y sont contraints, de sorte que si le roi fait la guerre, il faut qu'il entre en campagne avec ses propres garçons, laissant pour la défense de Banze tout ce que cette peuplade peut fournir de soldats. Si le particulier qui fait la guerre contre le roi, peut se faire soutenir par un ami, alors le roi seul n'en vient pas à bout. Le nommé Andriz Samba, à Cabende, possédait sept cents garçons; il était réputé inconquérable, et le roi le ménageait comme un homme qui pouvait tout, pour ou contre lui. On sent combien la guerre de défense est facile dans ce pays: cela se borne à se tapir dans les herbes, hautes de sept à huit pieds, et à attendre là en silence que l'ennemi paraisse. Il ne peut éviter l'embuscade s'il n'en est prévenu, puisque le pays est en friche, et qu'il n'y a qu'un petit sentier conduisant d'un endroit à l'autre. Cette défense

est naturelle, simple et si bonne, que si des Européens étaient dans le cas d'y agir hostilement, ils n'auraient pas de meilleur moyen à employer, que de mettre le feu aux herbes, et de pousser l'incendie devant eux; comme on le pratique en quelques endroits de l'Amérique, quand on fait la guerre aux reptiles.

J'ai parlé plus haut de villages qui ne sont point petite terre; j'entends par-là un village qui n'appartient point à un suzerain : il faut bien se donner de garde de les confondre, erreur d'autant plus facile, que la petite terre d'un seigneur forme un village souvent plus considérable que les autres, mais toujours subordonné à la puissance du maître. Les villages au contraire proprement dits, sont des endroits soumis au roi seul, peuplés d'habitans relevant de la couronne, et non du roi individuellement : ces villages ont des noms qui se perpétuent, leur em-

placement d'ailleurs ne varie jamais : c'est en cela qu'ils diffèrent des villages petites terres, qui ne portent d'autre nom que celui du maître, et qu'il transplante à son gré.

Beaucoup de ces villages proprement dits, sont fort anciens : le roi seul y est maître, et en son absence, le gouverneur le remplace. Les droits des princes-nés cessent dans les limites de ces bourgades ; ils ne peuvent les exercer sur leurs habitans, que dans la campagne où ils trouvent des prétextes pour les attirer lorsqu'ils veulent attenter à leur liberté ; mais ils ne le peuvent dans le village même, où nul autre officier que le gouverneur n'a le droit de venir commander, à moins que ce ne soit un lieu de traite, car alors le mafouc y est tout-puissant. Ordinairement ces villages sont dans quelques positions heureuses, sur une rivière ou sur le bord de quelque lac, principalement sur le bord

de la mer : il arrive alors très-souvent que ceux-là ont leur mafouc particulier, ainsi qu'à la rivière de Quilonguo, etc. Il en est peu dont la population s'élève au-delà de cinq cents têtes.

Le roi impose ses sujets comme il le juge à propos ; ces impôts consistent en quelques péages et en des contributions arbitraires, qu'il établit sur des objets de luxe et sur les fortunes qu'il connaît : par exemple, j'ai vu un Noir à Loango, forcé de payer une taxe exorbitante, pour avoir accepté une mauvaise vieille chaise à porteurs qu'un capitaine lui donna. Il eut l'orgueil de s'en servir une fois ; ce luxe parut si étonnant, que le roi exigea de lui une somme très-considérable de marchandises et d'eau-de-vie. Il pensa en être ruiné ; la malheureuse chaise, auteur de son désastre, fut alors reléguée dans un coin de sa case, d'où elle ne sortit plus.

Un des principaux revenus du roi

consiste dans le prix des charges qu'il vend à son gré; celle de mafouc, surtout, lui rapporte beaucoup; il prélève aussi un droit sur la traite, mais il ne le perçoit pas directement; cet impôt entre dans les coffres du mafouc, qui paie annuellement au roi une somme arbitraire et qui n'est jamais fixée. Le roi exige; si l'autre refuse, il est destitué et sa place vendue à un autre; malgré cela, les mafoucs font toujours une grande fortune, parce qu'ils imposent les Noirs sur leur commerce, ainsi qu'ils le jugent à propos, et qu'affranchissant de cet impôt les marchands qui s'adressent à eux de préférence, il en résulte qu'ils deviennent les premiers courtiers de l'endroit : ce qui les enrichit rapidement en présens et en courtage.

Le roi a le droit de recevoir les plaintes de tous ses sujets, pour raison de déni de justice de la part des suzerains; mais ces dénis et ces plaintes sont fort rares, parce que la satisfac-

tion que le plaintif obtient se borne à déserter le domaine de son seigneur et à venir s'établir dans un village du roi, qui le reçoit dans ce cas. D'un côté, ce léger redressement, de l'autre, la crainte de perdre des vassaux font que de part et d'autre ces exemples sont en général très-peu communs.

Le souverain est au surplus soumis à des privations très-pénibles : il doit s'abstenir de tout ce qui n'est pas le produit de son pays ; cette abstinence lui est bien sensible, sur-tout pour l'eau-de-vie ; je doute même qu'il s'astreigne rigoureusement au precepte : il ne peut se vêtir que de macoutes sans corail, sans rassade, sans rien en un mot qui soit provenu d'un autre pays ; il loge d'ailleurs, comme tout le monde, dans une hutte de paille, et ne marche que nus pieds. Je le nomme toujours roi, pour me conformer à l'usage ; son nom est cependant *Foumou, mnémé.*

Le grand prince, ce mot de roi, celui de ville, celui de maison, etc, peuvent induire en erreur des Européens; je préviens donc, une fois pour toutes, que ce roi est un Nègre marchant nus pieds, le corps nu, mangeant avec ses doigts, assis par terre et habitant une hutte de paille. Le lecteur intelligent se formera une juste idée de ce souverain, en soumettant cependant cette description à des crayons un peu embellis, c'est-à-dire, que dans ces circonstances, il est à-peu-près aussi bien qu'il puisse être.

Le roi peut épouser une princesse. Les princes jouissent du même privilège; c'est ce qu'on appelle se poigner réciproquement. Mais ces exemples sont bien rares, parce que, dans ce cas, les lois sont en faveur du roi : il perd ainsi que la princesse le pouvoir de divorcer; mais leurs obligations ne sont pas égales, elle ne peut avoir aucun amant; tandis qu'il peut

avoir tout autant de maîtresses qu'il juge à propos. Si la loi du divorce est suspendue pour eux, celle des héritages conserve toute sa force, et les enfans de la princesse seulement, héritent de sa fortune et non de celle du roi.

Les autres femmes du roi prennent le titre de *cama*. Si la jalousie ordinaire des maris, dans tous les pays où la polygamie est en usage, impose à ces femmes l'obligation d'une fidélité à toute épreuve, les lois, le préjugé même se sont réunis pour resserrer les liens qui les enchaînent, étendre le cercle de leur servitude et assurer cette fidélité qu'on exige d'elles. Séduire une cama est un crime si atroce, que même la mémoire du coupable est livrée à l'infamie. Telle est l'horreur qu'il inspire que l'injure la plus outrageante qu'un Noir puisse faire à un autre, c'est de lui dire *songa'm cama*, mots qui expriment le reproche d'adultère avec une femme du roi; ce reproche

est si sanglant qu'il devient une provocation égale à un soufflet parmi nous : il est toujours suivi de voies de fait.

Il est une autre injure dont je n'ai pu me rendre raison ; c'est de proférer le mot *kinkololo*, ce qui signifie perdrix ; je ne conçois pas d'où vient que le nom de perdrix soit devenu l'expression d'une insulte. Les congo la regardent cependant comme très-vive, et c'est celle qu'ils retorquent en retour de la précédente.

Le capitaine-mort à Loango est le premier ministre de cet état ; il fait passer les ordres du roi à tous ses officiers sujets et justiciables ; ce qui ne laisse pas de lui donner quelque considération parmi les souverains feudataires, en ce qu'il est quelquefois en rapport avec eux pour l'hommage, le tribut, etc. Capitaine-mort.

Dans l'intérieur du royaume tout tremble à son nom, et souvent il substitue ses ordres à ceux de son maître,

sur lequel il est rare qu'il n'ait pas beaucoup d'empire. Il est cependant amovible, et l'autorité du roi n'est pas moindre à son égard que vis à-vis le dernier de ses sujets ; son maître peut le vendre et le faire mettre à mort, sans être tenu de donner d'autre raison que sa volonté. On se rappelle que toutes les charges de Loango ne peuvent être remplies par aucun prince-né, les seuls qui ne soient pas vendables.

Macaye. A Malembe et dans les autres états, le premier ministre est le macaye. Son office est bien le même que celui du capitaine-mort à Loango ; mais son autorité est bien restreinte par le mambouc et par les princes-nés, sur les vassaux desquels son pouvoir ne s'étend pas. Les princes ont usurpé ce privilège ; mais il est reconnu de plein droit au mambouc qui, bien que sujet immédiat du roi quant à sa personne, ne reconnoît chez lui d'autre autorité

que la sienne propre ; en conséquence, il dispose de ses vassaux souverainement et sans appel.

Ce mambouc, ainsi que je l'ai dit plus haut, est l'héritier présomptif du trône, par conséquent neveu du roi. C'est un prince très-puissant, souvent même plus que le roi, parce que, n'étant assujetti à aucunes des restrictions auxquelles le roi est soumis, rien ne l'empêche d'être courtier ; il fait un commerce considérable : son pouvoir ajouté à son crédit envers les marchands qui le servent de préférence. Sa fortune augmente considérablement, et c'est en quelque façon le premier personnage de l'état ; aussi à Malembe n'est-il point jaloux de la royauté, qu'il n'accepte qu'à regret lorsque la mort du roi l'appelle au trône. La juridiction du mambouc, comme prince-né, est très-étendue ; et comme il se trouve intermédiaire entre le trône et le commerce, il influe sou- Mambouc.

vent sur la traite, ce qui n'arrive pas sans chicane de la part du mafouc; aussi ont-ils souvent des querelles. En 1787, le roi de Malembe étant mort depuis long-tems le mambouc différait toujours de prendre possession de la couronne, parce qu'il répugnait à se soumettre aux privations qu'elle lui devait imposer : il trouvait moyen de gouverner sous le le nom de mambouc ; et au lieu de se rendre à Banze, il restait dans sa petite terre. Il prit querelle pour des objets d'intérêts avec le mafouc Candy, l'homme le plus entreprenant de tout ce pays ; il osa bien résister à son maître auquel il fit la guerre, malheureusement il donna dans une embuscade près du lac de Loanguily, et laissa une douzaine de ses garçons sur le carreau : il ne dut son salut qu'à la fuite. On le poursuivit chaudement ; et s'il eût été joint, le moins qui pouvait lui arriver était d'être vendu ; mais il eut le bonheur d'échapper et de se

réfugier dans sa petite terre, où l'on n'osa pas l'attaquer : l'affaire fut remise à une cabale, il lui en coûta presque tout ce qu'il possédait, au moyen de quoi il conserva sa tête et sa place.

Le mafouc n'est pas prince-né, mais il peut être prince par son mariage avec une princesse. C'est ordinairement un homme riche, auquel le roi envoie un bonnet en le nommant mafouc. C'est un des plus importans personnages de l'état, il est comparativement l'intendant général du commerce. Son autorité à cet égard est très-étendue ; comme toutes les affaires sont de son ressort, il est forcé d'habiter le lieu où se fait la traite. On nomme ce lieu la pointe : il commande souverainement en cet endroit ; et c'est avec lui exclusivement, que les Européens ont affaire pour les paiemens de coutumes, bienvenues, cabales, police des Noirs, le prix de la traite, etc. Il fixe le prix

Mafouc.

de toutes les denrées, et préside tous les marchés, juge en dernier ressort tout ce qui a rapport au négoce, et toutes les querelles et différends qui peuvent survenir dans l'étendue de son district, enfin dans tous les cas connaît lui seul de tout ce qui peut avoir rapport aux Européens. Il est toujours très-grand courtier, et presque toujours suzerain ; il n'y a qu'un exemple d'un mafouc qui ait été main-mortable avant sa nomination. Cet officier a un très-grand cortège ; il a des sous-officiers en titre, qu'il nomme et qui ne dépendent que de lui, tel que le mafouc dehors, et un monibanze. Sa puissance est assez grande pour avoir déterminé le même Candy dont j'ai déja parlé, à s'arroger le droit de punir les capitaines français qui lui avaient déplu, et de leur interdire la traite. Si cette hardiesse paraît étonnante, que dira-t-on de la pusillanimité de ceux qui eurent la faiblesse de

s'y soumettre, et de recevoir la loi d'un Nègre marchant nus pieds, qu'ils eussent fait trembler s'ils avaient seulement paru vouloir résister. Il est vrai que ce mafouc était aussi adroit qu'entreprenant : il était parvenu à semer la zizanie parmi les capitaines, et à les brouiller tous ensemble. Une fois divisés, il fit ce qu'il voulut ; il en vint à leur faire entendre que, lorsqu'il cassait la traite à l'un d'eux, c'était le profit des autres chez lesquels elle refluait. Il s'aperçut bientôt de l'influence qu'il acquérait ; et lorsqu'il se fut bien convaincu qu'on n'avait pas même l'intention de lui résister, rien n'égala son arrogance : il devint despote, jusqu'à ce qu'enfin un capitaine français, plus intelligent, étant arrivé, fit sentir aux autres que ce ne serait qu'en agissant de concert qu'on réunirait des moyens suffisans pour repousser l'oppression ; ils signèrent un concordat, par lequel ils s'enga-

gèrent à se soutenir mutuellement. Le mafouc alors trembla à son tour, et les choses rentrèrent dans l'ordre.

Maquimbe. Le maquimbe est un officier, dont le district est sur le bord même de la mer : on pourrait le comparer à un capitaine de port ; la pêche, les piroques, tout ce qui se trouve sur le bord de l'eau lui est soumis ; sa juridiction a une banlieue plus ou moins étendue dans l'intérieur, mais rarement elle s'étend à plus d'un quart de lieue du sable. Les arbres plantés dans ces limites lui appartiennent, les querelles, les vols sur la grève, l'aiguade, sont de son ressort : il juge ces affaires conjointement avec le mafouc, c'est-à-dire en tant que cela ne concerne que des Noirs ; car les Européens dédaignent l'autorité de cet officier, et tout au plus exigent qu'il punisse, autant que son pouvoir le lui permet, ceux dont ils ont lieu de se plaindre ; du reste, il est courtier, et la consi-

dération dont il jouit se mesure à l'étendue de ses moyens pour la traite.

Le monibanze est chargé de tout ce qui regarde les coffres du roi, à proprement parler c'est son financier ; il est chargé de la recette des impôts et des taxes auxquelles le roi assujétit les particuliers ; il est aussi chargé des paiemens, et c'est toujours le monibanze du roi qui se transporte par-tout où le fisc a quelque chose à démêler. Monibanze.

Le monibèle est un messager qui fait les commissions du roi auprès des autres officiers : beaucoup de princes ont des monibèles, le mambouc en a un, mais le monibèle du roi est celui par excellence. Son témoignage est irréfragable, on n'a pas même l'idée de révoquer en doute un rapport de cet officier. Il faut bien un emploi pareil dans un pays, où, faute d'écriture, tous les ordres ne peuvent se donner que verbalement. Les petits monibèles portent pour signe de leur mission, Monibèle.

quelque meuble ou bijou de leur maître, comme une canne, une bague, etc. Le maître convient avec celui auquel il adresse un message, de lui envoyer telle ou telle chose, lorsqu'il aura quelque affaire à lui communiquer ; et l'autre ne croira jamais rien de ce qu'on lui viendra dire de la part du premier, si au préalable on ne lui fait voir l'objet dont il est convenu avec lui.

Quant au monibèle du roi, son caractère est si respecté qu'on ajoute foi à tout ce qu'il dit; la marque de sa dignité est un couteau d'argent, long de seize ou dix-huit pouces, et large de cinq ou six, rond par le bout, percé à jour et festonné, sans tranchant. Ce couteau était de cuivre auparavant l'arrivée des Européens, qui leur en ont fait fabriquer d'argent. Je ne sais pourquoi ils nomment cet instrument couteau, il n'a aucun rapport à ceux que nous nommons ainsi ; mais comme ils le désignent sous le

nom de belé, j'ai dû traduire couteau. Le cuivre ne se travaille que chez les Mayombes, et comme les premiers couteaux de cette espèce étaient de cuivre, il s'ensuit qu'ils étaient fabriqués dans cette province; ils ont donc retenu pour les Européens le nom de couteau mayombe.

J'ose espérer que le lecteur ne m'accusera pas d'obstination à vouloir toujours rapporter les étymologies des mots congo à la langue latine. Je crois qu'on peut sans prévention entrevoir des vestiges de cette langue dans plusieurs mots de celle-ci; je dis plus, j'ose avancer que malgré qu'on soit en garde contre toute idée systématique, on ne peut se défendre d'entrevoir ce rapport dans le nom du monibèle. Cet officier fait les messages, donc il annonce les nouvelles; belé signifie couteau; le mot moni qui le précède ne paraît-il pas évidemment dériver du verbe latin *monere*, *moneo*, ce

qui voudrait dire à-peu-près le couteau avertisseur, nom qui peint parfaitement l'office qu'il désigne. Quelque chose que je puisse avancer à cet égard, je suis toujours prêt à faire le sacrifice de mes conjectures, et la bonne foi me porte à reconnaître que l'on pourrait trouver une étymologie congo dans le nom du monibèle, en faisant dériver *moni* du verbe congo *mona*, regarder. Dans ce cas, ce serait comme si le souverain disait : voyez le couteau dont mon officier est porteur pour marque de sa mission. Le lecteur jugera laquelle de ces deux étymologies lui paraîtra la meilleure ; des remarques de cette nature ne sont pas aussi futiles que peut-être le paraîtront-elles d'abord à quelques personnes. Il est certain que ce n'est que par des observations de ce genre que l'on peut asseoir quelques conjectures sur l'histoire d'un pays qui n'a point d'annales, pas même de tradition orale

sur les premiers tems où ses habitans se réunirent en corps de peuple : on est forcé de suivre timidement ces faibles lueurs, jusqu'à ce que de leur réunion naisse une lumière suffisante pour percer l'obscurité qui nous dérobe la connaissance des premiers tems.

Gouverneur.

Le gouverneur est un officier qui commande pour le roi dans un village qui n'a point de seigneur, et qui relève immédiatement de la couronne; il ne reconnaît de supérieur que le roi, et le mambouc dans les pays héréditaires. Il rend de grands honneurs aux princes-nés, mais ils sont sans commandement dans ses limites ; c'est une circonstance assez particulière que cet officier ne reconnaisse pas chez lui l'autorité de princes, qui peuvent le vendre du moment qu'il sera destitué ; mais lorsqu'il arrive qu'il leur aura déplu pendant son gouvernement, il se réfugie chez le roi lorsqu'il est relevé, et y il trouve pro-

tection ; il arrive quelquefois que les lieux de traite sont dans la banlieue de son gouvernement, comme à Malembe et à Cabende, alors le mafouc y est tout-puissant pour tout ce qui concerne le commerce dont il connaît exclusivement ; mais tout ce qui peut avoir rapport à des insultes personnelles, à des différends sur les propriétés territoriales, sur les héritages, exigent le concours du gouverneur pour être jugé.

Suzerain. J'ai dit dans le second chapitre ce que c'était qu'un suzerain ; quoique le roi et les princes-nés aient le droit de le vendre, par la raison que toute la nation est esclave du souverain, cependant ces exemples sont très-rares, et ce même homme n'en a pas moins des vassaux qui sont tous attachés à la glebe, et qui ne peuvent le quitter sans forfaiture ; il en hérite, et s'ils s'échappaient et faisaient fortune ailleurs, la loi le mettrait en possession de leur bien,

sauf à guerroyer pour exécuter ce jugement, sur-tout si le déserteur s'établissait chez un autre seigneur qui le protégeât. Ces esclaves ne peuvent rien avoir en propre, ils suivent leur maître à la guerre, s'établissent autour de lui, vivent sous sa protection, et forment ce qu'on appelle sa petite terre ; ils cultivent pour eux et pour lui, le servent et le suivent par-tout, lui font cortège et le défendent ; lui, de son côté, les loge, les vêtit, les place auprès des Européens, s'il est voisin de la pointe, en un mot leur fait tout le bien qu'il peut. Tel suzerain (1) aura jusqu'à sept cents esclaves sur sa petite terre, qui tous peuplent pour lui, et qui font sa force et sa fortune. Il peut les vendre, mais il s'en garde bien, à moins que quelqu'un n'ait mérité un châtiment : dans ce cas il s'en défait ; autrement ils ne manqueraient

(1) Andriz Samba de Cabende.

pas de s'échapper et de se réfugier chez quelqu'autre qui leur donnerait asile ; il ne pourrait les recouvrer qu'en faisant une guerre dans laquelle il lui faudrait être victorieux. S'il se privait ainsi de ses esclaves, il se tirerait les moyens de résister à l'oppression ; en un mot, son importance se règle sur sa richesse, son état en dépend, et cette richesse consiste en beaucoup de vassaux. Il leur rend justice, et lorsqu'ils se trouvent compromis dans quelque querelle qui ressort à un autre juge, il y va lui-même, y prend les intérêts de ses vassaux et tache d'obtenir une décision en leur faveur ; il répond d'eux aussi jusqu'à un certain point, c'est-à-dire qu'il paye leurs dettes, et si enfin un vassal en contracte trop, il le vend pour s'acquitter.

Un suzerain peut encourir peine de mort ou d'esclavage, et dans ce cas il a le droit de livrer à sa place un de ses main-mortables. Il paraîtra d'abord sur-

prenant qu'un homme qui peut résister au roi, se soumette à la loi ; mais il faut savoir que lorsque le roi n'agit qu'en vertu de la loi et d'un arrêt prononcé par une cabale authentique, alors tout le monde s'empresse de le seconder, ce qui n'arrive pas lorsqu'il veut agir arbitrairement, et on doit dire à leur louange qu'ils sont encore trop neufs pour en être venus au point de corrompre un tribunal ou une cabale ; ainsi le jugement est presque toujours juste.

On encourt peine d'esclavage lorsqu'on répand du sang. Celui qui blesse au sang, paye paquet au blessé, c'est-à-dire, la valeur d'un paquet, soit en un esclave, soit en marchandises (on nomme paquet le prix d'un captif) ; si l'aggresseur n'a ni marchandises, ni esclave, il est pris lui-même et vendu. Une pareille loi démontre bien la douceur des mœurs de cette nation, et ne s'accorde point avec le

reproche qu'on leur a fait d'être anthropophages.

Le fils d'un prince-né peut devenir main-mortable : il est très-rare que cela arrive, parce que ordinairement le père se charge de lui faire une fortune ; mais s'il en était abandonné, il serait forcé de devenir esclave ; comme il n'est point habile à succéder, il ne possède rien, s'il n'a un frère riche qui vienne à mourir ; il en résulte qu'il fait des dettes, et lorsqu'enfin il doit à un particulier, n'importe lequel, la valeur d'un paquet, il faut qu'il donne un esclave ou qu'il le devienne de son créancier.

L'action de saisir un homme que l'on vend, s'appelle en français de traite, poigner : c'est un droit que les princes-nés exercent sur tout homme qui n'est pas né leur égal ; les suzerains ne peuvent poigner que les habitans de leurs petites terres, sur leurs petites terres et non ailleurs, à moins

qu'ils n'aient le consentement de celui chez lequel se trouve le vassal qu'ils veulent saisir.

Par une convention faite avec les premiers Européens qui ont commercé dans ce pays, et dont l'exécution s'est transmise jusqu'à aujourd'hui, les capitaines ont les droits et honneurs de princes-nés ; ils sont réputés tels, et leur droit de poignage s'exerce dans l'intérieur de leur entourage, sur tous les Noirs indistinctement, les princes-nés exceptés. Le terrein compris entre leur comptoir et le bord de la mer en ligne directe, leur appartient *pro tempore*, l'autorité du maquimbe y cesse tout le tems qu'un Européen en jouit : il peut y abattre les arbres impunément, bâtir, bouleverser comme il le veut, le gouvernement n'a plus rien à dire du moment que l'entourage du capitaine est établi ; ce qui fait que lorsqu'on poigne un esclave dans un comp-

toir, on peut l'envoyer à bord par le terrein appartenant à ce comptoir ; toute autorité cessant dans ces limites, personne n'a le droit de s'y opposer.

Poignage. Ce poignage n'est malheureusement que trop mis en usage : quantité de Noirs viennent avec les marchands de l'intérieur du pays, conduits par la simple curiosité ; les marchands les vendent et les font poigner, puis rapportent dans leur pays qu'ils sont morts d'une manière ou d'autre, et ce qu'il y a de plus triste pour l'humanité, c'est que le capitaine auquel on s'adresse pour poigner, se garde bien d'en détourner le courtier ; il voit dans cette affaire un Noir de plus à acheter, et loin de repousser une pareille proposition avec horreur, il s'empresse de se prêter à l'avidité des ravisseurs, et charge de chaînes un homme aussi libre que lui-même. C'est un grand malheur pour un pays, qu'on puisse

légalement y priver un homme de sa liberté, mais c'est le comble du crime et de l'infamie d'ajouter à l'atrocité des lois, en livrant à l'esclavage des hommes sur lesquels elles ne donnent aucun droit. Ce malheureux usage est le fruit du luxe et du commerce que nous y avons porté. Les superfluités que nous leur procurons sont devenues pour eux des besoins, et il n'est rien qu'ils ne fassent pour les acquérir ; le commerce n'eût-il fait d'autre mal à ce pays que de le dépeupler, ce serait assez pour le lui faire considérer comme un fléau. Mais le desir de jouir leur fait fermer les yeux sur les suites funestes de leur avarice, ils ne s'aperçoivent pas que l'espèce humaine devient tous les jours plus rare dans ces climats : je n'ai pas de relevés exacts de la population, mais autant que je puis en juger par analogie, les trois royaumes de Malembe, Cabende et Loango, que l'on peut considérer

comme égalant en grandeur chacun une province de France, auraïent peine à fournir une population de six cent mille habitans entre eux trois ; mesure bien faible lorsqu'on veut tenir compte de la polygamie et de la prodigieuse fécondité des femmes.

Jugemens. Le code judiciaïre est ici très-simple et très-court ; l'usage qui, dans ce pays, vaut loi, décerne une peine quelconque contre chaque délit envers la société. Un crime est-il commis ? le premier soin est de saisir le coupable ; lorsqu'il est pris, la cabale se fait, il y est présent et se défend. La loi est claire ; a-t-il tué ? il est mis à mort ; a-t-il blessé au sang ? il faut qu'il paye un esclave ; a-t-il volé ? il faut qu'il paye ; a-t-il commis un adultère ? il doit paquet au mari plaintif ; a-t-il vendu un Noir qui n'est pas à lui ? il est mis à mort, ou fournit un vassal à sa place. Le jugement est rendu séance tenante

et exécuté à l'instant; s'il est condamné à la mort, il est déchiré par lambeaux dans le même moment, avec une férocité bien étrangère au caractère de douceur de cette nation ; lorsque le crime n'est pas prouvé, alors les prêtres interviennent et font usage des épreuves ; mais si le délit est avéré, la cabale décide sans l'intervention des ganga'm. Cette cabale criminelle ne diffère en rien des autres, si ce n'est que chacun y est armé. J'en ai vu une à Loango en 1787 ; le soldat du roi avait poigné un Noir qui n'était pas son vassal, et l'avait envoyé vendre par son neveu. La famille se plaignit au mafouc sur la petite terre duquel elle vivait ; il y eut cabale, le malheureux soldat-roi voulut en vain se disculper, il fut écrasé par le crédit du mafouc, tout-à-la-fois plaintif comme suzerain de la famille lézée, et juge par le privilége de sa charge. La sentence condamna le délinquant à périr

ou à livrer son neveu à sa place ; il le livra, et cet infortuné fut déchiré en un clin-d'œil. Des cannibales n'y auraient pas mis plus d'activité ; j'eus le courage de supporter toute l'horreur de cette scène dégoûtante, voulant voir comment elle se terminerait ; et je leur dois la justice de dire que, loin de marquer le plus léger desir de dévorer leur victime, tous ceux qui avaient contribué à son supplice se lavèrent avec soin ; les membres du mort furent réunis, accrochés à un palmier et abandonnés aux oiseaux.

Soldat-roi. Le soldat du roi de Loango et le capitaine-mort des autres états, sont des officiers auxquels on a reconnu quelque bravoure, et qui commandent les garçons de leur maître lorsque celui-ci est en guerre ; ils sont aussi chargés des exécutions arbitraires, et vont chercher une tête comme les muets du grand-seigneur. Cet emploi

n'est pas sans danger ; car lorsque le vassal, dont le roi demande la tête, n'est pas d'humeur à l'envoyer, et que d'ailleurs il est assez puissant pour se défendre, le soldat-roi court le risque d'y laisser la sienne.

De tout ce que je viens de rapporter on peut conclure que ce peuple, sans être policé, n'est cependant pas tout-à-fait barbare, il vit en corps de peuple, reconnaît un gouvernement, et obéit à des lois. Ses usages sont bien un peu sauvages, mais ils sont infiniment au-dessus de ce qu'étaient les Hottentots. Lorsque Gama doubla le cap de Bonne-Espérance, ces derniers étaient alors et sont encore bien moins civilisés que les Congo, qui le sont eux-mêmes moins que ceux de la Côte-d'Or, et ceux-ci, bien moins que les Maroquins ; d'où l'on peut conclure que l'Afrique a été civilisée par le nord. Car il est à remarquer que l'état des peuples de cette partie du monde

est toujours plus sauvage à mesure qu'on s'approche du sud. J'infère de là que les Congo ont reçu leurs usages, leurs lois et leur langue d'une nation venant du nord ; mais en admettant cette supposition, il faut encore découvrir d'où leur vient l'usage des épreuves, celui de se peindre religieusement la figure, enfin l'esclavage et toutes les lois féodales. L'esclavage est-il autre chose que le droit du plus fort opprimant le plus faible ? ce droit peut-il s'acquérir et s'exercer autrement que par une conquête ? La solution de ces deux questions, étant pour l'affirmative, démontrerait que ce peuple a été conquis à des tems reculés, mais par qui ? Il est assez difficile d'asseoir des conjectures vraisemblables à cet égard ; car si j'ai dit précédemment qu'on pouvait, sans invraisemblance, reconnaître des vestiges romains dans les traces encore subsistantes d'une ancienne conquête,

je n'ai fait qu'énoncer un doute auquel je n'ai pas prétendu donner aucun caractère d'authenticité. Il est certain que l'esclavage existe dans toute l'Afrique ; si nous consultons l'histoire, elle nous apprendra que, dans l'antiquité la plus reculée, il fut en usage chez presque toutes les nations du monde alors connu ; l'Afrique seule paraît avoir conservé ses esclaves généralement par-tout, même en Egypte ; car l'état où les Cophtes étaient réduits en ce pays avant l'invasion des Français, était une vraie captivité. D'où vient donc cette étrange conformité chez tous les peuples? d'où vient que les habitans des bords de la mer Baltique, et ceux du milieu de l'Afrique, adoptèrent des esclaves de main-morte ? se sont-ils transmis ces usages les uns aux autres, ou les ont-ils inventés chacun de leur côté ? Cette dernière supposition répugne, elle nous conduirait à penser que la capti-

vité serait un état naturel à l'espèce humaine, chez laquelle le plus faible a toujours été soumis au plus fort. Cette conclusion ne peut s'admettre; il est plus simple de penser qu'un conquérant, quel qu'il soit, parti des côtes du nord, se sera répandu dans l'intérieur de l'Afrique, dont les peuples auront opposé peu de résistance; et que ses lieutenans, en parcourant ce vaste pays, se seront fixés chacun où bon leur aura semblé. Cette conjecture expliquerait l'usage des épreuves, l'esclavage et les autres indices d'une ancienne communication avec les peuples de l'Europe.

Quant à l'usage de se marquer religieusement la figure et les bras en couleur, à la manière des Indiens, il me paraît facile d'en conjecturer l'origine.

J'ai acheté une Négresse un jour à Cabende, qui me parut assez familière avec les Blancs, ou du moins

qui ne témoignait à leur vue ni surprise, ni frayeur. Comme c'était la première fois que je voyais une pareille sécurité dans un esclave, cela piqua ma curiosité ; je lui en demandai la cause, elle me dit qu'elle avait vu des Blancs précédemment ; je lui demandai où : elle me répondit dans une autre terre où le soleil se lève dans l'eau, et non pas comme où nous sommes, où il se cache dans la mer. Elle me dit, en me montrant le levant, *monizi monambou* (j'ai vu le bord de la mer). Elle satisfit à toutes mes questions ; elle avait été en chemin, *gonda cacata*, beaucoup de lunes ; il est clair qu'elle avait été à Quiloa ou à Mozambique. Elle me dit que son pays était à moitié chemin, entre l'autre côte et celle où nous étions, et qu'on y parlait la même langue qu'à la côte d'Angola ; ce qui prouverait que cet idiome est le même jusqu'au centre de l'Afrique. Or, si le voyage de cette

femme est véritable, les Noirs communiquent donc par l'intérieur, d'une côte à l'autre; cela peut expliquer comment des coutumes d'Asie sont parvenues dans ces climats. Les Indiens voyagent beaucoup ; les habitans des Maldives et quelques Maures du continent naviguent à Melinde et Monbaza; il est aisé de concevoir comment cet usage se sera transmis. Dès que la communication est prouvée entre deux peuples, les coutumes doivent passer de l'un chez l'autre ; il paraîtrait même que cette manière de se marquer n'est pas très-ancienne ; car ils n'y semblent pas mettre autant de prix qu'à leurs fétiches de bois.

Il serait bien à desirer, pour le bien de l'humanité, que le peu que je dis sur ce pays décidât quelque savant à le faire mieux connaître; ses efforts seraient bien récompensés, si ces découvertes parvenaient à intéresser assez

l'Europe au sort de ces peuples, pour décider à y former des colonies, à les civiliser, et à les affranchir de l'esclavage et de l'exportation.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

CHAPITRE Ier. *Productions*, Page 1

CHAPITRE II. *Religion, Mœurs et Usages*, 47

CHAPITRE III. *Gouvernement et Législation*, 156

Fin de la Table.